



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture



Ministère de la Culture

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

SOMMAIRE

1	Mot du ministre	3
2	Kulturentwécklungsplang 2018-2028 – Stratégie et développement	5
3	Accès à la culture, aménagement culturel et innovation	17
4	Promotion artistique et culturelle	35
5	Etudes et statistiques culturelles	49
6	Soutien financier du secteur culturel	53
7	Législation culturelle	83
8	Patrimoine culturel	87
9	Promotion de la langue luxembourgeoise	95
10	Affaires européennes et internationales	99
11	Les structures culturelles et instances consultatives liées au ministère de la Culture	113
12	Infrastructures et équipements culturels	120
13	Le ministère de la Culture	128
14	Nécrologie	139

1

**MOT DU
MINISTRE**



Avec la fin de 2024, une année intense et riche en événements s'achève, tant pour le secteur culturel que pour le ministère de la Culture. Aux côtés de mon équipe, j'ai œuvré chaque jour pour soutenir la scène artistique, valoriser notre patrimoine et adapter le cadre législatif aux réalités du terrain. L'intégration de la langue luxembourgeoise et du Film Fund aux compétences du ministère témoigne de leur rôle essentiel dans le paysage culturel national.

L'année a été marquée par de nombreux événements organisés sous l'égide du ministère. Les Assises sectorielles dédiées aux bibliothèques, à l'audiovisuel et à la danse ont offert un espace d'échange précieux pour mieux comprendre les enjeux et défis de ces domaines. Les discussions qui en ont émergé nourriront les orientations de notre politique culturelle afin d'y apporter des réponses adaptées et efficaces. Dans le cadre du *Kulturentwicklungsplan 2018-2028*, deux workshops thématiques ont mis en lumière des questions clés : en juin, l'accessibilité et l'ouverture de la culture à toutes et tous ; en novembre, les résidences d'artistes, leur développement et leurs défis.

Pour conclure l'année en beauté, la seconde édition des Lëtzebuerger Musekspräisser s'est tenue en décembre à la Philharmonie, rencontrant un succès éclatant. Comme toute distinction culturelle, ces prix visent à promouvoir et soutenir les artistes qui font vivre la scène musicale luxembourgeoise.

Sur le plan législatif, la réforme de la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques a bien avancé et aboutira en 2025 avec la présentation d'un projet de loi à la Chambre des Députés.



Discours d'Eric Thill aux Assises sectorielles de la danse, 23.10.2024 © MCULT/Jessica Theis

La préservation et la valorisation du patrimoine national restent au cœur de nos priorités. En octobre 2024, nous avons inauguré le Centre des monuments du Grand-Duché de Luxembourg (CML), une nouvelle structure dédiée à la gestion et à la mise en valeur des châteaux et sites patrimoniaux de l'État. Son rôle est multiple : organiser des événements culturels, proposer une programmation cohérente et sensibiliser le public à l'importance de notre héritage historique.

Le dialogue avec les acteurs du terrain, véritables piliers du secteur culturel, est une nécessité absolue. Nous poursuivons nos efforts pour bâtir une politique culturelle en phase avec leurs attentes et leurs besoins.

Enfin, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à mes équipes, mais surtout aux artistes, associations et passionné/es qui, chaque jour, enrichissent et font rayonner notre culture.

2

KULTURENTWÉCKLUNGSPLANG 2018-2028 – STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT



ASSISES SECTORIELLES

La cartographie détaillée du secteur culturel se poursuit en 2024, avec un processus alliant inventaire objectif par un/e expert/e indépendant/e et débat participatif de tous les acteurs institutionnels, associatifs ou individuels de chacune des disciplines concernées lors d'Assises sectorielles. Cette cartographie affine l'analyse réalisée en amont de la rédaction du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028* (KEP) et répond à la recommandation n°6 du même KEP « Établir un état des lieux précis et complet du secteur artistique et culturel luxembourgeois ».

Ainsi, plusieurs inventaires étaient en cours en 2024, notamment celui sur la danse (présenté le 23 octobre 2024) et celui sur les bibliothèques (présenté le 25 mai 2024). Par ailleurs, le ministre de la Culture a également invité aux Assises sectorielles dédiées à la production audiovisuelle.

1 Assises sectorielles de la danse

Le 23 octobre 2024, le ministre de la Culture a invité aux Assises sectorielles dédiées à la danse qui se sont tenues au Ariston du Escher Theater. En guise d'introduction, Romain Butti, auteur et expert en danse, a présenté un résumé de l'État des lieux sur le secteur de la danse, élaboré sur demande du ministère de la Culture. Il a notamment retracé l'évolution de la scène chorégraphique au Grand-Duché et a dressé un panorama du secteur de la danse en mettant en avant sa professionnalisation, son dynamisme et son ouverture croissante à l'international.

Dans deux tables rondes animées par Godefroy Gordet, les concerné/es de différents métiers et des représentant/es d'institutions actives dans le domaine de la danse ont discuté des enjeux actuels et futurs.

Ces tables rondes furent :

- Les défis de la professionnalisation du secteur de la danse, avec :
 - Anne-Mareike Hess (chorégraphe et directrice artistique utopic productions)
 - Baptiste Hilbert (co-directeur artistique AWA et chargé de production)
 - Carole Lorang (directrice du Escher Theater)
 - Annick Pütz (danseuse, chorégraphe indépendante et enseignante de danse au Conservatoire du Nord)

- La Maison pour la Danse : enjeux, missions et attentes, avec
 - Bernard Baumgarten (directeur artistique Trois C-L Maison pour la danse)
 - Michel Kelemenis (chorégraphe et directeur artistique Klap Maison pour la danse, Marseille)
 - Simone Mousset (chorégraphe et directrice artistique Simone Mousset Projects)
 - Marie-Laure Neiseler (professeure de danse classique, présidente Confédération nationale de danse Luxembourg et directrice artistique Junior Company CND Luxembourg)
 - Marie-Laure Rolland (journaliste culturelle free-lance, webzine La Glaneuse)

Entre les deux débats, les trois danseurs Alicia Cano Smit, Igor Filimonov et Nora Noush Hoffmann ont présenté une chorégraphie hip-hop, un style très populaire, mais encore peu représenté dans les institutions culturelles.

Le résumé de ces débats sera publié dans l'*État des lieux – Danse*, prévu en 2025.



Table ronde au sujet de la Maison pour la Danse aux Assises sectorielles de la danse (Godefroy Gordet ; Simone Mousset ; Michel Kelemenis ; Bernard Baumgarten ; Marie-Laure Neiseler ; Marie-Laure Rolland) 23.01.2024 © MCULT/ Jessica Theis

2 Assises sectorielles de la production audiovisuelle

Le 20 septembre 2024, le ministre de la Culture a invité aux Assises sectorielles dédiées à la production audiovisuelle au Ciné Starlight au Centre national de l'Audiovisuel à Dudelange. En guise d'introduction, Philippe Robin, expert en statistique de la culture et de l'audiovisuel, est revenu sur les chiffres-clé du secteur audiovisuel luxembourgeois, qui a connu une croissance notable au cours des dernières années.

Dans deux tables rondes animées par Emile V. Schlessler et Fabien Colas, co-présentateurs du podcast *35M Elevator Pitch*, les concernés de différents métiers et institutions du domaine de l'audiovisuel ont échangé devant une salle comble sur les défis et les perspectives d'avenir de cette industrie clé pour la culture et l'économie du Luxembourg.

Ces tables rondes furent :

- Le film luxembourgeois à l'horizon 2030, avec :
 - Eileen Byrne (scénariste et réalisatrice)
 - Guy Daleiden (directeur du Film Fund Luxembourg)
 - Donato Rotunno (réalisateur et producteur)
 - Emmanuelle Vincent (productrice de films d'animation)
- Le film comme métier, avec :
 - Pia Dumont (monteuse)
 - Bernard Michaux (producteur)
 - Luc Schiltz (acteur)
 - Anne Schroeder (réalisatrice, productrice et coordinatrice du BTS Cinéma et Audiovisuel au Lycée des arts et métiers)

Le verbatim des deux tables rondes a été publié en ligne début 2025.



Table ronde «le film luxembourgeois à l'horizon 2030» aux Assises sectorielles de la production audiovisuelle (Eileen Byrne ; Guy Daleiden) 20.09.2024 © MCULT/PATRICK-GALBATS

3 Assises sectorielles des bibliothèques

Le 24 mai 2024, le ministre de la Culture, Eric Thill, a invité aux Assises sectorielles dédiées aux bibliothèques à la Bibliothèque nationale du Luxembourg.

Au cours de cet événement, Henning Marmulla, conseiller éditorial, a présenté un résumé de *l'État des lieux sur le secteur du livre – bibliothèques*, élaboré sur demande du ministère de la Culture. Après une présentation des données actuelles du paysage des bibliothèques et le soutien public dont il bénéficie, une table ronde, animée par Cédric Kayser, porta sur le sujet :

- Pistes pour la réforme de la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques
 - Claude D. Conter (Directeur de la Bibliothèque nationale du Luxembourg)
 - Kathrin Eckhardt (CID Fraen an Gender)
 - Anita Eydt-Schmit (Ourdallbibliothék de Vianden)
 - Tamara Sondag (Conseil supérieur des bibliothèques, bibliothèque municipale d'Esch-sur-Alzette)

Les conclusions issues des Assises seront publiées par le ministère de la Culture dans la collection des volumes du KEP et seront évaluées dans le cadre d'une réforme sur la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques et son règlement d'exécution.



Table ronde dédiée aux pistes pour la réforme de la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques aux Assises sectorielles des bibliothèques (Claude Conter ; Kathrin Eckhardt ; Cédric Kayser ; Anita Eydt-Schmit) 24.05.2024 © MCULT / Éric Chenal

WORKSHOPS THÉMATIQUES



Présentation de Lisa Kohl à l'occasion du Workshop thématique sur les résidences d'artistes, 22.11.2024 © MCULT/Sven Becker

1 Workshop thématique sur les résidences d'artistes

Le 22 novembre 2024 au neimënster, le ministère de la Culture a organisé un workshop thématique consacré aux résidences d'artistes lors duquel Sébastien Thiltges, chercheur indépendant, a présenté les premiers enseignements de son étude sur le sujet. Il a souligné l'importance stratégique des résidences d'artistes pour le développement culturel et artistique, tout en identifiant des pistes d'amélioration pour maximiser leur impact.

Des retours d'expérience ont suivi, avec les témoignages de Pol Bellardi (musicien), Samuel Hamen (écrivain), Lisa Kohl (artiste plasticienne) et Peggy Wurth (scénographe et costumière), offrant des perspectives personnelles sur les réalités quotidiennes de la vie en résidence.

La seconde partie du workshop a été consacrée à une table ronde intitulée :

- Quels enjeux pour les résidences de demain : démocratisation et professionnalisation, avec
 - Ainhoa Achutegui (neimënster, Luxembourg)
 - Remo Bei (Bridderhaus, Esch-sur-Alzette)
 - Patricia Jochheim (Opderschmelz, Dudelange)
 - Christine Keipes (Cube 521, Marnach)
 - René Penning (Kulturfabrik, Esch-sur-Alzette)

La matinée, à laquelle ont assisté plus d'une centaine de personnes, fut animée par Danielle Igniti, curatrice indépendante et ancienne directrice du centre culturel régional Opderschmelz.

Les conclusions que le ministère de la Culture tirera des discussions de ce workshop vont être intégrées dans la mise en œuvre de la recommandation n° 19 du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028* : « Augmenter le nombre de résidences d'artistes ».

2 Workshop thématique sur les publics de la culture

Le 28 juin 2024 le ministère a organisé un workshop autour des publics de la culture qui a rassemblé près de 150 participants. Accueillis par le Centre culturel régional Opderschmelz à Dudelange pendant une matinée, les invité/es sur scène ont pu échanger sur les barrières visibles et invisibles qui empêchent certains publics de participer à la culture et engager des discussions autour des besoins et des solutions pour une scène culturelle plus accessible.

La conférence s'est déroulée essentiellement en luxembourgeois, avec des traductions simultanées vers le français et l'allemand, ainsi qu'une traduction en langue des signes.

Après le mot de bienvenue de la part du ministre de la Culture, Eric Thill, Madame Eva Klein a présenté une étude que la Philharmonie a fait réaliser sur le public absent de ses salles : Connaître son public - et son non-public.

Ont suivi deux tables-rondes, animées par Nadine Erpelding :

- Les barrières visibles et invisibles à l'accès à la culture
 - Fabienne Feller (Info-Handicap)
 - Luis Santiago (Cultur'all)
 - Valérie Tholl (Konschthal Esch)
 - Pascale Zaourou (Autrice du guide *Luxembourg pas cher*)
- La culture est-elle vraiment pour tous ? Quelle participation culturelle ?
 - Sarah Bergdoll (Fondation EME)
 - Marie-Paule Greisch (Théâtre National du Luxembourg)
 - Maida Halilovic (Mir wëllen iech ons Heemecht weisen)
 - Christophe Unkelhüsser (Médiateur en musique)

1 État des lieux – Arts visuels

La recommandation n° 6 du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028* préconise d' « établir un état des lieux précis et complet du secteur artistique et culturel luxembourgeois ». Afin d'avoir une appréciation qui soit à la fois objective et indépendante, le ministère de la Culture a commandité des inventaires sectoriels à des expert/es externes reconnu/es pour leur compétence dans les domaines respectifs. Ces inventaires concernent à chaque fois une période précise (en principe une ou deux années) et sont complétés par des données fournies par les services du ministère, notamment des relevés statistiques sur le nombre de personnes travaillant dans ce domaine, les structures et institutions qui le constituent, ainsi que les budgets et dotations versés dans cette discipline. Les inventaires sont thématiques lors d'Assises sectorielles, dont les débats sont également retranscrits dans les publications finales appelées *États des lieux*.

Après l'*État des lieux dédié au Théâtre* (mars 2022), celui dédié aux *Musiques amplifiées* (décembre 2022) ainsi que le document concernant la *Musique classique* (novembre 2023), l'*État des lieux Arts visuels* a vu le jour en juin 2024.

Sur 156 pages, il regroupe l'inventaire dressé par Vincent Craon, un résumé des Assises sectorielles qui ont eu lieu en juin 2022 au Mudam Luxembourg, un chapitre sur la première édition du Lëtzebuurger Konschtpräis, une partie statistique ainsi qu'une liste reprenant les expositions des artistes luxembourgeois à l'étranger au cours des années 2022 et 2023.

L'*État des lieux Arts visuels* peut être téléchargé [sur le site www.kep.lu](http://www.kep.lu).



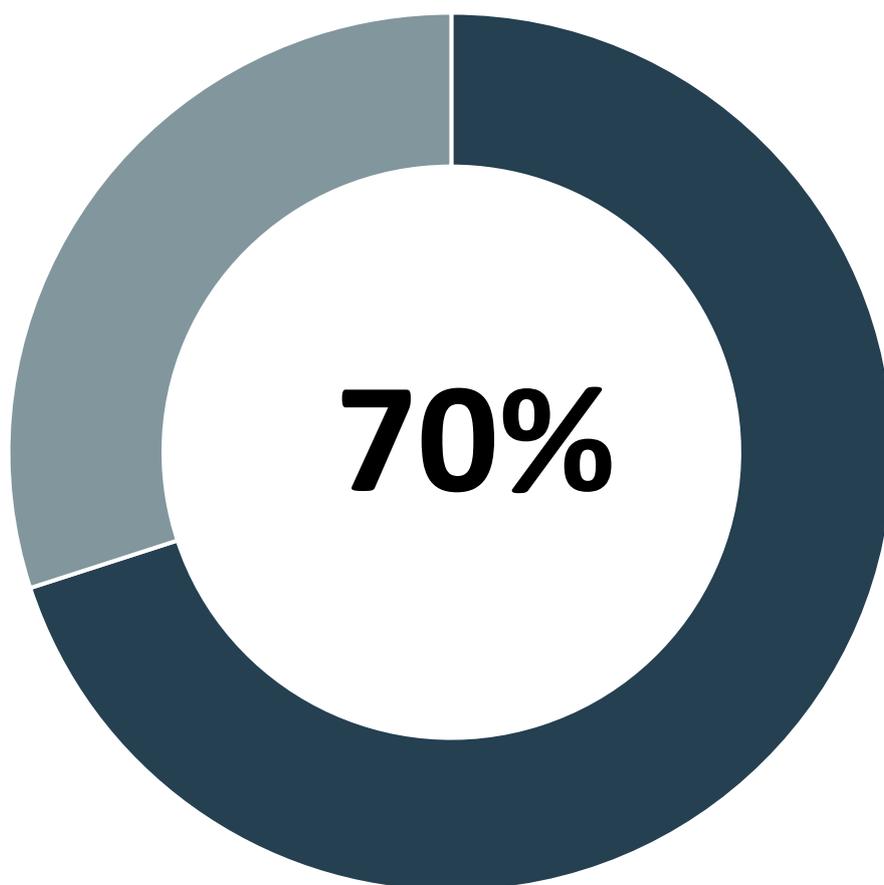
MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU KEP

Le *Kulturentwecklungsplang 2018—2028* (KEP), élaboré dans le cadre d'un processus participatif avec le secteur culturel, a été présenté le 27 septembre 2018 et le Conseil de gouvernement a marqué son accord le 28 septembre 2018. Il contient 62 recommandations stratégiques pour le Grand-Duché de Luxembourg en matière de politique culturelle. Le KEP est accompagné du plan d'action 2018—2028, une représentation synoptique des recommandations du KEP, ainsi qu'une préfiguration d'une possible mise en œuvre. Sur ces 62 recommandations du KEP, un nombre important est en train d'être mis en œuvre par le ministère.

Le taux d'accomplissement du KEP en général et de ses 11 rubriques se décline de la manière suivante :

Graphique 1: Taux d'accomplissement du *Kulturentwecklungsplang 2018-2028* (KEP) au 31.12.2024

Taux d'accomplissement du KEP au 31.12.2024



Graphique 2: Taux d'accomplissement de chaque chapitre du plan d'action au 31.12.2024

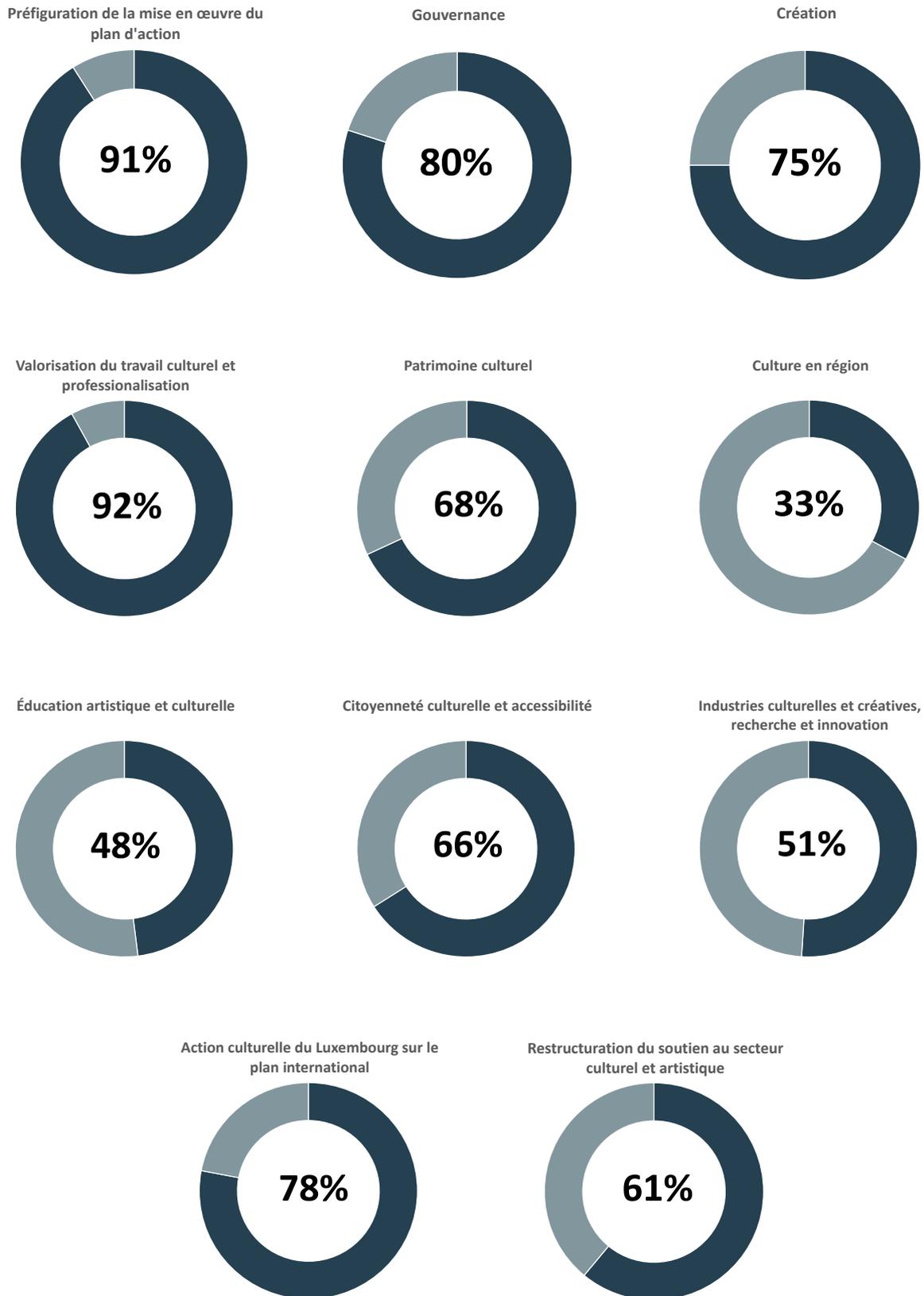
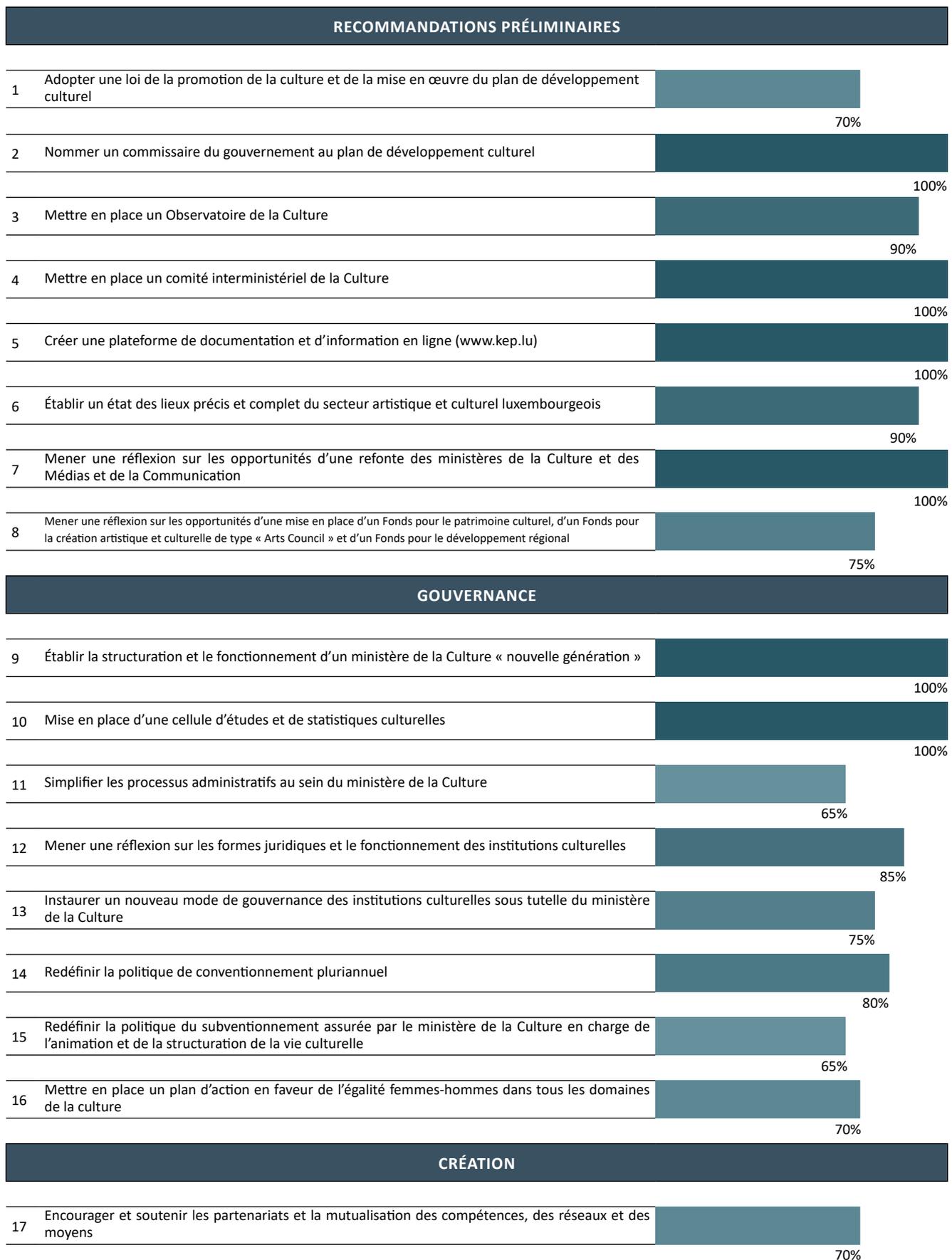
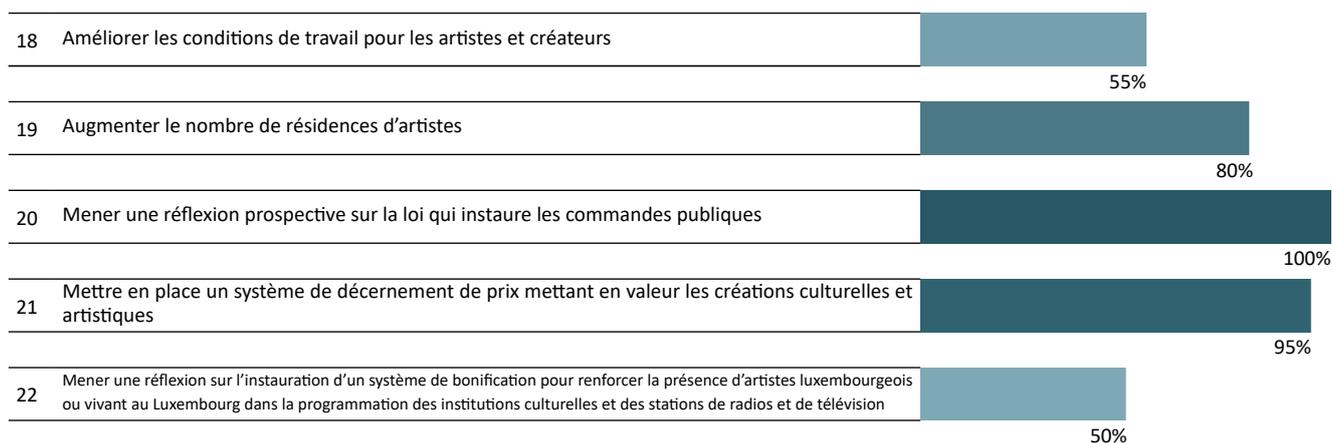
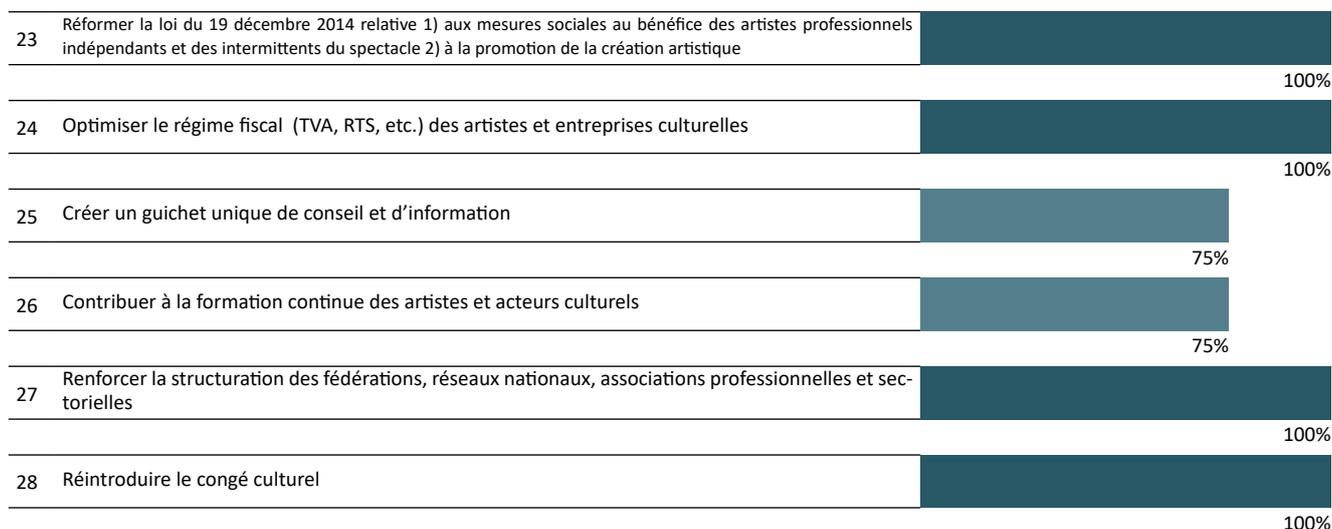


Tableau 1 : Évolution des travaux relatifs à la mise en œuvre des 62 recommandations du KEP au 31.12.2024

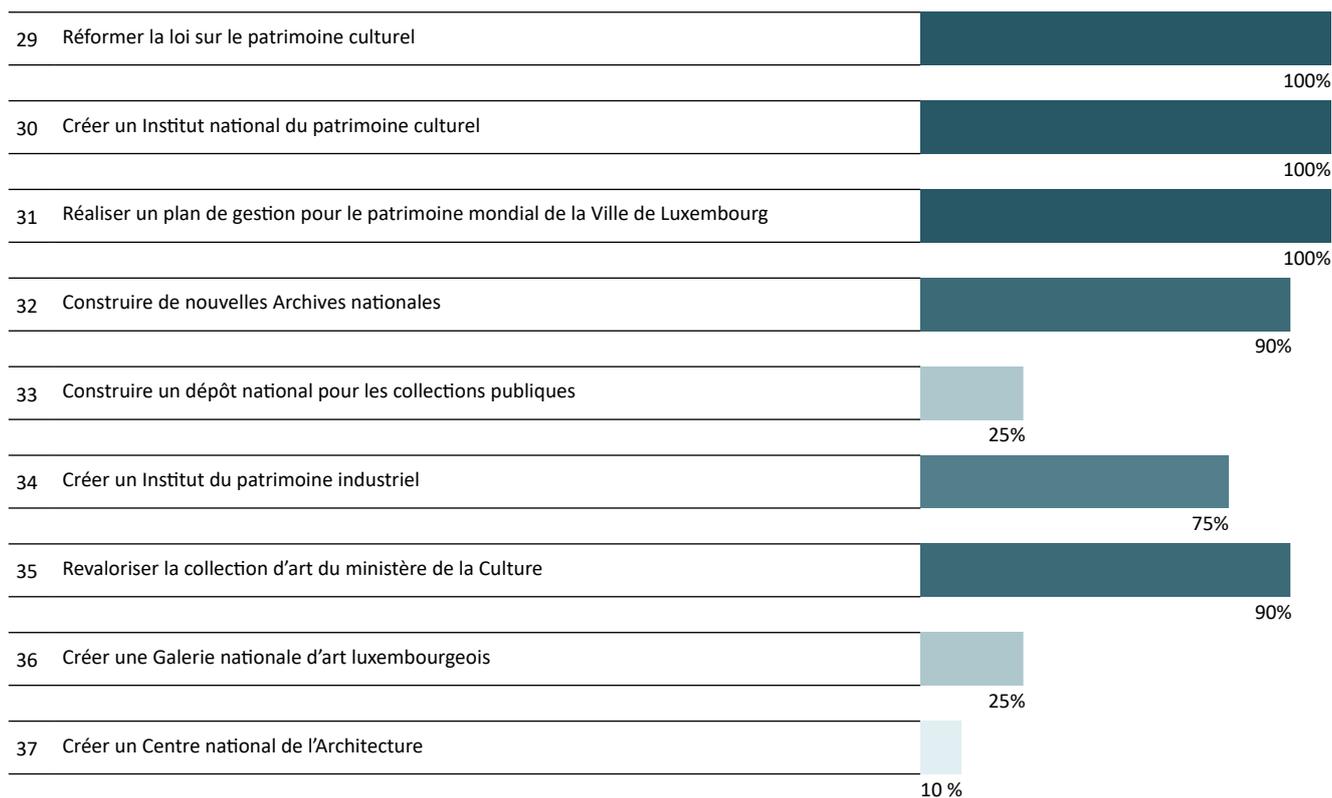




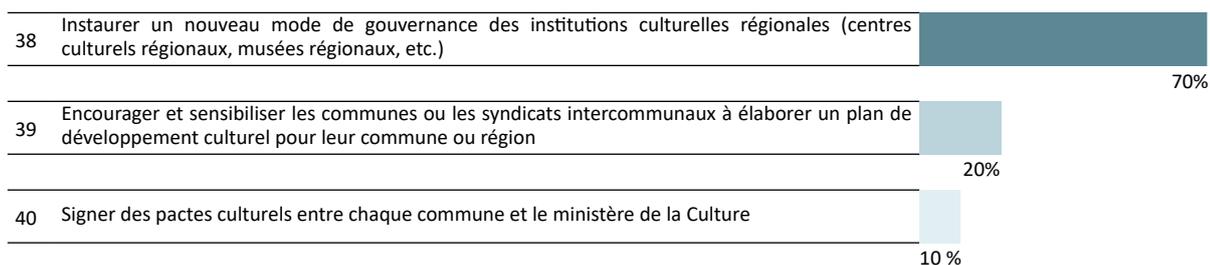
VALORISATION DU TRAVAIL CULTUREL ET PROFESSIONALISATION



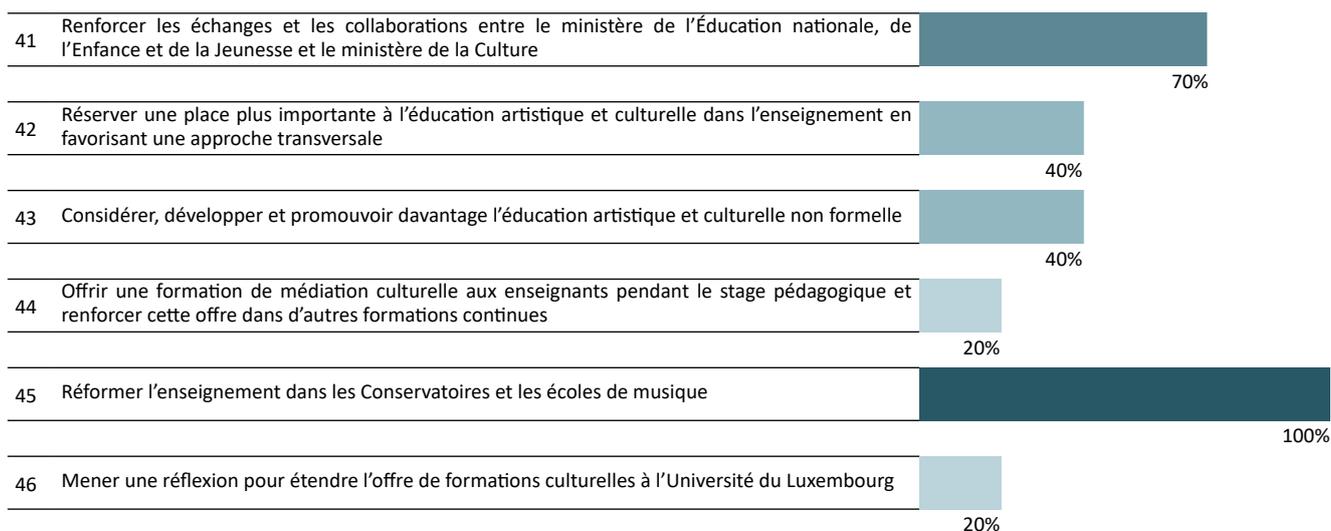
PATRIMOINE CULTUREL



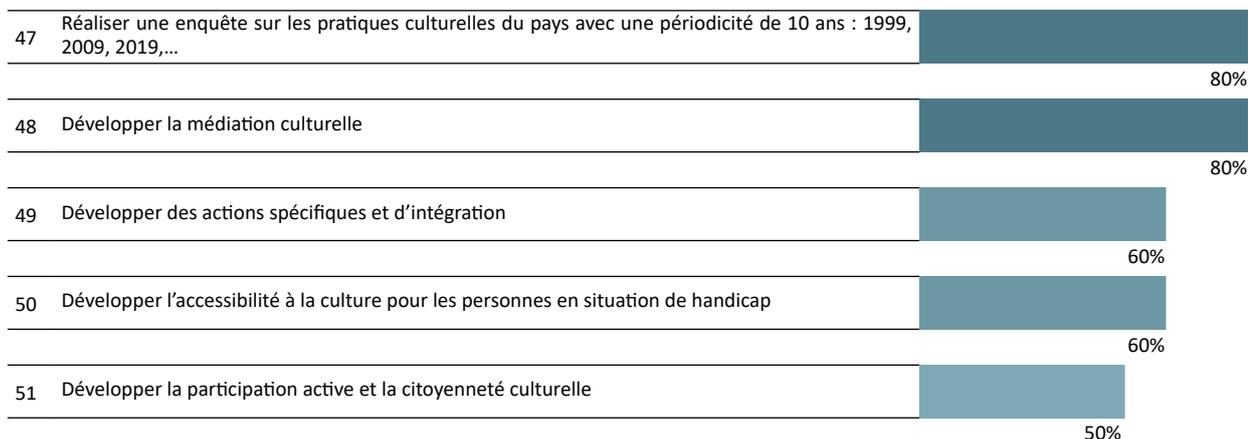
CULTURE EN RÉGION



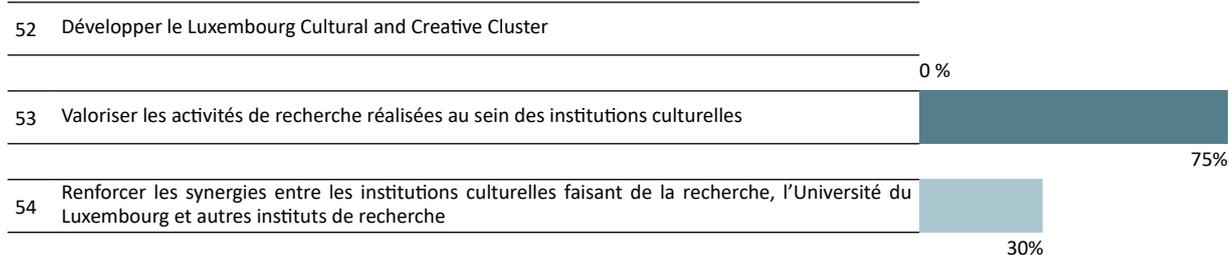
ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



CITOYENNETÉ CULTURELLE ET ACCESSIBILITÉ

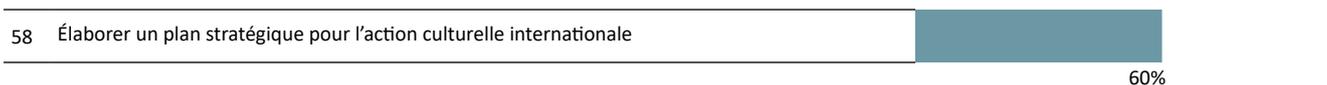
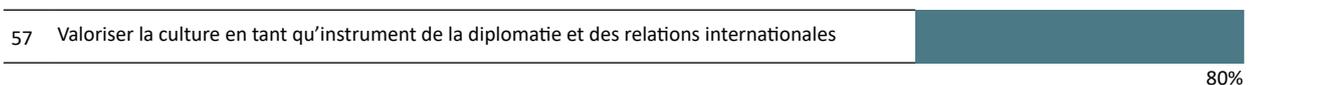
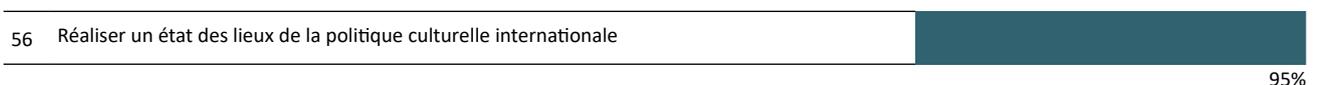


INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES, RECHERCHE ET INNOVATION

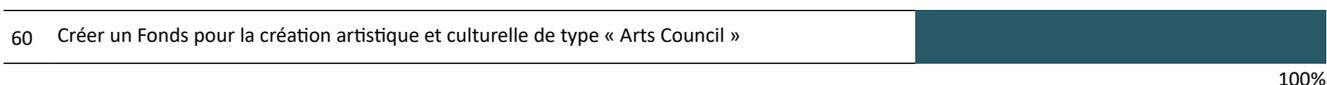




ACTION CULTURELLE DU LUXEMBOURG SUR LE PLAN INTERNATIONAL



RESTRUCTURATION DU SOUTIEN AU SECTEUR CULTUREL ET ARTISTIQUE



3

ACCÈS À LA CULTURE, AMÉNAGEMENT CULTUREL ET INNOVATION





Performance de « Ourk » au PICelectroNIC, 21.04.24 © Eric Engel

En donnant priorité à l'accès à la culture dans son programme de coalition, le Gouvernement entend mettre en œuvre l'article 42 de la Constitution qui garantit l'accès à la culture à tous.

Une restructuration au sein du ministère a permis une meilleure collaboration, suivi et une concentration de synergies des services dont les missions affectent directement le développement et la participation publics.

Le département de l'accès à la culture, de l'aménagement culturel et de l'innovation a comme missions le développement des publics, le soutien de la culture en région et le développement professionnel du secteur. Il accompagne également les structures culturelles dans leur stratégie numérique.

LA PARTICIPATION CULTURELLE

1 Appel à projets « Accès à la culture »

En février 2024, le ministère a lancé une nouvelle édition de cet appel qui s'adresse aux structures culturelles qui mettent en place des projets ciblant en particulier des publics qui ne peuvent pas ou ne savent pas faire valoir leur droit à la culture.

L'appel à projets « Accès à la culture » vise à accroître l'offre d'activités, de services ou de biens pouvant contribuer significativement à une participation plus large à la vie culturelle au Luxembourg.

Il a pour finalité de soutenir :

- la réalisation de projets culturels au profit des personnes qui sont difficilement en mesure d'exercer pleinement leur droit à la culture ;

- les projets qui utilisent la culture comme outil d'intervention permettant d'agir sur des enjeux sociaux et contre l'exclusion culturelle.

Le ministère entend accompagner les structures culturelles dans l'ouverture de leur programmation à destination des personnes en risque d'exclusion et pour qui la culture peut constituer un pilier de développement précieux. Cette aide financière a également pour objectif de développer et de renforcer les liens entre acteurs culturels et sociaux afin de consolider les efforts communs de faire valoir l'égalité des droits.

En 2024 huit projets ont pu être soutenus à travers cette aide.

2 Appel à projets « Kultur am Prisong »

L'artiste qui intervient en prison arrive souvent à ouvrir une brèche dans les rituels du monde carcéral et permettre une « évasion » momentanée, tout en valorisant la pratique créative des personnes incarcérées.

L'appel à projets conjoint avec le ministère de la Justice et en collaboration avec l'administration pénitentiaire fut lancé pour la première fois en 2022 et a permis la réalisation de deux projets culturels dans les centres pénitentiaires.

3 Appel « Médiation culturelle »

Un appel supplémentaire de la part de la commission des subsides a été lancé en 2024 avec un focus sur les projets de médiation culturelle afin de rendre visible et de valoriser les efforts menés les dernières années par les acteurs culturels dans ce domaine.

L'appel à projets « Médiation culturelle » visait à donner un coup de pouce aux projets planifiés et aux idées en développement qui pouvaient bénéficier d'un subside afin de devenir des projets pilotes, d'être pérennisés ou simplement d'aboutir.

Il avait pour finalité de soutenir :

- Le rapprochement entre les publics et la création artistique ou le patrimoine ;
- Le recours à la culture pour agir sur des enjeux sociaux et contre l'exclusion culturelle.

Il s'agissait d'un subside extraordinaire qui accompagne les acteurs culturels dans la réalisation de leurs ambitions et qui apporte un soutien qui pourrait être nécessaire pour mener à bien un projet. Une vingtaine de projets ont pu bénéficier de cette aide.

CULTURE ET SANTÉ

Le ministère de la Culture est représenté dans un groupe d'experts au sein de la Commission européenne mandaté pour la mise en place de recommandations aux pays membres en matière de politique commune entre les ministères qui ont la culture et la santé sous leur tutelle respective. Plusieurs rencontres en 2024 ont permis de rassembler des exemples de politiques existantes ainsi que des initiatives à travers l'Union européenne afin de formuler un document qui mise sur les priorités de l'UE en termes de santé publique, de l'impact de la culture sur la santé publique et de mesures concrètes à mettre en place.



Séance de yoga at the phil, 16.10.2024 © Ines Rebelo de andrade

ACCÈS À LA CULTURE PAR L'ÉDUCATION FORMELLE

La collaboration de longue date entre les ministères qui ont la culture et l'éducation sous leur tutelle respective a été renforcée en 2024 par la signature d'un nouvel Accord entre les deux partenaires, ainsi que par une nouvelle collaboration avec un acteur privé.

KULTURAMA

En 2024, le ministère de la Culture et le SCRIPT ont signé un nouvel accord de collaboration sur les projets culturels scolaires. Cet accord permet d'élargir le champs d'action et d'intégrer plus facilement des activités parallèles à la plateforme Kulturama, telles que *Be a he(a)ro* en collaboration avec la Rockhal.

Le programme gouvernemental prévoit également l'ouverture de Kulturama à l'éducation non formelle et l'accord a été revu dans ce sens. Les maisons relais et foyers pourront profiter de Kulturama à partir du printemps 2025.



Natur Musée Fest, 15.09.2024 ©Aurélie Colling

RÉSIDENCES D'ARTISTES EN MILIEU SCOLAIRE (RAMS)

Un partenariat entre le SCRIPT, la Fondation Sommer et le ministère de la Culture donne lieu à des résidences d'artistes et de créatifs dans les établissements scolaires publics du Luxembourg. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche plus générale de faciliter l'accès à la culture et a pour ambition de permettre le développement de compétences pluridisciplinaires et de moyens d'autonomisation des jeunes. Après une phase de projet pilote en 2023, un premier appel a permis de sélectionner quatre projets de résidences d'artistes en milieu scolaire pour l'année scolaire 2024-2025.

Cet appel à projets vise à ancrer les pratiques artistiques et culturelles dans le contexte scolaire et de permettre au plus grand nombre d'élèves la rencontre avec une œuvre par la découverte d'un processus de création, la pratique artistique et culturelle à travers la mise en relation avec les différents champs du savoir et la construction d'un jugement esthétique.

Il vise à soutenir la réalisation de projets culturels pour et avec des élèves et de leur permettre d'exercer pleinement leur droit à la culture.

L'appel à résidence s'adresse à des artistes qui souhaitent ouvrir leur pratique aux élèves et associer la médiation à leur travail.

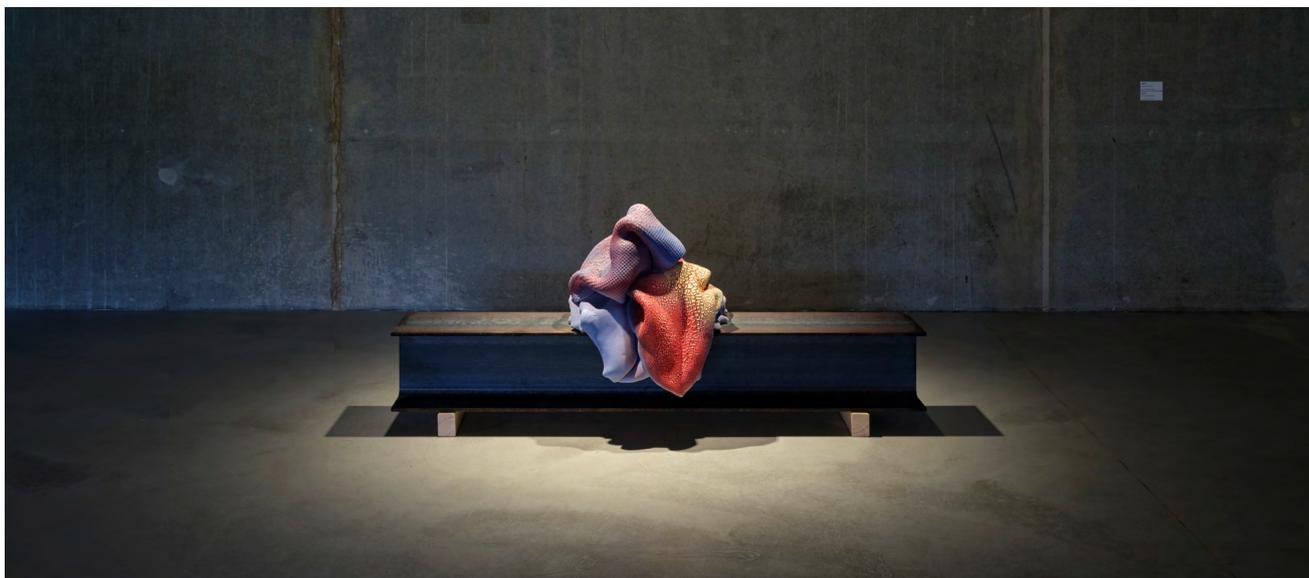
DÉVELOPPEMENT CULTUREL EN RÉGION

1 Information et sensibilisation

Afin de mieux refléter les priorités du nouveau gouvernement 2023-2028, le service des affaires culturelles régionales a été restructuré et porte désormais le nom service de l'aménagement culturel du territoire.

Le service de l'aménagement culturel du territoire relève du département de l'accès à la culture, de l'aménagement culturel et de l'innovation. Il a pour mission :

- de concevoir et mettre en place une stratégie de politique culturelle régionale en fonction des priorités politiques prévues dans le cadre du programme gouvernemental en vigueur ;
- d'entretenir des liens privilégiés avec :
 - les instances ministérielles engagées dans le développement territorial régional (Ministère[s] ayant la gestion des communes, le développement territorial, le développement rural, le tourisme, etc., dans ses attributions) ;
 - les autorités communales et régionales (administrations communales, syndicats intercommunaux, Syvicol, etc.) ;
- les acteurs culturels et touristiques régionaux (Offices régionaux de tourisme, syndicats d'initiative et de tourisme, associations sans but lucratif culturels et touristiques, etc.) ;
- d'évaluer et définir les besoins en termes d'accès à la culture en région ;
- de veiller à l'intégration régionale de la culture en tant que facteur de cohésion sociale, de développement économique et territorial, d'inclusion et de développement de la qualité de vie.



Vera Kox, lauréate de la Bourse Schweich-Lentz, vue de l'exposition Sentient Soil, Korschthal Esch, 28.09.2024-19.01.2025, © Christof Weber

Prêtant avis et conseil, le service agit en tant qu'interface d'information et de sensibilisation auprès des acteurs culturels régionaux et communaux. Au même titre, le service de l'aménagement culturel régional intègre différents conseils d'administrations et commissions étatiques pour y assurer les intérêts de l'État et/ou du ministère de la Culture.

En 2024, le service s'est concentré entre autres sur les projets suivants :

- Centre pour monuments historiques (CML) : suivi et accompagnement de l'association de préfiguration au vu d'un futur établissement public ayant comme mission la professionnalisation, la cohérence et les synergies dans l'administration et la gestion quotidienne ainsi que dans la promotion des monuments patrimoniaux ou autres sites culturels à vocation touristique étatique, situés sur le territoire du Grand-Duché.
- Musée de l'Ardoise : suivi et accompagnement du projet de mise en valeur des anciennes Ardoisières de Haut-Martelange et notamment de l'aménagement et de l'exploitation des chambres souterraines à des fins didactiques, culturelles et touristiques. En 2024, le site des Ardoisières a pu accueillir 23.859 visiteurs et visiteuses tout au long de l'année.
- Musée national de la Résistance et des Droits Humains : suivi et accompagnement du projet de renouvellement et d'agrandissement du Musée national de la Résistance et des Droits Humains à Esch-sur-Alzette, géré par la Fondation Musée national de la Résistance. Tandis que l'inauguration partielle du musée rénové a eu lieu au début de l'année 2022 à l'occasion de Esch2022, Capitale européenne de la culture, le musée a ouvert ses portes au grand public en printemps 2024 en présence du premier ministre, du président de la Chambre des députés et du ministre de la Culture. Le musée se présente désormais au public avec une superficie trois fois plus grande et une muséographie retravaillée abordant les droits de l'homme et la résistance civile actuelle, ainsi que les biographies des victimes et des délinquants.
- Musée A Possen : accompagnement du projet de la refonte muséographique du Musée A Possen à Bech-Kleinmacher, géré par la Fondation Possenhaus. Le ministère de la Culture siège en tant que représentant de l'État dans le conseil d'administration de la fondation et fait également parti du comité de direction du musée.
- Musée national d'histoire militaire : accompagnement du musée au sein d'un groupe de travail avec des représentants de la direction générale du Tourisme du ministère de l'Économie, de l'Armée luxembourgeoise et de la commune de Diekirch au vu d'une future restructuration de la muséographie et d'un agrandissement du musée reposant sur un concept général financé par une aide du programme de relance économique « Neistart Lëtzebuerg – Kultur » du ministère de la Culture.



Vernissage de Novum Aspectum, Clervaux, 16.11.2024 © CDI/Laurent Sturm

Le ministère de la Culture suit l'évolution de ses partenaires conventionnés dans une volonté de mettre en œuvre la politique culturelle définie par le gouvernement. Le service de l'aménagement culturel du territoire se charge du suivi du travail culturel fourni par les différentes structures régionales et veille au respect des missions qui leur ont été confiées par le ministère de la Culture.

Dans ce contexte, le service de l'aménagement culturel du territoire représente le ministère de la Culture au sein de multiples associations culturelles et est responsable du suivi des conventions avec les acteurs suivants :

Centres culturels régionaux :

- Aalt Stadhaus à Differdange
- CAPE (Centre des Arts Pluriels d'Ettelbruck) à Ettelbruck
- CUBE 521 à Marnach
- Kinneksbond à Mamer
- Kulturfabrik à Esch-sur-Alzette
- Kulturhaus Niederaanven à Niederaanven
- Mierscher Theater à Mersch
- Opderschmelz à Dudelange
- Prabbeli à Wiltz (Coopérations asbl)
- Trifolion à Echternach

Musées :

- Musée de la Draperie à Esch-sur-Sûre
- Musée luxembourgeois de l'imprimerie et de la carte à jouer (Kulturhuef) à Grevenmacher
- Musée national d'histoire militaire à Diekirch
- Musée national de la Résistance et des Droits Humains à Esch-sur-Alzette
- Minett Park Fond-de-Gras à Niederkorn
- Musée rural de Binsfeld à Binsfeld
- Musée Rural et Artisanal de Peppange à Peppange
- Musée Tudor à Rosport
- Musée littéraire Victor-Hugo à Vianden
- Kannermuseum Plomm à Wiltz
- Musée Thillenvogtei à Rindschleiden
- Conservatoire national de Véhicules Historiques à Diekirch

Fédérations :

- Centre de diffusion et d'animation cinématographiques
- Comité national luxembourgeois du Conseil international des musées (ICOM-Luxembourg)
- Industriekultur-CNCI
- Lëtzebuenger Denkmalschutzfederatioun
- Réseau Luxembourgeois des Centres Culturels Régionaux

Cinémas régionaux :

- Images animées

Bibliothèques :

- Conseil supérieur des bibliothèques

Structures liées au patrimoine :

- CML
- DKollektiv
- Fondation Bassin Minier
- Ferro Forum
- Les Amis du St Pirmin – d'Permësfrënn

Communes :

- Commune d'Esch-sur-Alzette (Konschthal, Bridderhaus, Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette et Conservatoire municipal d'Esch-sur-Alzette)

Autres :

- Esch(t)Kultur
- Openscreen
- Site Albert Hames à Rumelange dit Spektrum

Au cours de l'année 2024, le ministère de la Culture a procédé à l'adaptation de certaines conventions permettant la liquidation de la participation financière de l'État en une seule tranche correspondant à 100% de la participation financière annuelle de l'État.

2 Guichet des infrastructures et équipements culturels

Le service de l'aménagement culturel du territoire traite les demandes de participation financière étatique relatives à la construction et au réaménagement d'infrastructures culturelles dans les communes et en garantit le suivi administratif.

En 2024, quatre conventions ont été conclues entre le ministère de la Culture et quatre administrations communales relatives à l'aide étatique pour la réalisation de projets d'infrastructures culturelles régionales. Cette aide financière étatique s'inscrit dans la politique de l'aménagement culturel du territoire du ministère de la Culture.

Au total, le ministère de la Culture a participé en 2024 avec un montant total de 3,5 Mio d'euros par des subventions capitales à la construction et au réaménagement d'infrastructures culturelles communales au sein des régions.

Administration communale	Projet	Aide financière en EUR
Commune d'Esch-sur-Alzette	Aménagement de la Korschthal	2 705 349
Commune de Garnich	Construction du centre culturel à Garnich	469 761
Commune Park Housen	Réaménagement du Château d'eau à Hosingen	16 805
Commune de Wincrange	Construction d'une salle de fêtes à Asselborn	350 678
TOTAL		3 542 593

3 Centres culturels régionaux

À la suite de l'inscription en 2023 de l'accès à la Culture pour tous et toutes dans la Constitution luxembourgeoise, le ministère de la Culture a mené des réflexions pour soutenir davantage ses acteurs conventionnés en région, dont notamment les centres culturels régionaux qui jouent un rôle primordial pour garantir un accès à la culture couvrant l'ensemble du territoire du Luxembourg.

Dans cette optique le ministère a mené au cours de l'année 2024 des réflexions pour réviser à partir de l'exercice 2025 le cadre financier des centres culturels en considérant les besoins des centres culturels nécessaires à leur développement d'une part, mais également en considérant les apports des communes d'implantation d'autre part. L'objectif de ces réflexions est de mieux partager la responsabilité de financement entre l'État et les communes.

Acteurs clés non seulement pour le public, mais également pour les artistes tant nationaux qu'internationaux, les centres culturels régionaux concourent à la structuration de la scène culturelle nationale. Dans cette optique, le Réseau des centres culturels régionaux qui fédère les dix centres culturels conventionnés, est un partenaire clé pour discuter des stratégies permettant au ministère de renforcer et développer les initiatives culturelles régionales. En tant que tel, le ministre de la Culture a accueilli les membres du Réseau Luxembourgeois des Centres Culturels Régionaux afin d'échanger sur les revendications émises par le Réseau aux partis politiques à l'occasion des élections législatives en 2023. Les thématiques suivantes ont fait l'objet de la réunion :

- La relance culturelle (post Covid)
- L'éducation à la culture
- Le tourisme et la culture
- Écoles de musique, conservatoires et centres culturels
- Culture et économie
- Culture en région
- Grille de salaire uniforme.

Dans cette même optique, le ministère de la Culture a également assisté à la 2^e édition du « Réseau Day » du réseau des centres culturels régionaux.

Le Réseau des centres culturels s'est vu significativement hausser sa dotation, passant de 38.500 EUR à 61.000 EUR et de la mise à disposition d'un bureau au centre-ville afin de permettre l'engagement d'un effectif temps plein.

En 2024, le ministère de la Culture a pu augmenter l'enveloppe financière revenant aux centres culturels régionaux passant de 4,1 Mio d'EUR à 4,38 Mio EUR, soit une augmentation de 6%.

4 Musées régionaux

En 2024, le ministère de la Culture a poursuivi son soutien aux musées régionaux en renforçant leur professionnalisation et en augmentant le financement du secteur muséal conventionné.

Pour la troisième fois, un appel à projets a permis de financer des initiatives de muséographie et de mise en valeur des collections, bénéficiant au Musée de l'Aviation Luxembourgeoise, au Musée Rural et Artisanal de Peppange, ainsi qu'au Musée sur la Bataille des Ardennes à Wiltz, pour un total de 37.495 EUR.

En étroite collaboration avec ICOM-Luxembourg, le service a poursuivi sa mission d'accompagnement des professionnels des musées, notamment par une séance d'information et de présentation des différentes aides et appels à projets du ministère de la Culture qui s'est tenue en juillet.

Sous la coordination conjointe du service de la stratégie numérique du patrimoine culturel du ministère de la Culture, du Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) et du Musée national d'archéologie, d'histoire et de l'art (MNAHA), le service a continué à piloter le projet Museonet pour harmoniser la gestion des collections muséales luxembourgeoises. L'année 2024 a marqué l'intégration dans le réseau de plusieurs musées régionaux. Un groupe de travail, qui compte un représentant du service, accompagne l'extension du projet qui vise à faciliter la numérisation et l'accès aux collections à davantage de musées.



Musée de l'Ardoise, 20.08.2025 © MCULT

5 Cinémas régionaux

Faisant partie des acteurs culturels qui permettent l'accès à la culture dans les régions, les cinémas régionaux disposent depuis 2022 d'une ligne budgétaire propre dans le budget étatique du ministère de la Culture. Les cinémas régionaux sont soutenus par deux conventions signées avec le ministère de la Culture, qui visent à encourager la professionnalisation de ces cinémas, majoritairement portés par deux associations à but non lucratif - le Centre de diffusion et d'animation cinématographiques (CDAC) d'une part et l'asbl Images animées de l'autre.

Le Centre de diffusion et d'animation cinématographiques (CDAC) regroupe huit cinémas avec au total treize salles. Il s'agit du Ciné Le Paris à Bettembourg (une salle), du Ciné Scala à Diekirch (cinq salles), du Ciné Sura à Echternach (une salle), du Kulturhuef Kino à Grevenmacher (une salle), du Kinoler à Kahler (une salle), du Ciné Orion à Troisvierges (une salle) et du Ciné Prabbeli à Wiltz (une salle). Le Ciné Starlight à Dudelange (deux salles) fait partie du réseau du CDAC, Cinextdoor – d'Regionalkinoen, mais non de l'association CDAC.

L'asbl Images animées gère deux salles : le CineWaasse- rhaus à Mondorf-les-Bains et le CineKursaal à Rumelange.

Le réseau de salles de cinéma régionales géré par le CDAC a en outre bénéficié d'aides de l'État au financement de l'équipement informatique, qui s'élevaient à 150.719 EUR. Par ailleurs, le ministère de la Culture réfléchit à la possibilité d'une mise en place de différentes mesures qui permettraient de faciliter encore davantage l'accès à la culture à des publics en situation de handicap au travers de l'activité relative à la diffusion d'une programmation cinématographique actuelle et d'art et d'essai en région.



Table ronde « le film luxembourgeois à l'horizon 2030 » aux Assises sectorielles de la production audiovisuelle (Fabien Colas ; Emile V. Schlessler ; Eileen Byrne ; Guy Daleiden ; Emmanuelle Vincent) 20.09.2024 © MCULT /PATRICK-GALBATS

6 Bibliothèques régionales

Le paysage des bibliothèques au Luxembourg compte de nombreuses bibliothèques publiques et spécialisées situées en région, dont 12 bibliothèques disposant de l'agrément du ministère de la Culture suivant les modalités de la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques.

Dans le cadre de la réforme de cette loi et à la suite d'un workshop thématique dédié au secteur des bibliothèques, le ministre de la Culture, Eric Thill, a invité aux Assises sectorielles dédiées aux bibliothèques à la Bibliothèque nationale du Luxembourg (BnL) en mai 2024 pour discuter des pistes pour la réforme de la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques.

Représenté par ailleurs dans le Conseil supérieur des bibliothèques, organe consultatif du ministère de la Culture instauré par la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques, le ministère de la Culture participe régulièrement au dialogue et à l'échange mené avec le secteur des bibliothèques régionales.

7 Structures liées au patrimoine

En 2024, le ministère de la Culture a continué son engagement envers les acteurs du patrimoine situés en région. Le ministère de la Culture soutient financièrement des associations à vocation fédérative comme le Centre National de la Culture Industrielle (CNCI), la Lëtzebuerger Denkmalschutz Federatioun (LDF) et le Centre des Monuments du Grand-Duché de Luxembourg asbl (CML) qui soutiennent à leur tour la préservation et le développement du travail patrimonial en région à différents niveaux.

En augmentant la participation financière des structures conventionnées œuvrant dans la préservation et la valorisation du patrimoine industriel luxembourgeois, à savoir les collectifs d'artistes FerroForum asbl et DKollektiv asbl, le ministère de la Culture souligne l'importance qu'il attribue à ces acteurs et à leurs activités en vue de sensibiliser le public aux témoignages, tant matériels qu'immatériels, du patrimoine industriel ayant fortement marqué notre pays et notre société par le passé.

PROFESSIONNALISATION DU SECTEUR CULTUREL

Dans une optique de contribuer à la professionnalisation du milieu culturel et de ses acteurs, le ministère de la Culture a organisé en 2024 différentes formations ayant pour objectif de mettre à disposition du secteur culturel des outils et bonnes pratiques leur permettant d'optimiser leurs compétences dans différents domaines, relatifs entre autres à la gouvernance, à la gestion administrative et à la médiation culturelle.

1 Médiation Culturelle

La troisième édition des cycles de formation en médiation culturelle, organisée en partenariat avec l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte a été lancée en début 2024 avec une promotion de 8 candidat/es. Le parcours certifiant de 60 h a pour finalité de former des personnes issues du monde culturel à la transmission et au travail avec le public. La formation s'adresse aussi bien aux personnes employées dans une structure culturelle afin d'approfondir leurs connaissances, qu'à celles souhaitant collaborer avec des institutions culturelles dans des projets de médiation.

2 Artistes et créatifs entrepreneurs

Comme la formation en médiation culturelle, la formation pour les artistes et créatifs/ves entrepreneurs est organisée conjointement avec la House of Training et œuvre à professionnaliser les artistes et créatif/ves dans les démarches administratives et de la gestion des subventionnements. Le parcours certifiant de 64h inclut des cours dispensés par des agent/es du ministère de la Culture.



Journée professionnelle dédiée à l'industrie de la réalité virtuelle organisée par le Film Fund Luxembourg dans le cadre du Pavillon VR, mars 2024 © Film Fund

3 Formations organisées par le ministère de la Culture

Chaque année le ministère de la Culture organise également des formations ponctuelles qui répondent aux besoins du secteur culturel et à l'actualité.

En 2024, le ministère a organisé les formations suivantes :

- Deux formations « Mieux comprendre la TVA et les déclarations de TVA » ;
- Une formation « Green events » avec l'Oekocenter Pafendall ;
- Une formation « Facturation électronique : cadre légal, solutions pratiques et bonnes pratiques » avec la House of Training.

4 Formations pour les agent/es du ministère de la Culture au profit des associations et établissements publics

Les agent/es du ministère de la culture siègent dans divers conseils d'administration d'associations et d'établissements publics pour le compte du ministère. Afin de permettre à ces agent/es de réaliser leur mandat dans les meilleures conditions possibles et afin de connaître les bases légales de la gouvernance, une formation interne au sujet des « principes généraux de la gouvernance d'entreprise au Luxembourg » a été proposée aux administrateurs/trices par l'Institut Luxembourgeois des Administrateurs.

STRATÉGIE NUMÉRIQUE CULTURELLE

Avec la mise en place d'un nouvel organigramme, la coordination de la stratégie numérique culturelle a changé de département et se retrouve désormais dans le département de l'accès à la culture, de l'aménagement culturel et de l'innovation, au sein du service de l'innovation. Ce changement reflète l'évolution de la stratégie numérique comme non seulement un accompagnement dans la transformation numérique et maturité du secteur du patrimoine culturel, mais est axée désormais aussi sur l'innovation et l'émergence de nouvelles technologies impactant l'écosystème du patrimoine numérique national.

1 Coordination de la Stratégie numérique

La Stratégie numérique culturelle (SNC) a comme objectif le développement et la mise en œuvre d'une stratégie numérique du patrimoine culturel national, élaborée en collaboration avec les instituts et les services en charge de la collecte, de la documentation, de la préservation et de la valorisation de ce patrimoine, dont les bibliothèques, les archives et les musées.

2 Coordination de la Stratégie numérique culturelle : mise à jour

En 2024, pour soutenir davantage le développement de la stratégie numérique culturelle nationale, le ministère de la Culture a relancé une étude pour soutenir la coordination, le développement et la consolidation du patrimoine culturel numérique. Le questionnaire a fait suite à une étude antérieure, commandée par le MC et réalisée en 2018. Le but de l'enquête en 2024 était d'examiner et d'évaluer l'état actuel en matière de patrimoine numérique des instituts culturels sous tutelle du ministère de la Culture depuis le lancement de la stratégie numérique en 2016 et de recueillir des retours afin de soutenir la planification et les développements stratégiques futures.

Les principaux domaines en question étaient les collections du patrimoine culturel (physiques et nées numériques), leur documentation, la numérisation, la publication, l'accès et l'utilisation des collections numériques, ainsi que les motivations pour la numérisation, les opportunités de collaboration, d'engagement et de développement. L'étude servira à donner les impulsions et la direction de travail (priorités, opportunités, etc.) pour les années à venir.



Archives nationales : Les efforts de numérisation entamés ces dernières années sont poursuivis pour préparer la numérisation et la mise en ligne progressive de fonds d'archives clé © Christof Weber

3 Réseau de compétence et pôles d'expertise

Le Réseau de compétence du patrimoine culturel numérique regroupe les spécialistes du numérique des différents instituts culturels. Il sert à créer des synergies entre acteurs notamment par l'échange d'informations, la définition de cadres communs, le transfert de connaissances et le développement de projets communs. Les membres du Réseau se rencontrent régulièrement lors d'ateliers ou dans le contexte de projets spécifiques. Le Réseau de compétence du patrimoine culturel numérique est composé d'expert/es des huit instituts culturels sous tutelle du ministère de la Culture.

Fichier partagé de données d'autorité (LUDAP)

Parmi les sujets prioritaires, dégagés par les instituts culturels, figure la nécessité de mettre en œuvre des approches concertées relatives à des vocabulaires contrôlés et des listes d'autorités (personnes physiques, lieux géographiques, concepts...). Ces listes contrôlées, structurées et normalisées permettent d'établir des relations sémantiques entre les termes utilisés par les instituts pour décrire les objets du patrimoine culturel. L'objectif consiste à relier ces objets à travers les collections et domaines au niveau national et international.

Le développement d'une plateforme commune de données d'autorité sur des personnes (artistes, auteurs, personnes historiques...) en relation avec le patrimoine culturel luxembourgeois a été entamée en 2019. Le fichier partagé de données d'autorité du patrimoine culturel et scientifique luxembourgeois (LUDAP) est une plateforme centralisée, permettant la production, l'utilisation et la gestion communes de données d'autorité, qui intègre progressivement les données provenant de différents instituts culturels, ainsi que la documentation opérationnelle et fonctionnelle élargie. En 2024 les travaux suivants ont été réalisés :

- Définition stratégique et technique du concept de round-tripping des données ;
- Développement d'une identité visuelle pour le projet ;
- Réalisation de la première phase pour la mise en œuvre d'une plateforme accessible au public ;
- Définition de l'extension comprenant les collectivités.

Mutualisation des systèmes de gestion des collections muséales (MUSEONET)

Le projet Museonet est né d'une volonté du service d'animation culturelle régionale et s'inscrit dans le contexte de la stratégie numérique afin de créer des synergies entre structures muséales de petite ou moyenne taille. Le projet Museonet a comme objectif la mise en réseau et la mutualisation des systèmes de gestion des collections muséales basés sur l'application MuseumPlus (Zetcom). Une mise en réseau et une digitalisation de la gestion des collections permet une meilleure efficacité et une mutualisation des méthodes de travail et des outils ainsi qu'une meilleure visibilité et, à long terme, un meilleur accès aux collections pour les utilisateurs.

En 2024, Museonet a été mis en production pour le MNAHA et les données des quatre premiers musées ont été importées dans la base de données. Les musées suivants sont les premiers membres de Museonet :

- Musée national de l'art Brassicole
- Musée national d'histoire militaire
- Musée national de la résistance et des droits humains
- Kulturhuef.

4 Transformation numérique et cycle de vie du patrimoine culturel numérique

Stratégies, politiques et processus de travail

Analyser, documenter et faire évoluer les stratégies numériques, les politiques et les processus de travail à l'échelle des instituts est essentiel dans un environnement en constante mutation. Ce travail en continu constitue la base pour établir des cadres de référence et pour faire des choix organisationnels, méthodologiques et techniques informés.

Description des objets, systèmes de gestion des collections et plateformes de publication

Un accent particulier est mis sur la description et la gestion numérique des objets culturels dans des banques de données appropriées. Une documentation et une gestion numérique de qualité, par le biais de catalogues et de répertoires, en suivant des normes et standards internationaux, sont indispensables pour assurer des ponts vers des plateformes de publication ou des systèmes d'archivage pérenne. Une coopération avec le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) est en place afin de soutenir les instituts culturels dans cette démarche. La collaboration avec le CTIE s'est développée autour de plusieurs axes, dont l'analyse des besoins, l'acquisition et la mise en commun de logiciels ainsi que la mise en place de solutions d'hébergement des données. Un programme de travail commun entre le CTIE et la Coordination de la stratégie numérique culturelle a été mis en place avec un suivi régulier des différents projets. Les travaux concernant la numérisation, le catalogage et la préservation des données du patrimoine culturel luxembourgeois est constante et fait partie intégrante des activités journalières des instituts culturels et de la coordination de la stratégie numérique culturelle.

Préservation à long terme

NIF#PRESERV

Dans le cadre d'un appel à projets du ministère de la Digitalisation (NIF4Gov 2022), les Archives nationales de Luxembourg (ANLux), fortes de leur savoir-faire en matière de gestion à long terme des données produites par le secteur public, de leur rôle de sélection des données à conserver ou à détruire (tableaux de tri) et de leur rôle de garants d'une accessibilité durable des données et documents archivés pour les publics concernés, ont réalisé un état des lieux pour établir la « Stratégie nationale de préservation des données numériques du secteur public ». Le service de la stratégie numérique culturelle étant membre du comité de pilotage a assuré le suivi du projet pour le ministère de la Culture. Alors que cette première phase est clôturée, la stratégie a commencé à être déployée au sein de différents acteurs publics en 2024.

5 Recherche et innovation

La recherche et le développement de compétences autour des technologies émergentes nécessitent une approche transversale. Ainsi dans le cadre du développement de réseaux de compétences et pôles d'expertises, deux nouveaux groupes qui rassemblent différentes parties prenantes ont été créés en 2024 :

- Groupe de travail sur l'intelligence artificielle ;
- Groupe de travail autour des technologies et des données 3D.

Ces technologies ont le potentiel de transformer profondément la création artistique et la manière dont les collections du patrimoine culturel seront préservées, interprétées et partagées dans le futur.

Les réflexions menées autour de ces deux groupes de travail concernent :

- Le développement de cadres communs, normes et standards, développements, questions éthiques et juridiques, applications, outils... ;
- La numérisation, gestion et préservation des données ... ;
- L'engagement des publics : études et expériences pilotes (expositions virtuelles, expériences immersives, gaming, XR...) ;
- L'enrichissement et (ré) utilisation des données : description semi-automatique, data-mining, applications, outils... ;
- La mise en œuvre de solutions innovantes facilitant la documentation, la gestion et l'analyse du matériel culturel ;
- Le développement et la promotion de nouvelles formes d'engagement ou de réutilisation des données pour divers publics.



Moving Labs au Musée national d'histoire naturelle, 27.11.2024, © Hype

6 La Stratégie numérique culturelle dans un contexte national et européen

Par le biais de la Coordination de la stratégie numérique culturelle, le ministère de la Culture participe au « Groupe d'experts de la Commission européenne sur un espace européen commun de données pour le patrimoine culturel » (CEDCHE). Le groupe d'experts constitue un forum de coopération entre les États membres et la Commission européenne (CE) notamment dans les domaines de la numérisation, de l'accessibilité en ligne du matériel culturel et de sa préservation numérique. Il traite des sujets liés à l'évolution stratégique de l'espace de données et la pérennité d'Europeana. Il est d'autre part, en charge de soutenir l'implémentation de la Recommandation 2021/1970 de la Commission européenne du 10 novembre 2021 relative à un espace européen commun de données pour le patrimoine culturel.

Twin iT ! 3D for Europe's culture

En 2023, la Commission européenne et la EUROPEANA Foundation ont lancé la campagne Twin iT!, cette campagne a pour ambition d'accélérer la numérisation, la mise en ligne sur Europeana et la préservation d'objets 3D, emblématiques et de haute qualité des biens culturels européens. Cette campagne a non seulement défini des lignes directrices afin de guider les états membres dans leur choix d'asset culturel à numériser, mais a aussi organisé différents workshops afin d'accroître les compétences et le savoir-faire autour de la numérisation en 3D, de la préservation des données 3D, ainsi que la gestion des droits et licences.

Les critères de sélection étaient les suivants :

- les monuments et sites jugés à risque ;
- les bâtiments et sites culturels et patrimoniaux les plus physiquement visités ;
- les biens patrimoniaux présentant un faible niveau de numérisation.

Participation Luxembourg : Grand Auditoire de la Villa Louvigny

Dans le cadre de cette campagne, la stratégie numérique culturelle a choisi le Grand Auditoire de la Villa Louvigny, lieu emblématique pour l'histoire et le patrimoine culturel du Luxembourg, comme objet à numériser en 3D. D'ailleurs, ce choix a aussi permis de lancer un projet innovateur du scan en 3D du son de la salle de concert.

Comité Interministériel des Politiques Numériques (CIPN)

Le service de l'innovation représente le ministère de la Culture au Comité Interministériel des Politiques Numériques (CIPN). Ce comité crée sous la responsabilité du ministère d'État (Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique), en étroite collaboration avec le ministère de l'Économie, le ministère de la Digitalisation et le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, a la mission d'assurer une gouvernance transversale concernant les politiques numériques. Tous les ministères y sont représentés et invités à participer et contribuer aux stratégies numériques gouvernementales en apportant leurs expertises et aspects spécifiques. Le comité fait aussi le lien avec la Commission européenne en matière de politique numérique.

Stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle

Le service de l'innovation a contribué à la rédaction de la stratégie nationale sur l'intelligence artificielle. L'élaboration de la stratégie fait partie intégrante du CIPN.

Pour ce faire, la stratégie numérique a interrogé différentes parties prenantes du secteur du patrimoine et de la culture. En total, les 17 interviews qui ont été menées ont permis de dégager les différents axes et piliers sur lesquels la stratégie est basée. Cette approche a permis de cerner les besoins, craintes et opportunités perçus par le secteur concernant l'intelligence artificielle.

Digital Decade : national strategic roadmap for Luxembourg

Le service de la stratégie numérique a contribué au document stratégique de la Commission européenne « Digital Decade 2030 », coordonné pour le Luxembourg par le SMC du ministère d'État. La rédaction d'une roadmap pour le Luxembourg sous l'égide du programme d'action européen « Digital Decade » fait partie intégrante du travail au sein du CIPN.

ACTIONS CULTURELLES

1 Fête de la Musique – édition 2024

Après 2023, l'édition 2024 de la Fête de la Musique a également renoué avec le grand succès qu'elle a connu avant la pandémie. De Dudelange à Echternach, de Luxembourg-Ville à Ettelbruck, plus de 300 concerts gratuits ont fait vibrer les scènes de 38 localités différentes. S'y ajoutent des spectacles déambulatoires, des tables rondes, karaokés, pour tous les publics, y inclus les plus jeunes.

La « Journée de la Musique », idée née en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire, était de nouveau au rendez-vous : les radios luxembourgeoises ont accompagné l'édition 2024 de la Fête de la Musique par la réalisation d'une programmation exclusivement luxembourgeoise pendant toute la journée du 21 juin.

L'édition 2024 en chiffres :

- Plus de 300 concerts gratuits ;
- Près de 4000 musicien/nes professionnel/les et amateurs, jeunes et accompli/es ;
- 18 organisateurs sur 38 localités à travers le territoire national.

L'asbl Fête de la musique s'attache à ce que l'événement sorte des sentiers battus, qu'il soit, aussi souvent que possible une manifestation de plein air qui se déroule dans les rues, sur les places, dans les jardins publics, dans les cours et dans les bars et cafés du pays.

La prochaine édition, (déjà la 32^e) de la Fête de la Musique au Luxembourg aura lieu du 13 au 21 juin 2025.

2 Journées européennes du patrimoine

En 2024, les Journées européennes du patrimoine ont eu lieu du 27 septembre au 6 octobre et étaient placées sous le thème « Routes, réseaux et connexions », thème qui invite à découvrir comment le patrimoine culturel européen est interconnecté.

Parmi les initiatives illustrant les interconnexions du patrimoine culturel européen figurent les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. Huit de ces itinéraires certifiés traversent le Luxembourg et ont été mis en valeur à l'occasion de ces Journées au travers d'une [brochure](#) dédiée.

Plus de 30 manifestations et projets de sensibilisation comme par exemple des marches à pied, visites guidées (immeubles, sites historiques) ainsi que des ateliers ou workshops ont eu lieu lors de cette édition des Journées du Patrimoine.



3 Rendez-vous aux jardins

2024 a vu la 5^e participation du Grand-Duché aux Rendez-vous aux jardins. Cette initiative fait partie du réseau Heritage in Nature (HEREIN) initié par le Conseil de l'Europe. En Europe, à la même date, des milliers de parcs et jardins ont ouvert leurs portes pour faire découvrir le patrimoine vert, tout comme ceux qui en prennent soin. 50 événements (39 en 2023 et 35 en 2022) ont été organisés au Luxembourg, sous le thème européen « les cinq sens au jardin ». Pour la première fois, la Maison du Grand-Duc a participé à l'événement en ouvrant le 1^{er} et 2 juin le parc du Château de Berg.

Le ministère de la Culture lance en début d'année un appel à projets au grand public et ouvre le site internet www.jardinsluxembourg.lu à la soumission de projets suivant des critères bien établis. Huit demandes d'aides financières ont été accordées aux organisateurs de projets.

Le ministère de la Culture a lancé une campagne de promotion de l'événement dans la presse imprimée et audio, ainsi que dans les médias sociaux. Il a édité un flyer diffusé à grande échelle. Le nombre de participants aux événements en plein air peut être estimé à plus de 4.000 personnes, malgré les intempéries.



Visite du Château de Berg à l'occasion des Rendez-vous aux jardins 2024, 02.06.2024 © MCULT

4

**PROMOTION
ARTISTIQUE ET
CULTURELLE**



CONGÉ CULTUREL

La loi du 6 janvier 2023 portant institution d'un congé culturel, entrée en vigueur en date du 1^{er} février 2023, a pour objet de réintroduire le congé culturel en lui offrant un cadre légal modernisé et adapté aux besoins actuels de la scène culturelle luxembourgeoise.

Ce congé spécial a comme but de soutenir la professionnalisation de la scène culturelle luxembourgeoise et de permettre aux acteurs/trices culturel/les de participer à des manifestations culturelles et artistiques de haut niveau à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger, sans que cette participation ne puisse constituer ni pour l'artiste lui-même ni pour son employeur, un préjudice financier.

Le congé culturel s'adresse non seulement aux acteurs et actrices culturel/les à proprement parler, mais également aux cadres administratifs des fédérations, réseaux nationaux ou associations du secteur culturel, ainsi qu'aux personnes désignées par ces entités pour l'organisation de manifestations culturelles de haut niveau au Grand-Duché de Luxembourg.

Les demandes en obtention d'un congé culturel sont analysées par une commission consultative regroupant deux représentant/es du ministère de la Culture et un/e représentant/e du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. La commission se réunit en principe une fois par mois et était composée, fin 2024, de Anna Ratajewicz (présidente), Josée Hansen et Gilles Lacour.

En 2024, 67 demandes ont été introduites, dont 53 ont reçu un avis positif (79,10%). Au total, 182,5 jours de congé culturel ont été accordés.

Comme on a pu le constater sous l'ancien régime (1994-2014), la plupart des demandes émanaient du domaine de la musique (21), suivi du pluridisciplinaire (10).

61,19% des demandes ont été introduites par des salarié/es exerçant une activité professionnelle dans le secteur public (41) et 38,81% par des salarié/es du secteur privé (26).

Les bénéficiaires du congé culturel exerçant une activité professionnelle salariée dans le secteur privé ont droit pour chaque journée de congé à une indemnité compensatoire payée par l'employeur. Cette indemnité, qui ne peut pas dépasser quatre fois le salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés, leur est versée par l'employeur qui peut se faire rembourser par l'État, tant l'indemnité que la part patronale des cotisations sociales.

Les bénéficiaires d'un congé culturel exerçant une activité professionnelle indépendante ou libérale ont également droit au paiement d'une indemnité compensatoire.

Le tableau reproduit ci-après reprend l'ensemble des demandes analysées par domaine artistique :

Domaine	Réponses positives	Réponses négatives	Nombre de jours accordés
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	9	2	18
Cinématographie, audiovisuel	2	1	9,5
Danse	5	0	37
Littérature	3	0	8
Musique	21	5	86
Musées et sites patrimoniaux	1		5
Pluridisciplinaire	10	0	14
Socioculturel	0	1	0
Théâtre, spectacle vivant	2	0	5
Autre	0	5	0
TOTAL	53	14	182,5

PRIX ET CONCOURS

1 Concours littéraire national 2024

Depuis 1978, le ministère de la Culture organise un Concours littéraire annuel ayant pour but d'encourager la création littéraire au Grand-Duché de Luxembourg. Chaque année, le Concours littéraire national récompense un genre littéraire différent. Le Concours littéraire national 2024 était réservé aux pièces de théâtre en langue luxembourgeoise, française, allemande et/ou anglaise.

En 2024, 52 textes avaient été remis au jury, composé de Luc Schiltz (président), Carole Lorang, Sarah Rock, Tullio Forgiarini et Pascal Seil, et ce dans deux catégories différentes, l'une pour auteurs/autrices adultes à partir de 20 ans et l'autre pour jeunes auteurs/autrices de 12 à 19 ans.

Le jury a primé les œuvres suivantes :

- Charles Meder, 1^{er} prix de la catégorie « auteurs/trices adultes » pour *Urd. Pièce multilingue pour un coupable, sa victime, un mannequin de vitrine, plusieurs mannequins gonflables et le public* ;
- Antoine Pohu, 2^e prix de la catégorie « auteurs/trices adultes », pour *Les Bienheureux* ;
- Eric Abbott, 3^e prix de la catégorie « auteurs/trices adultes », pour *Second Zechariah* ;
- Aimée Dhonte, 1^{er} prix de la catégorie « jeunes auteurs/trices de 12-19 ans », pour *It's Raining Cats and Dogs*.

La cérémonie de remise des prix a eu lieu le 9 décembre 2024 au Centre national de littérature à Mersch avec une table ronde modérée par le président du jury Luc Schiltz et un encadrement musical assuré par la rappeuse Nicool (Nicole Bausch).



Remise des prix du Concours littéraire national 2024 ([1ère rangée, de g. à .dr.] Nicole Bausch, Antoine Pohu, Charles Meder, Eric Abbott, Aimée Dhonte, Pascal Seil, Carole Lorang, [2e rangée, de g. à dr.] Nathalie Jacoby, Eric Thill, Tullio Forgiarini, Luc Schiltz, Sarah Rock), 09.12.2024 © CNL

2 Lëtzebuenger Konschtpräis 2024

Le 10 octobre 2024, le ministre de la Culture a remis le Lëtzebuenger Konschtpräis à la famille de Marc Henri Reckinger (1940-2023). La cérémonie a eu lieu au Nationalmusée um Fëschmaart, dans le cadre du vernissage de l'exposition *Marc Henri Reckinger. Lëtzebuenger Konschtpräis 2024*.

Le Lëtzebuenger Konschtpräis, doté de 10.000 EUR, distingue un/e artiste pour l'ensemble de son œuvre, sa carrière ainsi que son engagement durable pour la scène artistique luxembourgeoise.

Le jury de l'édition 2024 du prix se composait de :

- Jamie Armstrong, historienne d'art et responsable du Lëtzebuenger Konschtarchiv ;
- Christian Mosar, historien d'art, critique d'art, commissaire d'expositions et directeur de la Kenschthal ;
- Ruud Priem, chef de service et conservateur des collections Beaux-Arts au Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art ;
- Edmond Thill, éducateur de musées, ancien chef du service éducatif au Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art et secrétaire de la section des arts et des lettres de l'Institut grand-ducal ;
- Danièle Wagener, historienne d'art, commissaire d'expositions, directrice des 2 musées de la Ville de Luxembourg e.r. et présidente de l'Œuvre nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.

Après deux réunions en juillet 2023, le jury a décidé à l'unanimité d'attribuer le Lëtzebuenger Konschtpräis à Marc Henri Reckinger en précisant que l'œuvre de l'artiste « est l'un des rares exemples dans notre pays d'un art de contestation qui vise à dénoncer les dérives du capitalisme et les dirigeants politiques nationaux et internationaux qui en sont les représentants. »

Marc Henri Reckinger est décédé le 31 août 2023, trois jours seulement après l'annonce de l'attribution du prix.



Remise du Lëtzebuenger Konschtpräis 2024 à la famille de Marc Henri Reckinger (de g. à dr.) Michel Polfer, Annie Reckinger, Eric Thill, Dan Biancalana, Jamie Armstrong, Marlène Kreins, Ruud Priem) 11.10.2024 © MCULT

3 Lëtzebuenger Musekspräisser 2024

Le 19 décembre 2024, la Philharmonie a accueilli la scène musicale nationale pour la soirée de remise des deuxièmes Lëtzebuenger Musekspräisser. La cérémonie, organisée par le ministère de la Culture en collaboration avec la Philharmonie, a été modérée par Elsa Rauchs devant une salle comble.

Parmi le public figuraient le ministre de la Culture, Eric Thill, des représentant/es de la vie politique, de nombreux/ses artistes ainsi que des représentants et représentantes du secteur musical et culturel. L'événement a permis de célébrer les lauréats et les lauréates des différentes catégories, tout en rendant hommage à l'ensemble des artistes qui font la diversité et la richesse de notre paysage musical.

Des interludes musicaux d'un quatuor de la Luxembourg Philharmonic Academy, de Bartleby Delicate, du Veda Bartringer Quartet et de Them Lights ont ponctué la cérémonie entre les remises des prix, attribués dans sept catégories pour cette seconde édition. Les lauréat/es se sont vu/es remettre un trophée créé par l'artiste Laurie Lamborelle.



Remise du Nationale Musekspräis à Camille Kerger par le ministre de la Culture, 19.12.2024 © MCULT/ZENARI

Les lauréats de l'édition 2024

Nationale Musekspräis, lauréat : Camille Kerger

Le prix national de la musique honore une œuvre et une carrière exceptionnelle au service de la scène musicale luxembourgeoise, ce prix est doté de 10.000 euros.

Catégorie Nowuesstalent, lauréat : Daniel Migliosi

Doté de 2.500 euros, ce prix récompense une carrière prometteuse qui se démarque par le dynamisme de son parcours et l'excellence de ses réalisations récentes.

Catégorie Op der Bün - musiques amplifiées, lauréate : Francis of Delirium (Jana Bahrlich)

Doté de 3.500 euros, ce prix récompense un/e ou plusieurs artistes (interprètes et auteurs/autrices-compositeurs/trices) ayant contribué de manière significative au secteur de la musique rock, pop, musiques électroniques et/ou musiques urbaines ces deux dernières années.

Catégorie Op der Bün - musique classique, lauréat : Francesco Tristano

Doté de 3.500 euros, ce prix récompense un/e ou plusieurs artistes (interprètes et auteurs/autrices-compositeurs/trices) ayant contribué de manière significative au secteur de la musique classique ces deux dernières années.

Catégorie Op der Bün - Jazz/blues/world, lauréat : Pol Belardi

Doté de 3.500 euros, ce prix récompense un/e ou plusieurs artistes (interprètes et auteurs/autrices-compositeurs/trices) ayant contribué de manière significative au secteur de la musique jazz/blues/world ces deux dernières années.

Catégorie Hannert der Bün - prix arrière-scène, lauréate : Nina Schaeffer

Doté de 3.500 euros, ce prix honore le travail créatif d'une personne ou d'une équipe à l'arrière-scène au cours des deux dernières années (ingénieur/e du son, technicien/ne de lumière, manager, producteur/trice de spectacle, booker, éditeur/trice, administrateur/trice, etc.).

Catégorie Fräizäitmusek - prix d'engagement exceptionnel non-professionnel, lauréats: Hunneg-Strëpp

Doté de 2.500 euros, ce prix récompense le mérite exceptionnel et l'engagement durable d'une ou d'un groupe de personnes qui s'impliquent remarquablement pour la musique pendant leur temps de loisir, sans pour autant poursuivre de carrière professionnelle.

Composition du jury

Le jury de l'édition 2024 des Lëtzebuenger Musekspräisser était composé de :

- Pit Brosius, chef d'orchestre de l'Orchestre national des jeunes et professeur au Conservatoire du Nord ;
- Vanessa Cum, coordinatrice culturelle de la Ville de Luxembourg et présidente de l'ASBL Fête de la musique ;
- Thomas Faber, Maz Universe, musicien professionnel et lauréat de l'édition 2022 ;
- Marie Trussart, rédactrice musique classique à la Radio 100,7 / Opus 100,7 ;
- Georges Urwald, musicien, compositeur, arrangeur et professeur d'éducation musicale.

La sélection des artistes figurant sur les shortlists a été réalisée dans une procédure à deux tours. Pour le premier tour, 84 « nominateurs » et « nominatrices », professionnel/les de la musique, ont été invité/es à soumettre leurs coups de cœur. Sur la base de ces nominations ont été établies des shortlists avec les noms d'artistes les plus cités. Dans un second temps, le jury a, au bout de délibérations et de votes, sélectionné les lauréat/es. Les prix dans toutes les catégories mis à part le Nationale Musekspräis se réfèrent à une production remarquable au cours des deux dernières années. Sont éligibles les acteurs ou personnalités actif/ves dans le secteur de la musique au Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, résident/es ou ayant un fort ancrage culturel au pays.

Le prix national de la musique (Nationale Musekspräis) est désigné directement par le jury et est remis à un/e artiste du secteur pour récompenser sa carrière, son œuvre et son engagement pour la musique luxembourgeoise.



Remise des Lëtzebuenger Musekspräisser 2024 avec les lauréates et lauréats, membres du jury, la modératrice et le ministre de la Culture, 19.12.2024
© MCULT/ZENARI

4 Prix décernés par le ministère de la Culture au secteur de la musique en 2024

Screaming Fields Song Contest

Dans le cadre du « Screaming Fields Festival 2024 » (Rockhal) : L'édition 2024 du festival dédié au support et à la visualisation de jeunes et futur/es musicien/nes-interprètes prometteur/euses, s'est déroulée le 6 juillet au « Rockhal Club » au Belval. Cette année aussi, le ministère de la Culture a cofinancé le premier prix, ensemble avec la Sacem Luxembourg, Eldorado et le FilmFund Luxembourg. Lauréate de l'édition 2024 était la jeune artiste Blue-ish.

International Classical Guitar Competition Luxembourg

Troisième édition d'un concours pour guitaristes au Luxembourg, qui s'est déroulé au Conservatoire de la Ville de Luxembourg du 10 au 13 mai 2024. Il s'agissait d'un concours international, avec une catégorie sans limite d'âge. Au terme de cette compétition, Tomasz Radziszewski (Pologne) a reçu le premier prix. Le deuxième prix, décerné par le ministère de la Culture, a été remis à Francisco Luís (Portugal), tandis que le troisième prix allait à Stanislav Steshenko (Ukraine).

APPELS À PROJETS

1 Accès à la culture

Voir chapitre 3.1.1. Appel à projets « Accès à la culture »

2 Acquisition d'œuvres d'art

Dans le cadre de sa politique de soutien à la création, aux créateurs et créatrices ainsi qu'à l'innovation et l'émergence d'un secteur culturel dynamique, le ministère de la Culture acquiert annuellement des œuvres d'art pour le compte de l'État. Avec le développement de cette collection le ministère de la Culture cherche également à contribuer à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel du pays. La collection du ministère de la Culture compte aujourd'hui plus de 750 œuvres d'environ 320 artistes.

Le ministère tient à développer sa collection d'art dans un souci de cohérence et d'homogénéité en restant complémentaire à l'art luxembourgeois représenté dans les

collections publiques existantes.

Le choix des œuvres d'art se fait sur avis de la commission d'acquisition nommée en 2019 dont les membres étaient en 2024 :

- Gabriele D. Grawe, conservatrice à la Villa Vauban, Musée d'Art de la Ville de Luxembourg ;
- Claudine Hemmer, conseillère Arts visuels et Architecture au ministère de la Culture (secrétaire) ;
- Clément Minighetti, ancien curateur en chef au Mudam Luxembourg (président) ;
- Michel Polfer, directeur Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art ;
- Michèle Walerich, responsable du département Photographie au Centre national de l'audiovisuel.

La politique d'acquisition s'oriente autour des axes suivants : suivi de l'évolution de la scène artistique contemporaine en prêtant attention au travail des figures tutélaires, reconnues et émergentes et du reflet de la diversité de la création contemporaine.

En 2024, trois appels ont été lancés : le premier appel était adressé aux galeries d'art établies au Luxembourg, le deuxième invitait une sélection d'artistes à concevoir une ou plusieurs œuvres pour le bureau du ministre de la Culture, le troisième appel s'adressait aux artistes luxembourgeois/es, artistes résidant au Luxembourg ou disposant d'un ancrage culturel avéré au Grand-Duché de Luxembourg à soumettre des propositions d'acquisition.

La commission d'acquisition s'est réunie les 12 mars, 17 mai et 10 octobre 2024.

Dans le cadre du budget annuel ordinaire, 27 œuvres de 24 artistes ont été acquises par le ministère de la Culture en 2024 pour un budget total de 149.979,99 EUR.

La liste des œuvres acquises en 2024 est reprise au chapitre 4.5. *La collection du ministère de la Culture.*

3 Aide au développement de l'entrepreneuriat dans la musique

Par cet appel à projets bisannuel, le ministère de la Culture soutient les métiers d'accompagnement (agent/es, managers, bookers, producteurs/trices) dans le développement et rayonnement de leurs activités, tant au niveau national qu'international. Il vise à renforcer l'activité des entreprises professionnelles du secteur de la musique, nécessaires à l'essor d'une industrie musicale au Luxembourg.

En 2024 ont été soutenus :

- Beast
- De Gudde Wëllen
- Konektis Entertainment
- Two Steps Twice
- Ultraschall Collective

4 Aide aux nouvelles formes de médiation culturelle – blogs, vlogs et podcasts

L'aide aux nouvelles formes de médiation culturelle – blogs, vlogs et podcasts du ministère de la Culture a été lancée en 2024 pour une seconde édition. Ce dispositif vise à soutenir les auteurs et autrices, critiques ou chroniqueurs/euses indépendant/es, spécialisé/es en matière culturelle qui réalisent une plateforme en ligne, un blog, un vlog ou un podcast dédié à la publication, à l'accompagnement ou à la critique de l'actualité de la scène artistique et culturelle au Luxembourg.

5 projets ont ainsi été soutenus pour un montant total de 15.000 EUR.

5 Commandes de compositions musicales

Voir chapitre 4.4. *Les commandes d'œuvres musicales.*

6 Création d'une composition musicale à l'occasion de la fête nationale 2024

Voir chapitre 4.4. *Les commandes d'œuvres musicales.*

7 Enregistrement sonore

Dans le cadre de son dispositif d'aide visant à promouvoir la création et les initiatives artistiques dans le domaine musical, le ministère de la Culture lance depuis 2023 un appel à projets pour soutenir financièrement l'enregistrement sonore en studio ou en live de tout genre musical.

Éligible était tout/e artiste professionnel/le en son nom propre, de nationalité luxembourgeoise, résidant au Luxembourg ou pouvant faire preuve d'un fort ancrage culturel au ou d'un lien direct avec le Grand-Duché. Tout regroupement de musicien/nes sous forme de band (groupe), big band, ensemble, orchestre, ou autres collectifs de musicien/nes éligibles pouvaient également formuler une demande.

Le montant de l'aide par projet est plafonné à 60 % des dépenses éligibles. Le montant d'un subside éventuel ne peut pas dépasser 12.000 EUR. Une enveloppe budgétaire de 100.000 EUR était disponible pour l'année 2024. En mars, pour la première session, 36 candidatures étaient déposées, dont 32 ont pu bénéficier d'un subside. Pour la session d'octobre, 45 candidatures étaient déposées, dont 28 ont obtenu un subside.

8 Journées européennes du patrimoine culturel

Voir chapitre 3.9.2 *Journées européennes du patrimoine culturel.*

9 Kultur am Prisong

Voir chapitre 3.1.2 *Appel à projets « Kultur am Prisong ».*

10 Médiation culturelle

Voir chapitre 3.1.3 *Appel « Médiation culturelle »*

12 Mise à disposition de la salle Open Space aux Annexes du château de Bourglinster

Voir chapitre 12.4. *Château de Bourglinster.*

13 Prime à la publication d'une création littéraire

Fin 2024, le ministère de la Culture a annoncé le lancement du nouvel appel bisannuel – prime à la publication d'une création littéraire à partir de 2025, remplaçant dès fin 2024 le précédent système de soumission en continu. L'appel vise à soutenir les auteurs/trices et illustrateurs/trices professionnel/les luxembourgeois/es, résidant au Luxembourg ou ayant un fort ancrage culturel au Grand-Duché, qu'ils/elles soient confirmé/es ou émergent/es, et qui ont publié un ouvrage littéraire de qualité au cours des douze derniers mois.

Les œuvres littéraires soumises seront évaluées sur la qualité professionnelle de leur édition, notamment la mise en page, la justesse de la langue et de la trame narrative, et leur réseau de distribution. Le budget total s'élèvera à 60.000 EUR avec un montant maximal de 2.500 EUR par ouvrage. Les candidat/es pourront soumettre jusqu'à deux œuvres publiées au cours des douze mois précédant chaque session, avec des dates limites de dépôt fixées au 15 mars et 15 septembre 2025.

14 Rendez-vous aux jardins

Voir chapitre 3.9.3 *Rendez-vous aux jardins.*

LES COMMANDES D'ŒUVRES MUSICALES

En 2024 le ministère de la Culture a continué sa politique de commandes d'œuvres musicales et a procédé à un appel public. En tout, 7 compositions étaient ainsi commandées. Le budget total des commandes étatiques s'élevait à 70.000 EUR.

Pour cette édition, 23 candidatures ont été introduites pour 7 commandes de composition d'une œuvre offerte par le ministère, et ceci pour les orchestres suivants : les Solistes Européens Luxembourg, la Musique Militaire Grand-ducale, l'Orchestre de Chambre de Luxembourg, l'ensemble Kammerata Luxembourg, l'ensemble United Instruments of Lucilin, l'Orchestre Estro Armonico et l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg. Les compositeurs retenus étaient les suivants :

- Luca Vaillancourt pour la Musique militaire grand-ducale
- Christophe Mirkes pour les Solistes Européens Luxembourg
- Ivan Boumans pour United Instruments of Lucilin
- Catherine Kontz pour Kammerata Luxembourg
- Markus Brönnimann pour l'Orchestre de chambre de Luxembourg
- Gilles Grethen pour l'Orchestre Estro Armonico
- Tatsiana Zelianko pour l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg

En 2024, la commande d'une œuvre pour l'encadrement musical dans le contexte de la célébration de la Fête Nationale à la Philharmonie, commande traditionnellement commandée par le ministère de la Culture en coopération avec le ministère de l'Intérieur, était attribuée au guitariste, compositeur et arrangeur David Laborier. La composition *Bols* était interprétée par l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg lors des festivités civiles de la Fête nationale, le 23 juin 2024 à la Philharmonie.

À part l'appel public, le ministère de la Culture a attribué complémentaiement une commande à Tatsiana Zelianko. Madame Zelianko a réalisé une composition à la mémoire de la compositrice luxembourgeoise Joséphine Schmoll (1836 – 1925), ceci dans le cadre des festivités de la LUGA. Cette composition pour quintette à cordes sera présentée le 8 juillet 2025 au Culture HUB de la LUGA.



Lunch Concert de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg, 24.01.2024 © Inês Rebelo de Andrade

LA COLLECTION D'ART DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

1 Le développement de la collection en 2024

À la suite de trois appels à propositions d'acquisition (voir chapitre 4.3.2. *Acquisition d'œuvres d'art*) et sur avis des membres de la commission d'acquisition, les œuvres suivantes sont venues enrichir la collection du ministère de la Culture en 2024 :

- *Sans titre (Poivrons)* (2024) de **Yann Annicchiario** ;
- *MANTEAU EN CUIR MOISI* (2023) de la série *Porte-Mémoire* de **Marie Capesius** ;
- *Sans titre* (2023) de **João Freitas** ;
- *From Gesture to Gesture (Measurement of a Missing Content)* (2018-2024) de **Marco Godinho** ;
- *My Motorcycle_X* (2023) de **Julien Hübsch** ;
- *Pink19072023* (2023) de **Frank Jons** ;
- *] Instar [* (2023) de **Vera Kox** ;
- *La Frileuse* (2021) de **Andrés Lejona** ;
- *Conservation piece, Act III (AU)* (2023) de **Sandra Lieners** ;
- *Nude Explorer Taped* (2022) de **Catherine Lorent** ;
- *Sans titre* (2023) de **Alex Macedo** ;
- *Translucent Melody* (2023) de **Filip Markiewicz** ;
- *Portrait en plein air* (2024) de **Álvaro Marzán Díaz** ;
- *Long Leash* (2022) de **Franck Miltgen** ;
- *Waving Stills* (2023) de **Gery Oth** ;
- *Contiens* (2017) de **Claudia Passeri** ;
- *Sans titre / 2022.3.048.01_CA* (2022) de **Jim Peiffer** ;
- *Sans titre* (2023) de **Roland Quetsch** ;
- *#1003915, #1004416 et #1004531*, (2017) de la série *Beachhead* de **Daniel Reuter** ;
- *1.25 et 1.75* (2024) de **Pit Riewer** ;
- *The devising or choosing of names for things II & III + Grummelange 15h56* (2023) de **Letizia Romanini** ;
- *Pink Octopus Beach* (2023) de **Keong-A Song** ;
- *Chantier organique* (2021) de **Nina Tomàs** ;
- *Sans titre (Scampi)* (2023) de la série *Opus incertum* de **Daniel Wagener**.

2 Le prêt d'œuvres de la collection en 2024

Les œuvres de la collection sont mises à disposition pour l'aménagement artistique dans le cadre de prêts à long terme aux institutions de l'État, ministères et administrations de l'État, aux ambassades luxembourgeoises à l'étranger, aux représentations permanentes du Luxembourg à l'étranger, aux établissements publics à vocation culturelle ainsi que dans le cadre de prêts pour des expositions temporaires organisées par des institutions culturelles nationales et internationales. Le prêt des œuvres constitue une des missions du service de l'artothèque du ministère de la Culture et vise à contribuer à la visibilité du travail des artistes et de la collection.



Yann Annicchiario, *Sans titre (Poivrons)*, 2024, Ensemble de 11 sculptures, bronze, Collection Ministère de la Culture, Achat 2024, Photo © Christof Weber / MCULT

En 2024, 17 dossiers de prêt d'œuvres ont été traités et 82 œuvres de 63 artistes ont ainsi été prêtées, à savoir :

Institution	Œuvre(s) prêtées
Ministère d'État	<i>...into deliquescence</i> (2021) de Vera Kox ; <i>Orgulho : Photographie N°10</i> (2016 – 2017) de Bruno Oliveira ; « <i>Pi</i> » 1 (v. 2001) de Tung Wen Margue ; <i>Damian & Jamal</i> (2019) et <i>Jason Handsome (2)</i> (2019) de la série <i>Bombay Beach Encounters</i> de Martine Pinnel ; à <i>géométrie variable (serveur de deux patrons) II</i> (2019) de Yann Annicchiarico ; <i>Summer</i> (2019) de Jesse Willenbring ; <i>Without Shadows (rouge/bleu)</i> (2018) d' Ann Vinck ; <i>La main de Trixi</i> (2018) de Carole Melchior ; <i>Hydrangeas with molds</i> (2015) et <i>Camelia Japonica</i> (2015) de la série <i>Fleur du mal</i> de Flora Mar ; <i>Caffeine Memory</i> (2022) de Brognon Rollin ; <i>Sans titre</i> (2023) de Sarah Mandres ; <i>Rideau pour porte double</i> (2022) de Sam Krack .
Ministère de la Fonction Publique	<i>Tehran Crossing</i> (2017) et <i>Tehran Subway</i> (2017) de Sébastien Cuvelier ; <i>My Roots</i> (2015) d' Ann Vinck .
Ministère de la Santé	<i>A Reculons 2 & 3</i> (2020) de Nina Tomàs ; <i>Thoughts from far</i> (2023) de Sophia Juergens .
Ministère des Finances	<i>Drop by Drop</i> (2018) de Letizia Romanini .
Ministère des Affaires intérieures	<i>2 VIII 2 Assemblage variable</i> (2002) de Patrick Ripp ; <i>Haie</i> (1988 – 1989) de Ben Heyart ; <i>Cardinal M. par Velazquez</i> (1999) de Roland Schauls .
Ministère de l'Économie	<i>Nom de Sommeil</i> (2020) de Laurianne Bixhain ; <i>The Sun</i> (2023) de Vanessa Brown ; <i>SKOBE</i> (2016) de Jeremy Palluce .
Ministère de la Recherche et de l'Enseignement	<i>Haiku</i> (1999) d' Isabelle Lutz .
Ministère des Affaires étrangères – European Convention Center Kirchberg – représentation luxembourgeoise	<i>Untitled_#4511_#6950_2014</i> (2014) de Christian Aschman ; <i>Process</i> (2018 – 2019) de Paul Kirps .
Ministère des Affaires étrangères et européennes - Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Dublin	<i>Sans titre</i> (2008) de Max Steffen ; <i>Ex-capsula</i> (2010) et <i>Viscum ex malus</i> (2010) de Danielle Grosbusch ; <i>Virtual Landscape 1</i> et <i>Virtual Landscape 3</i> de Rol Steimes .
Ministère des Affaires étrangères et européennes - Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Bruxelles	<i>Onda Lignea</i> (2017) de Daniele Bragoni ; <i>Groupe : en dansant</i> (2008) et <i>Famille</i> (2008) de Florence Hoffmann ; <i>Fischwesen</i> (1986) et <i>Sans titre</i> de Jean-Paul Kohn .
Ministère des Affaires étrangères et européennes - Représentation permanente à Bruxelles	<i>Windways II</i> (2019) de Tina Gillen .

Ministère des Affaires étrangères et européennes - Représentation auprès du Comité politique et de sécurité de l'Union européenne

Portraits (Rembrandt-Autoportrait) (1999) et *Portraits (Rembrandt-Autoportrait)* (1999) de **Roland Schauls** ; *Enclosure* (2015) de **Sandrine Ronvaux**.

Administration du Cadastre et de la Topographie

Red Bridge Underside (2000 – 2013) et *Cross Section no. 3* (2000 – 2013) de **Ben Carter** ; 3 œuvres sans titre de **Moritz Ney** ; *Sans titre* (1991) d'**Isabelle Lutz** ; *NY* (1987) de **Jean-Marie Biwer** ; *Limited colors now for this* (1987) de **Robert Brandy** ; *C'est magique* (2010) de **Martine Marson** ; *Mass Ornament 1* (2006) de **Sarah Sutton** ; *Une histoire sans fin* de **Germaine Hoffmann** ; *L'art du temps* de **Rico Sequeira** ; *Monsieur M.* (2002) de **Paule Lemmer** ; *Abstrakt I, II, III und IV* (2018) de **Francis Kirtz** ; *Daisies 1* (2017) de **Rafael Springer** ; *Zig zags cachés* (2004) de **Frank Jons** ; *Le silence est absolu* (2021), *BERG 377 X* (2021) et *Première ascension 02.07.2084* (2021) de **Luc Ewen** ; *Juncus Maritimus* (2023) et *Limonium Vulgare* (2023) d'**Anne Speltz** ; *Mother-Hunter-Transition* (2020) d'**Anne Lindner** ; *Japon* (2004) de **Joseph Tomassini** ; *Magie spatiale* (1990) d'**Arthur Unger** ; *Mond* (2010) de **Jean Delvaux** ; *Tor der Ewigkeit* (2004) de **Roby Flick**.

Trésorerie de l'État

Luxembourg (1984) de **Moritz Ney** ; *Interactions* (2001) de **Claude Celli** ; *Sehnsucht nach der blauen Blume* (1991) de **Joëlle Schwirtz** ; *Sans titre* de **Jeannot Bewing** ; *View of the Grund from the Corniche* (1995) de **Madeline Addyman** ; *Highways* (2010) de **Robert Viola** ; *Higher Ground* (2008) de **Dany Blasen** ; *Dragon volant - n°28* d'**Arthur Unger** ; *Découverte Nocturne* (1991) de **Raymond Weiland** ; *COSMOS* (2019) de **Christian Neuman**.

Cour des comptes européenne

Interruption in the Social Contract (2014) d'**Aline Bouvy**.

ULB – Université libre de Bruxelles, Bruxelles

De toutes les flammes (2023) d'**Aïda Schweitzer**

Exposition *Expo Clito – La seconde origine du monde*, 09.03.2024 – 07.06.2024

Konschthal Esch – Espace d'art contemporain, Esch-sur-Alzette

] Instar [(2023) de **Vera Kox**

Exposition *Vera Kox – Sentient Soil*, 28.09.2024 au 19.01.2025

1 Biennale de Venise

Avec la création de Kultur|lx – Arts Council Luxembourg, le ministère de la Culture a décidé de lui confier la responsabilité et l'organisation de ses projets internationaux. C'est ainsi que Kultur|lx fut nommé commissaire du pavillon luxembourgeois à la Biennale de Venise pour le compte du ministère de la Culture.

Le 23 janvier 2023, Kultur|lx, en collaboration avec le ministère de la Culture et le Mudam Luxembourg, a lancé un appel à candidatures pour la représentation du Grand-Duché à la Biennale d'architecture de Venise en 2024. L'appel s'adressait à des artistes visuel/les ou collectifs d'artistes de nationalité luxembourgeoise ou résidant au Luxembourg, toutes disciplines confondues.

Sur les 22 candidatures reçues, quatre artistes ont été invité/es à soumettre un projet détaillé.

Le jury était composé par :

- Adam Budak, directeur, Kestner Gesellschaft Hannover
- Michelle Cotton, cheffe du Département programmation artistique et contenu, Mudam Luxembourg
- Hélène Doub, responsable du Département arts visuels, Kultur|lx
- Hélène Guénin, directrice, MAMAC | Musée d'art moderne et d'art contemporain de Nice
- Stilbé Schroeder, curatrice, Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain
- Bettina Steinbrügge, directrice, Mudam Luxembourg
- Joel Valabrega, curatrice, Mudam Luxembourg.

Au cours du deuxième tour, c'est Andrea Mancini avec le collectif pluridisciplinaire Every Island qui a été retenu à l'unanimité par le jury pour réaliser le Pavillon luxembourgeois de la 60^e Biennale de Venise. Le projet, *A Comparative Dialogue Act*, a été conçu comme une infrastructure pour la transmission du son – un espace de production partagé mettant en question la notion de bien ancrée de paternité artistique individuelle. Pendant toute la durée de la Biennale, le Pavillon a accueilli quatre artistes invités qui ont produit et présenté de nouvelles performances sonores, élargissant ainsi la définition d'une œuvre d'art collective.

Le 18 avril 2024, le ministre de la Culture a inauguré le Pavillon luxembourgeois en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse héritière, de S.E. Michèle Pranchère-Tomassini, ambassadrice du Luxembourg à Rome et des artistes Andrea Mancini et Every Island.

La 60^e Biennale de Venise – Exposition internationale d'art était ouverte au public du 20 avril au 24 novembre 2024.

Deux publications accompagnant l'exposition luxembourgeoise ont été éditées : un catalogue et un disque vinyle qui capture l'essence du dialogue continu entre les quatre artistes invitées au sein du Pavillon.

Le pavillon du Luxembourg sera présenté au Mudam Luxembourg du 25 septembre 2025 au 1^{er} février 2026.

OBSERVATOIRE DE LA CULTURE

Le 1^{er} août 2024, le ministère de la Culture répond à la recommandation n° 3 du *Kulturentwécklungsplang 2018-2028* « Mettre en place un Observatoire de la Culture » en instaurant un Observatoire de la Culture au sein du ministère. L'Observatoire remplace ainsi le service des études et statistiques et de la documentation créé en 2022 et dont faisait partie la cellule de statistiques (voir la recommandation KEP n° 10 « Mise en place d'une cellule d'études et statistiques culturelles »).

Les missions de l'Observatoire consistent à constituer une base de données, à analyser des données générales et sectorielles relatives au secteur culturel (établissements culturels, budgets, pratiques culturelles de la population...), à évaluer les politiques culturelles et à diffuser les informations.

En 2024, le développement et la mise à jour de la base de données relatives aux divers domaines culturels a été poursuivie, ainsi que la collecte et la publication de données liées aux comptes annuels et au budget du ministère de la Culture (conventions, subsides, etc.).

Par ailleurs, une actualisation de l'état des lieux statistique de l'emploi du champ culturel au Luxembourg a été commanditée. Les chiffres sont attendus pour mi-2025.

L'Observatoire a également continué d'établir des statistiques et des graphiques dans le cadre des *États des lieux* sectoriels (voir à ce sujet la recommandation KEP n° 6 « Établir un état des lieux précis et complet du secteur artistique et culturel luxembourgeois »). Ainsi, des données relatives au secteur des arts visuels et au secteur du livre ont été collectées et analysées. L'*État des lieux* « Arts visuels » a été publié en juin 2024 et la publication de l'*État des lieux* « Littérature et édition » est prévue pour 2025.

Lors des Assises sectorielles des bibliothèques, qui ont eu lieu le 24 mai 2024 à la Bibliothèque nationale, l'Observatoire a pu présenter des statistiques relatives aux bibliothèques au Luxembourg et les premiers résultats d'une enquête commanditée auprès d'ILRES sur les pratiques de lecture et les usages des bibliothèques de la population. En juillet 2024, le troisième numéro de la série *Les études du ministère de la Culture* a été publié avec les résultats complets de l'enquête.

L'Observatoire a également participé au développement et à la mise en œuvre d'une enquête auprès des instituts culturels de l'État sur les pratiques numériques concernant le patrimoine culturel au Luxembourg.

Parallèlement, l'Observatoire a continué sa collaboration avec le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) pour la réalisation d'une étude sur les pratiques culturelles des jeunes. L'analyse des données par le LISER a été achevée en 2024 et la publication de l'étude est prévue pour le premier semestre 2025.

La coopération avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (STATEC) a été poursuivie dans le cadre de l'enquête annuelle auprès des acteurs culturels. Cette enquête vise les musées, les châteaux, les cinémas et les scènes de spectacle et permet au STATEC de collecter des données afin de réorganiser leurs statistiques sur la culture et de répondre aux demandes de données internationales.



Performance I Try My Tongue (sequences), Mudam Luxembourg – Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean, Dans le cadre de l'exposition After Laughter Comes Tears 13.10.2023 – 07.01.2024, Mudam Luxembourg, 07.01.2024, Photo : Eike Walkenhorst © Mudam Luxembourg

L'ÉGALITÉ DES GENRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS LIÉS AU MINISTÈRE DE LA CULTURE

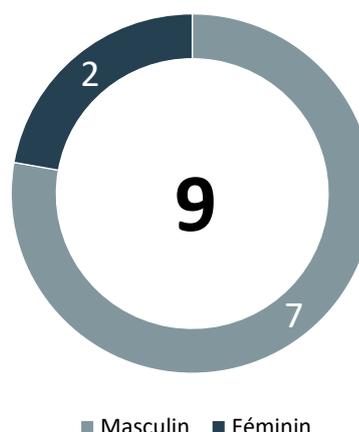
L'égalité des genres est l'un des principes fondamentaux du droit communautaire et le cadre législatif national en la matière résulte des transpositions de directives européennes. Devant ce contexte, le ministère de la Culture entretient un échange régulier avec le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité.

Appuyé par la Charte de déontologie publiée en 2022, le ministère de la Culture a poursuivi en 2024 ses efforts en matière d'égalité des chances et des genres dans les organes de décision internes et promeut une représentation paritaire au sein des organes de gestion externes (établissements publics, secteur conventionné, etc.) tout comme au sein des institutions partenaires du ministère en ce qui concerne la composition des commissions, conseils, jurys et autres entités.

Un accent particulier est également mis sur le développement d'une ventilation par genre dans les statistiques culturelles et le ministère de la Culture continuera à élargir sa base de données à cet égard.

Au **31.12.2024**, la représentation des genres au sein des directions et des conseils d'administration des instituts culturels de l'État et des établissements publics s'affiche comme suit :

Instituts culturels : Direction



Instituts culturels de l'État (loi 2004) : direction

Poste	Direction	Nombre de personnes	Pourcentage
	Total	9	100 %
Directeurs/Directrices	Masculin	7	78 %
	Féminin	2	22 %

Instituts culturels de l'État : Archives nationales ; Bibliothèque nationale ; Centre national de l'audiovisuel ; Centre national de littérature ; Institut national de recherches archéologiques ; Institut national pour le patrimoine architectural ; Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art ; Musée national d'histoire naturelle ; Zenter fir d'Lëtzebuurger Sprooch

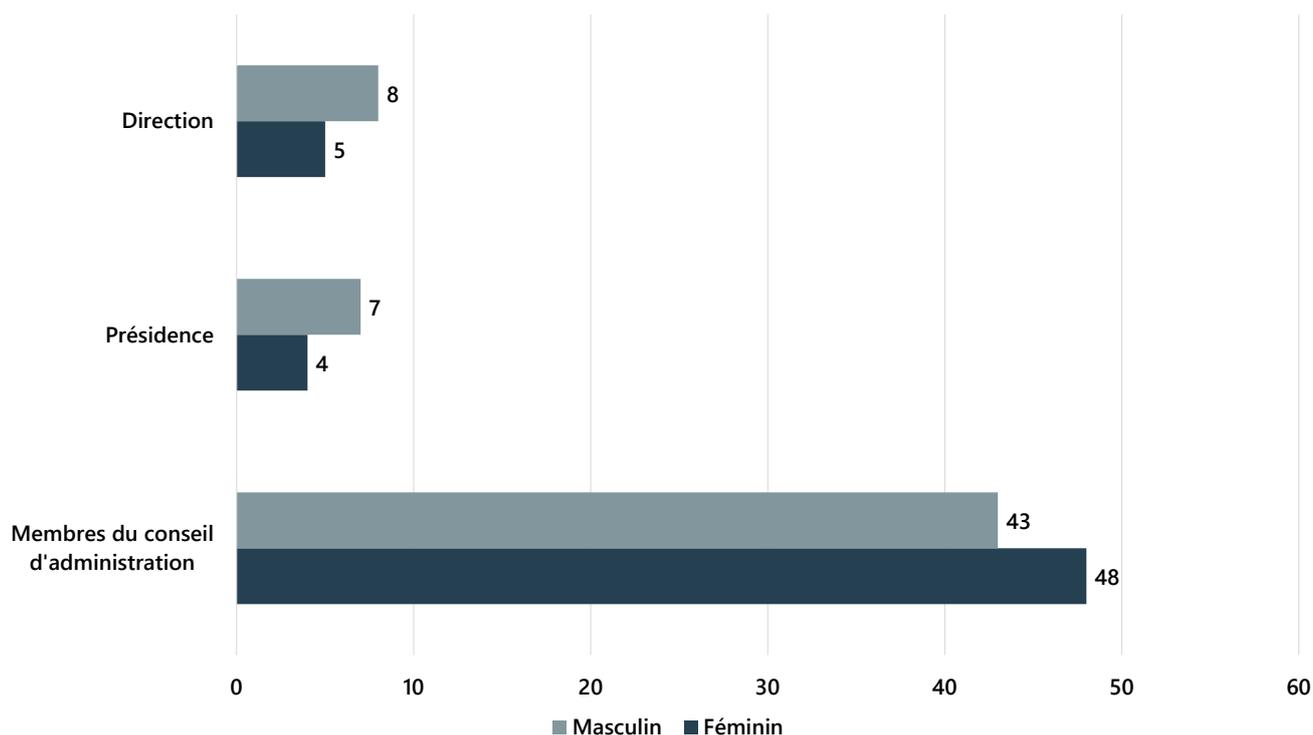
Établissements publics : direction et conseil d'administration

Poste	Sexe	Nombre de personnes	Pourcentage
Directeurs/Directrices ¹	Total	13	100%
	Masculin	8	62%
	Féminin	5	38%
Présidents/Présidentes du conseil d'administration	Total	11	100%
	Masculin	7	64%
	Féminin	4	36%
Membres du conseil d'administration	Total	91	100%
	Masculin	43	47%
	Féminin	48	53%

Établissements publics : Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain ; Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster (neimënster) ; Centre de musiques amplifiées (Rockhal) ; Espace culturel des Rotondes ; Fonds culturel national (Focuna) ; Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (Film Fund) ; Kultur | lx - Arts Council Luxembourg ; Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean (MUDAM) ; Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte (Philharmonie) ; Théâtre national du Luxembourg (TNL) ; TROIS C-L - Maison pour la Danse

¹ Kultur | lx, le TNL et le TROIS C-L disposent d'une direction bicéphale. Le Focuna ne dispose d'aucun poste de direction.

Établissements publics



6

SOUTIEN FINANCIER DU SECTEUR CULTUREL



PRIORITÉS BUDGÉTAIRES POUR 2024

Dans le cadre du budget 2024, le ministère de la Culture a retenu les mesures et incitations suivantes pour atteindre les priorités fixées sur le court et moyen terme :

1 Consolidation et développement des structures culturelles sous la tutelle du ministère de la Culture

Durant la dernière législature, le nombre des structures culturelles sous la tutelle du ministère est passé à 19 institutions culturelles (+2 instituts culturels, suite au vote de la réforme de la loi sur les instituts culturels de l'État en 2022 et +5 établissements publics suite au vote des lois de juillet 2023 créant cinq nouvelles structures, précédemment asbl). Plus de mille personnes y travaillent sous contrat fixe. Afin de pouvoir les accompagner dans leur consolidation, respectivement le développement des missions publiques qu'elles assument pour le compte de l'État, un financement adéquat s'impose.

2 Développement de la coopération internationale et de la circulation des œuvres et artistes du Luxembourg

À l'exemple de Luxembourg for Finance ou Luxembourg for Business, l'État a créé deux structures pour développer une action culturelle internationale, le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle pour le domaine de la production audiovisuelle et Kultur|Ix pour tous les autres domaines culturels et champs artistiques. Ces deux structures œuvrent pour mieux faire connaître la culture luxembourgeoise au-delà des frontières en aidant les artistes et les acteurs culturels du pays à accentuer leur présence à l'étranger et en les soutenant dans cette démarche.

- Le ministère propose que l'État prenne en charge à partir de 2024 les besoins de diplomatie culturelle, de promotion de l'image du Luxembourg et les formats professionnels élaborés par Kultur|Ix, notamment lors d'événements officiels comme les visites d'État, les missions internationales ou encore les expositions universelles.

3 Développement et soutien des associations culturelles conventionnées

En outre, la scène libre, structurée majoritairement en associations sans but lucratif, est soutenue par le ministère de la Culture via un système de conventionnement, leur assurant une certaine stabilité et prévisibilité de leurs finances. Leur nombre a augmenté de 49 à 103 durant la dernière législature, représentant un soutien financier de la part de l'État de 17,8 millions euros en 2023.

La « Charte de déontologie » du ministère, élaborée en dialogue avec le secteur culturel, retient e.a. le concept d'une « rémunération juste et équitable » des professionnel/les. Ces tarifs, qui correspondent aux souhaits du ministère d'une professionnalisation de la scène artistique, ont des retombées directes sur les finances du secteur conventionné. Ainsi, outre le fait que le ministère a bien sûr appliqué les taux d'indexation retenus dans la circulaire budgétaire, des budgets supplémentaires sont à prévoir afin d'appliquer le principe d'une « rémunération juste et équitable » des artistes, technicien/nes et autres intermittent/es.

4 Valorisation du patrimoine national

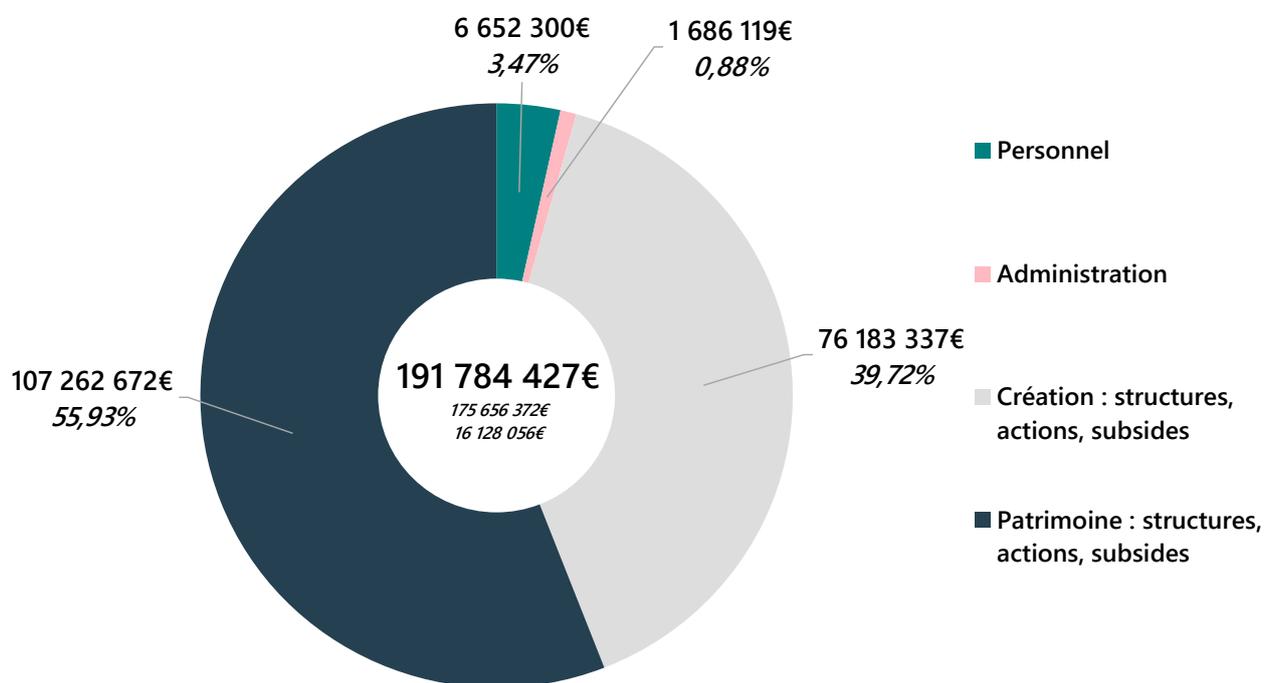
Suite à la mise en vigueur de la nouvelle loi relative au patrimoine culturel en 2022, des obligations supplémentaires à charge du Fonds pour le patrimoine architectural ont apparu : hausse du nombre des immeubles protégés par l'État et les communes, classements encore plus conséquents et cohérents suite à l'élaboration de l'inventaire du patrimoine architectural, hausse des subventions octroyées aux propriétaires d'immeubles protégés pour les travaux de restauration, etc. Dès lors une demande d'allocation de dotations plus conséquentes au même Fonds dans les années est à prévoir.

Finalement, le ministère tient à soulever encore l'opportunité rare de la Bibliothèque nationale du Luxembourg (BNL) d'acquérir une Bible géante représentant un trésor patrimonial d'envergure nationale pour le Luxembourg.

COMPTES ANNUELS 2023

	2019		2020		2021		2022		2023	
	Budget voté	Budget réalisé								
Section 02.0 Ministère	74 912 404	73 081 147	76 902 116	91 875 111	79 138 783	79 654 521	86 828 865	90 176 635	88 039 723	89 632 648
Section 02 Instituts culturels	57 178 499	60 041 931	61 051 900	67 277 680	63 715 946	69 755 523	69 204 314	76 422 347	78 318 186	86 023 724
Total (Sections 02)	132 090 903	133 123 078	137 954 016	159 152 791	142 854 729	149 410 044	156 033 179	166 598 982	166 357 909	175 656 372
Section 32.0 Ministère	12 812 400	12 811 278	13 112 400	12 216 943	17 010 884	18 575 792	20 835 849	21 057 966	16 790 300	15 794 418
Section 32 Instituts culturels	290 390	255 040	295 156	288 743	369 609	356 406	297 339	286 341	343 339	333 638
Total (Sections 02 et 32)	145 193 693	146 189 396	151 361 572	171 658 477	160 235 222	168 342 242	177 166 367	187 943 289	183 491 548	191 784 428
Variation (budget réalisé N / budget voté N)		0,69 %		13,41%		5,06%		6,08%		4,52%
Variation budget (N et N-1)			4,25%	17,42%	5,86%	-1,93%	10,57%	11,64%	3,57%	2,04%

Graphique 1 : Ventilation des comptes annuels 2023¹

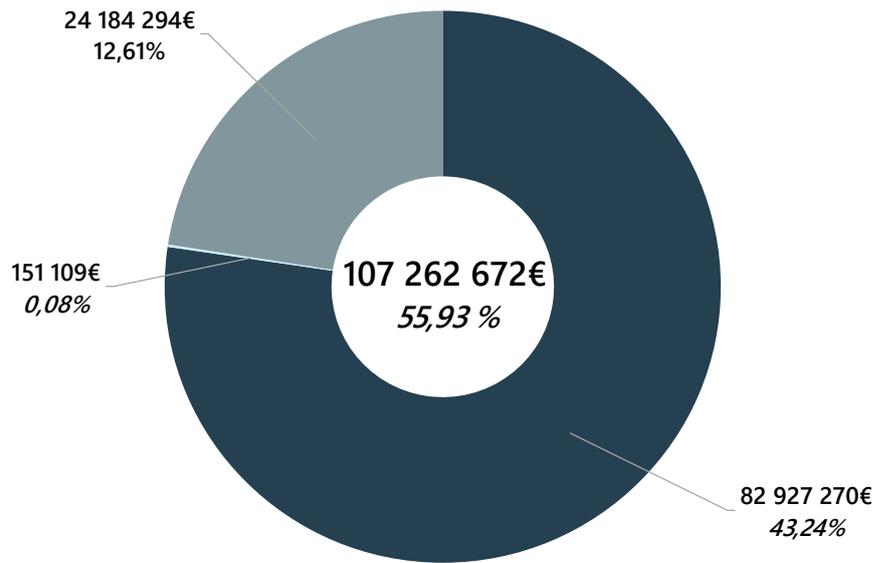


Le montant total des dépenses du ministère de la Culture, qui s'élève à 191 784 427,40€, se compose comme suit :

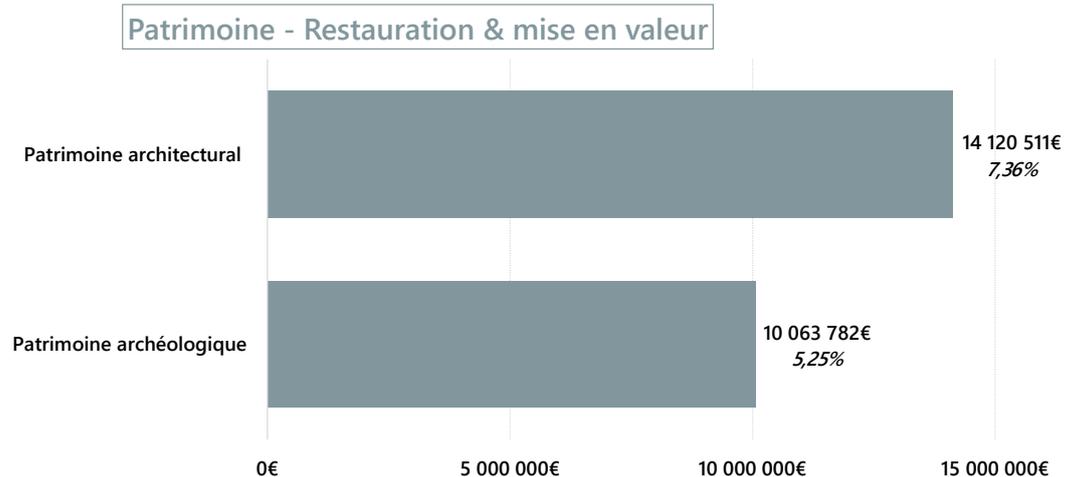
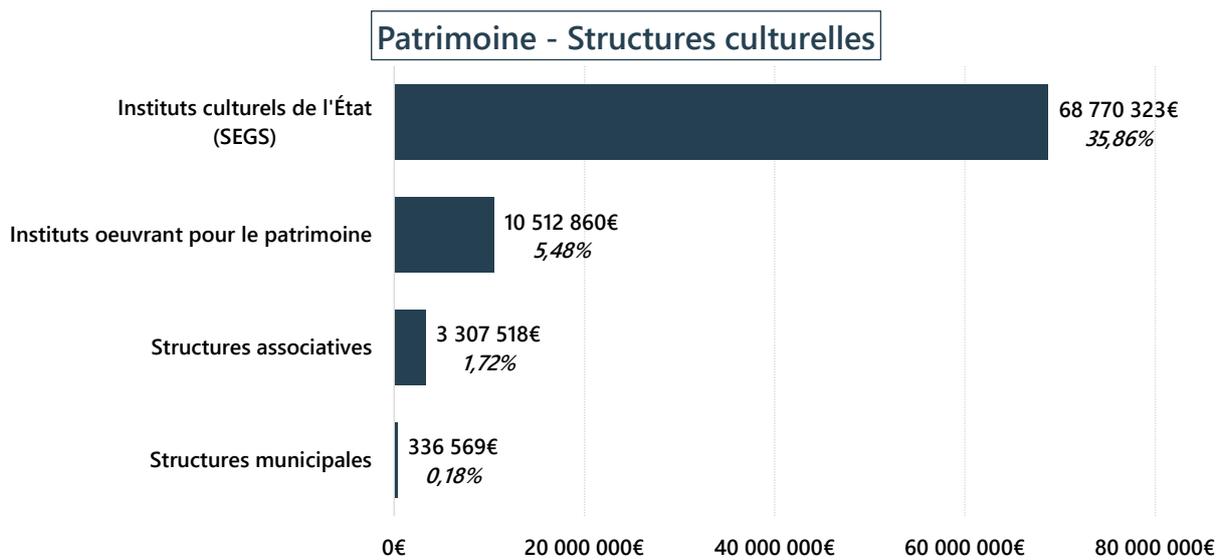
- Dépenses courantes : 175 656 371,52€
- Dépenses en capital : 16 128 055,88€

¹ Tous les montants sont arrondis à l'unité près. Pour l'ensemble des graphiques ci-dessus, les pourcentages se rapportent au montant total des dépenses du ministère de la Culture en 2023.

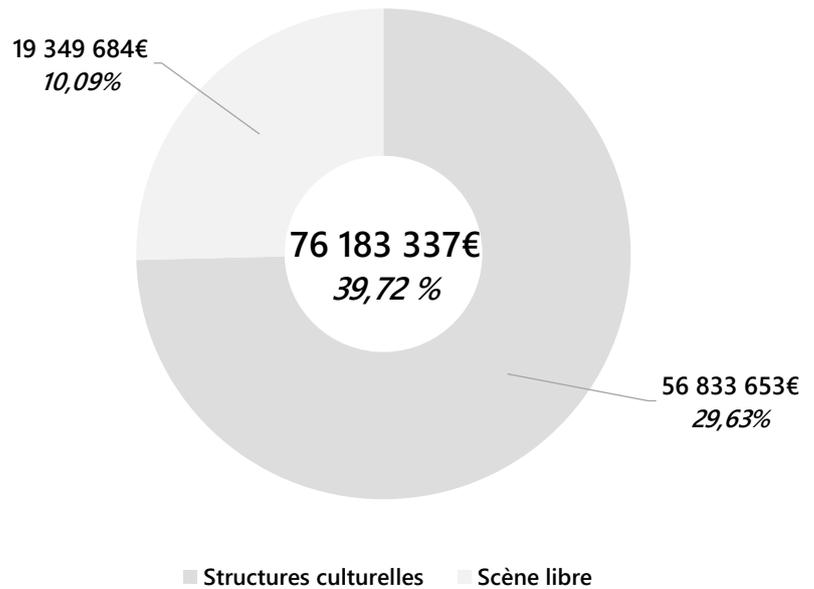
Patrimoine : structures, actions, subsides



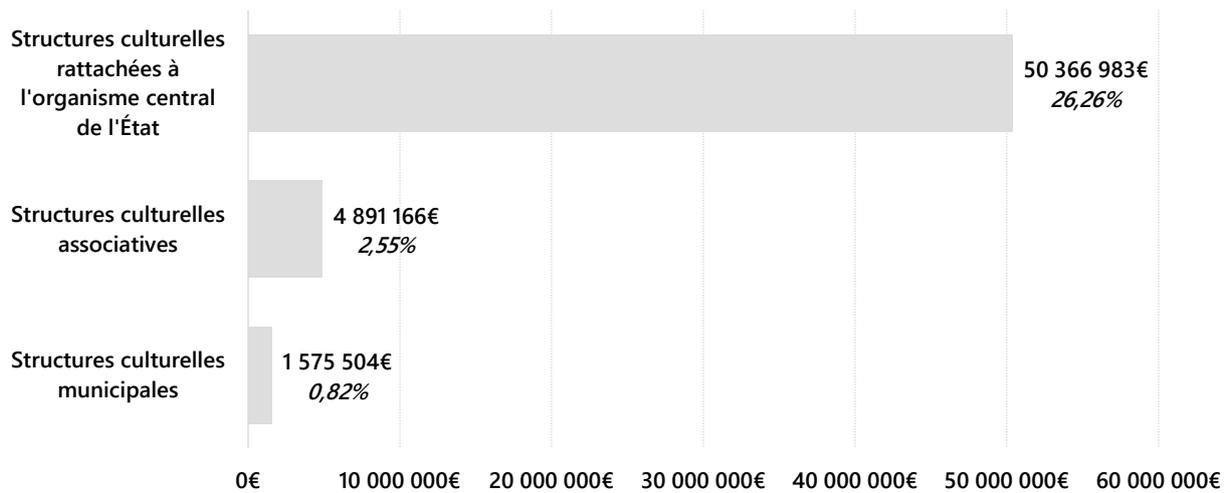
■ Structures culturelles ■ Sensibilisation au patrimoine ■ Restauration & mise en valeur



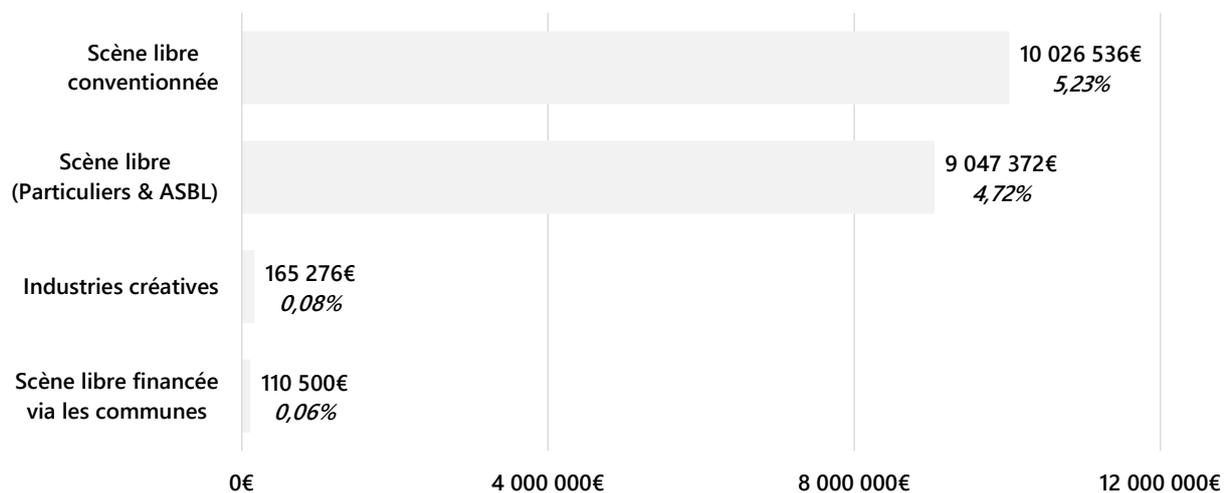
Création : structures, actions, subsides



Création - Structures culturelles



Création - Scène libre



Graphique 2 : Évolution des comptes annuels de 2021 à 2023

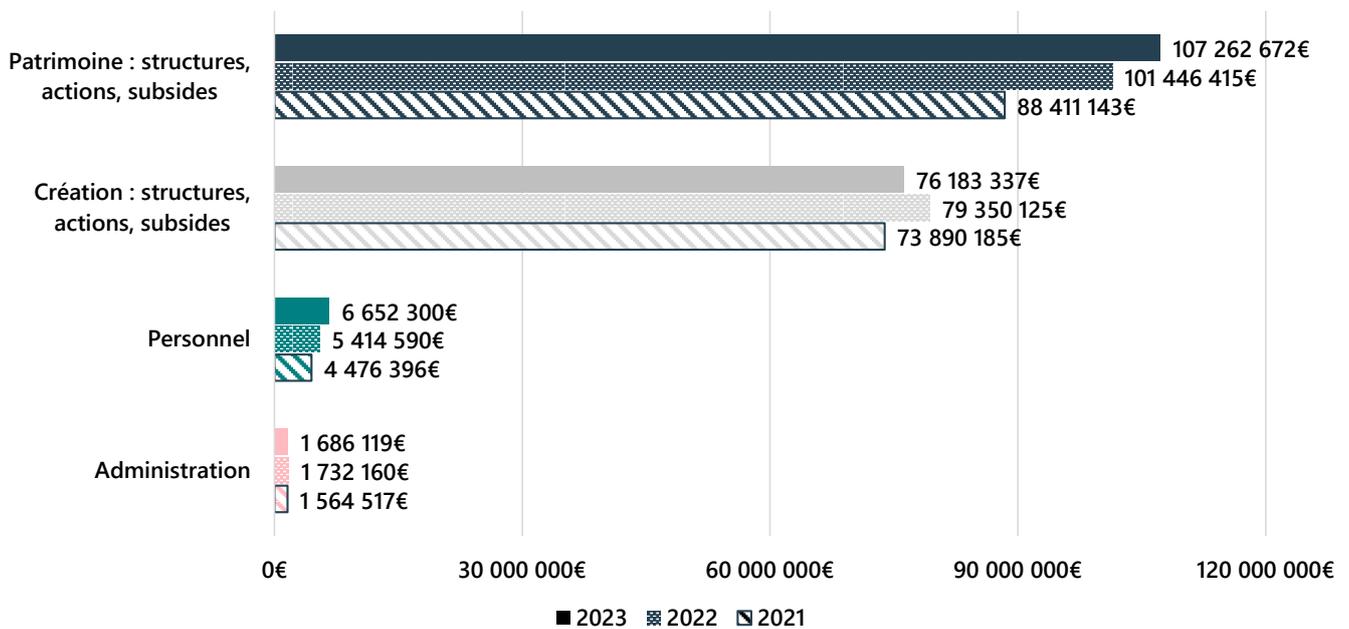


Tableau 1 : Évolution des comptes annuels de 2021 à 2023

<i>En euros</i>	2021	2022	2023
Personnel	4 476 396,45	5 414 589,68	6 652 299,73
Administration	1 564 517,19	1 732 160,01	1 686 118,75
Création : structures, actions, subsides	73 890 185,26	79 350 124,58	76 183 336,71
Structures culturelles	54 104 561,33	56 714 524,62	56 833 652,80
Scène libre	19 785 623,93	22 635 599,96	19 349 683,91
Patrimoine : structures, actions, subsides	88 411 142,52	101 446 415,25	107 262 672,21
Structures culturelles	66 534 266,53	73 324 568,55	82 927 269,65
Sensibilisation au patrimoine	78 062,95	174 507,45	151 108,93
Restauration & mise en valeur	21 798 813,04	27 947 339,25	24 184 293,63

AIDES FINANCIÈRES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

1 Exercice 2024 : Aides financières par domaine

Domaine	Conventions	Bourses	Subsides	Dotations	TOTAL
Champs artistiques	8 865 700	299 964	990 294	27 608 000	37 763 958
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	994 900	73 866	167 940	-	1 236 706
Danse	376 000	36 350	192 044	-	604 394
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	729 900	32 093	19 000	-	780 993
Cirque, arts de la rue	-	-	-	-	-
Littérature	49 500	21 770	82 700	-	153 970
Musique	2 869 900	68 255	446 580	27 608 000	30 992 735
Pluridisciplinaire	2 869 900	15 100	-	-	2 885 000
Patrimoine, histoire et sciences	254 000	8 000	65 210	-	327 210
Théâtre, spectacle vivant	721 600	44 529	8 900	-	775 029
Relations internationales	-	-	-	-	7 920
Socioculturel	702 461	-	137 950	-	840 411
Institutions culturelles	9 395 200	-	635 000	4 700 000	14 730 200
Bibliothèques publiques	-	-	613 000	-	613 000
Centres culturels	4 741 500	-	-	4 700 000	9 441 500
Musées et sites patrimoniaux	3 195 400	-	22 000	-	3 217 400
Théâtres	1 458 300	-	-	-	1 458 300
Fédérations	1 850 510	-	-	-	1 850 510
Autres domaines	1 173 535	-	-	-	1 173 535
Appel à projet	-	-	644 177	-	644 177
TOTAL	21 987 406	299 964	1 763 244	32 308 000	56 358 613

2 Conventions

Domaine	Conventions
Champs artistiques	8 865 700
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	994 900
Danse	376 000
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	729 900
Cirque, arts de la rue	-
Littérature	49 500
Musique	2 869 900
Pluridisciplinaire	2 869 900
Patrimoine, histoire et sciences	254 000
Théâtre, spectacle vivant	721 600
Socioculturel	702 461
Institutions culturelles	9 395 200
Bibliothèques publiques	-
Centres culturels	4 741 500
Musées et sites patrimoniaux	3 195 400
Théâtres	1 458 300
Fédérations	1 850 510
Autres Domaines	1 173 535
Inst. Europ. Itinéraires cultur.	245 700
Capitale européenne de la Culture 2022	151 335
D'Georges Kayser Altertumsfuerscher	21 000
Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie	755 500
TOTAL	21 987 406

Arts visuels, architecture, design et métiers d'art

Artcontemporain.lu	149 700
Cercle Artistique de Luxembourg (CAL)	60 000
De Mains de Maîtres (DMDM)	70 000
Edward Steichen Award (ESA)	32 000
Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie (LUCA)	340 300
Lëtzebuenger Artisten Center (LAC)	30 000
Lët'z Arles	249 900
Esch(t)Kultur	63 000

Danse

3 CL	52 000
As We Are (AWA)	30 125
JC Movement Production	44 125
Lipstick Traces	44 125
Making Dances	30 125
SB Company	26 125
Simone Mousset Projects	44 125
Utopic productions	44 125
Z-Art	26 125
Lucoda	35 000

Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai

Luxembourg City Film Festival	503 900
Centre de diffusion et d'animation cinématographie	155 000
Images animées	21 000
Cineast	50 000

Littérature

La commune de Contern	16 500
La commune de Walferdange	33 000

Musique

Canto LX	32 000
Chœur de Chambre de Luxembourg (CCL)	60 000
Conservatoire de la Ville de Luxembourg	154 000
Conservatoire de la Ville d'Esch	
Conservatoire du Nord	65 000
De Klenge Maarnicher Festival	61 000
Differdange, SONOTRON	55 000
Fête de la Musique	50 000
Institut européen de chant choral (INECC)	343 300
Kammerata	65 000
Luxembourg Music Publishers	25 000
United instruments of Lucilin	975 000
Noise Watchers Unlimited	34 000
Orchestre de chambre du Luxembourg (OCL)	517 600

Orchestre Estro Armonico	62 000
Solistes Européens Luxembourg (SEL)	371 000

Pluridisciplinaire

Banannefabrik	14 000
Institut culturel européen Pierre Werner	151 800
Mond op	23 000
Openscreen	45 000
Richtung 22	171 000
DKollektiv	42 000
frEsch	50 000

Patrimoine, histoire et sciences

Cathédrale Notre-Dame	
Centre de documentation sur les migrations humaines (CDMH)	116 000
Fondation Bassin-Minier	47 000
FerroForum	75 000
Les Amis de Saint Pirmin	16 000

Théâtre, spectacle vivant

Canopée Produktion	50 000
Compagnie Ghislain Roussel	58 000
Fundamental	70 200
La Compagnie du Grand Boube	63 000
Independent Little Lies (ILL)	155 400
Kaleidoskop	82 000
Kopla Bunz	62 000
Théâtre Maskénada	181 000

Socioculturel

Action Solidarité Tiers Monde (ASTM)	69 000
ATD Quart Monde	70 000
Centre pour la promotion des arts (CEPA)	154 500
Cultur'All	192 961
Maison de la Grande Région	20 000
Mier wëllen iech ons Heemecht weisen	140 000
CID Femmes	56 000

Centres culturels

Aalt Stadhaus	193 250
Agence luxembourgeoise d'action culturelle (ALAC)	86 700
Cooperation Wiltz	445 300
Dudelange, Centre Culturel Opderschmelz	375 200
Echternach, Centre Culturel Trifolion	516 200
Esch/Alzette, Kulturfabrik	876 800
Ettelbruck, Centre Culturel des arts pluriels (CAPE)	726 400
Mamer, Kinneksbond	337 500

Marnach Cube 521, Centre culturel	406 700
Mierscher Theater	348 250
Niederanven, Centre culturel, Kulturhaus	149 200
Rotondes	220 000
Site Albert Hames (Spektrum)	60 000

Musées et sites patrimoniaux

Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain	275 000
Diekirch, Musée national militaire	110 500
Mudam Luxembourg	900 000
Fond-de-Gras, Parc industriel et ferroviaire	243 700
Interessenverein Binsfeld-Holler-Breidfeld	120 500
Les Amis des châteaux de Beaufort	
Maacher Kulturhuef	277 700
Musée National de la Résistance	427 000
Parc naturel de la Haute Sûre	21 000
Peppange, Amis de l'Histoire du Roeserbann	141 400
Rosport, Musée Henri Tudor	90 000
Vianden, Amis Maison Victor Hugo à Vianden	58 000
Musée Thillenvogtei Randschelt	77 000
Kannerhaus Wooltz	103 600
Conservatoire National de Véhicules Historiques	50 000
Centre des Monuments du Grand-Duché de Luxembourg	300 000

Théâtres

Bombyx	62 000
Théâtre des Casemates (Centre Grand-Ducal d'Art Dramatique asbl)	277 900
Théâtre du Centaure	283 900
Théâtre municipal de la Ville d'Esch	
Théâtre National de Luxembourg	206 600
Théâtre Ouvert Luxembourg (TOL)	277 900
Théâtres municipaux de la Ville de Luxembourg	350 000

Fédérations

ALL Schrëftsteller*innen	28 000
Association des artistes plasticiens (AAPL)	147 250
Alliance musicale	64 000
Actors.lu	40 000
ASSITEJ Luxembourg	49 000
Association luxembourgeoise des Professionnels du Spectacle Vivant (ASPRO)	40 000
CNCI - National Center for Industrial Culture	509 000
Fédération des éditeurs luxembourgeois	49 000
Fédération Luxembourgeoise de la Photographie Artistique	19 000
Fédération Luxembourgeoise des Arts de la Scène	133 450
Fédération Luxembourgeoise des Auteurs et Compositeurs (FLAC)	47 000
ICOM - Conseil International des musées Luxembourg	113 760
Lëtzebuurger Denkmalschutz Federatioun	11 000

Réseau Luxembourgeois des Centres Culturels Régionaux	61 000
Union Grand-Duc Adolphe (UGDA)	498 050
Union Saint Pie X	41 000

Autres Domaines

Capitale européenne de la Culture 2022	151 335
Inst. Europ. Itinéraires cultur.	245 700
D'Georges Kayser Altertumsfuerscher	21 000
Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie	755 500
ViArt New	35 000
Design Luxembourg New	59 000
Luxembourg Ticket GIE New	866 000
Commune Bettembourg New	15 000
Villa Louvigny New	50 000
Alta New	28 000
Lars New	29 000
Esch-sur-Alzette New	950 000
CLAE New	25 000

3 Bourses d'aide à la création artistique et au développement professionnel des artistes

À travers le dispositif des bourses, le ministère de la Culture vise à répondre aux besoins des artistes professionnel/les dans les phases de conception de leurs projets artistiques ou dans le cadre de leur développement professionnel. Ces aides financières peuvent donc être attribuées aux artistes professionnel/les pour valoriser leurs efforts lors de la recherche et de l'élaboration artistique ou dans le cadre de la participation à des cours et formations visant le perfectionnement professionnel.

Les demandes de bourses d'aide à la création artistique et au développement professionnel des artistes sont traitées par voie électronique et peuvent être déposées via la plateforme MyGuichet.lu. Trois dates limites de soumission sont fixées chaque année par le ministre de la Culture ; pour 2024, il s'agissait du 1^{er} mars, du 1^{er} juillet et du 1^{er} novembre.

Le montant de l'aide est déterminé individuellement par décision ministérielle en fonction des ressources budgétaires disponibles et sur avis d'une commission consultative qui analyse les dossiers et la démarche artistique. Les bourses sont exemptées de l'impôt sur le revenu et peuvent s'élever jusqu'à 8.000 EUR.

Au cours des trois sessions de 2024, les membres de la commission consultative ont étudié 94 demandes. Après analyse, des bourses d'un montant total de 299.963,58 EUR ont été accordées à 62 artistes professionnel/les.

Dossiers Bourses d'aide à la création artistique et au développement professionnel des artistes en 2024

Domaine	Réponses positives	Réponses négatives	Total
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	17	8	25
Danse	7	2	9
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	5	4	9
Musique	16	13	29
Théâtre, spectacle vivant	10	4	14
Littérature	4	1	5
Patrimoine	1	/	1
Pluridisciplinaire	2	/	2
Total	62	32	94

Arts visuels, architecture, design et métiers d'art

Stagno Luisa Maria	Le standard
Arnold Sally	The Seedpod files
Bauer Tessy	De plooiën
Capesius Maris	Do the lines?
D'Incau Aurélie	Liewen
Federmeyer Martine	Aus Eisen
Feipel Martine	Provisoirement sans titre
Kerschen Nathalie	Formation «Adobe Lightroom»
Kohl Lisa	Unseen
Lorent Catherine	Catherine Lorent.net
Miltgen Yanis	projet: recherche
Mombach Lilian	voyages des émotions
Noesen Suzanne	Suiting Masks
Rocco Nadine	Ceramics professionalisation course artist
Romanini Laetizia	Erevna Ananti
Thiesmeier Ernest	Shangai Graffiti
Tomas Nina	Wrinkles

Danse

Gohier Jennifer	52HZ
Caillet Brian	Hurricanes
Hess-Ann-Mareike	Practising Love
Reding Valérie	Watery dreaming
Schadeck Annick	Gate 5 diary
Soares Sven	Kamau
Soubry Tania	Terre Rouge

Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai

Werner Jeanne	Die Frauenburg
Da Silva Lopes Ana Sofia	Two week intensive
Gospodinov Dzhovani	Wane
Kudryavtseva Sofiya	I wouldn't think like that
Pinto Monteiro Gabriel	Luci et ses démons

Littérature

Bernauer Mischa	Ice in my eyes
Grimée Antoine	L'Arnaque des nouveaux pères
Kauffmann Sabrina	Illustrated Fairytales
Vrla Amélie	Croire à la lumière

Musique

Bausch Nicole	Nicool et Luca Sales
Carey Ethan	Scian
Faber Thomas	Maz Univerze Résidence
Golergant Tali	Tali
Grujovic Natasa	Cloud Chamber

Heitz Christine	projet: recherche
Mirkes Caroline	Humanized - Musical
Oke Khalid	Oke-live developpment
Pires Domingos Edson	Edsun
Pizzoli Filipo	Urban and natural sounds of Luxembourg by Khalta
Prange Nadja	Nea Lone
Reitz Christophe	formation
Reuter Jérôme	The Tower
Sauber Sven	Just about - a musical duo
Vaillancourt Luca	Music as the bridge betwwen cultures
Vratchanska Albena	Concert pour piano et orchestre

Pluridisciplinaire

Kominami Yuko	Another Anise - research project
Krecke Carine	Dive into anything

Patrimoine, histoire et sciences

De Zwaef Patricia	La collection Mayrisch
-------------------	------------------------

Théâtre, spectacle vivant

Klein Anne	Improv Lab
Kohn Rafael	Moi, jeanne
Mousset Thierry	Extasia
Roldan Laure	Les murs parlent
Schneider Kim	Fair
Spautz Elena	Meedchen mat den Stärenmenzen
Thill Claire	Formation
Tonnar Serge	Recherche performance mouvement
Wagener Anouk	De Léon an Lena
Wolfsperger Serge	L'enfant soldat

4 Subsidies

Domaine	Subsidies
Champs artistiques	990 294
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	167 940
Danse	192 044
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	19 000
Cirque, arts de la rue	-
Littérature	82 700
Musique	446 580
Pluridisciplinaire	-
Patrimoine, histoire et sciences	65 210
Théâtre, spectacle vivant	8 900
Relations internationales	7 920
Socioculturel	137 950
Institutions culturelles	22 000
Bibliothèques publiques	-
Centres culturels	-
Musées et sites patrimoniaux	22 000
Théâtres	-
Fédérations	-
Autres domaines	-
Appels à projets	644 177
TOTAL	1 794 421

Arts visuels, architecture, design et métiers d'art

Amicale des anciens du laminoir asbl	13e Salon international d'art contemporain
ARC Kenschtlerkrees asbl	Exposition-Am Flow
Art as Experience asbl	Mosee
Art Vivant asbl	Salon Art Vivant
Balaban Florin	Salon de la caricature et du cartoon
Bauer Tessa	Jubel, Jubel
Bourbou Maria	Cinquenta anos depois outras primaveras
Bourscheid Mike	Weeping sand castles
Brown Vanessa	Time after time
Café-Crème asbl	EMOP
Comité d'organisation du Open Air Kunstfestival asbl	Open Air Kunstfestival
Dias de Magalhães Cristina	Livre photographique «Equivalents»
Douri asbl	L'Art à partager
Ecker Serge	Murmurare
I love graffiti asbl	Le mur Luxembourg
I love graffiti asbl	Graffiti can't fail
Intersex & gender asbl	Mud and the bros
L'Art Rochette bis asbl	Photoweeks
Manelli Laura	«Umwelttraum(a)
Musel Link asbl	Miniature monumentale/Miniature Moselle
Noesen Suzanne	Natural States og Being
Passeri Claudia	Transitus immobilised
Serikbaeva Botagoz	Nvestir
Streetphotography asbl	Light Leaks Festival
Studio SNCDA	Maquette pour l'exposition Prix Mies van der Rohe
Syndicat d'initiative et de Tourisme Aerenzdallergemeng	Exposition -Kutter
Ukrainian Cultural Foundation	Activités artistiques
Uppman Alexandra	Erdo Anda S.
Walfer Kulturschapp asbl	Saison 2024

Danse

As we are asbl	Projet AWA
As we are asbl	Shoot the cameraman reprise
Caillet Brian	Projet We need to find each other
Cano Smith Alicia	Projet Fluency
Dance Theatre asbl	Groove Club ou la quête du bonheur
Ntevitziaki Maria	Projet La voix humaine
Jazz Break asbl	Projet Take a break
JC Movement Production asbl	reprise production The Hidden Garden
JC Movement Production asbl	The Game
Kominami Yuko	A-UN
Lipstick Traces asbl	In the Bushes
Luxembourg Ballet asbl	Reprise Carmen
Luxembourg Ballet asbl	Saison 2024
Luxembourg Ballet asbl	Die Schöne und das Biest
Rhianon Morgan	Projet Enyption

Simone Mousset Productions asbl	The great chevalier
Utopic Productions asbl	Projet On fighting, dreaming and weaving
Van Aerde Clio	Projet Work it
William Cardoso Compagny asbl	Angriff
Z ART asbl	Reprise production Negare
Z ART asbl	Reprise Chuuut

Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai

Festival du film italien de Villerupt asbl	Festival du film italien de Villerupt
Festivals Events asbl	British & Irish Film Festival
Fédération grand-ducale du cinéma d'auteur (FGDCA)	Concours national
Neumann Christian	Projet No coffee, no cigarettes
Queer Loox asbl	Activités 2024

Littérature

Adami Joël	Fassad a Substanz
Administration communale de Bettembourg	Prix Laurence 2024
Administration de Schengen	Bibliothèque Schengen
Amogou-De Valois Arlette	Le journal d'Isaure
Back Jean	Nuebelschnéier
Backes Jean-Marie	Grosse Kunst und harte Arbeit
Bauer Corinne	Leo und der tote Galerist
Bibliophile asbl	Saison 2024
Bouali Mehammed	Trois Clés
Christen Laura	Homewalk. Coming-Outs unter Verschluss mit einer Portion Schuss
Ciocârlie Corina	Rouge fantôme
Clement Cathy	Rondel
Coly André Bernard	Au cœur de la cité
Communauté des lituaniens au Luxembourg asbl	Festival Book on!
Darinov Ognyan	Loose-Leaf Poetry
Decock Pierre	Lycania. Monragnes mortelles
Decock Pierre	Le moine à la boucle d'oreille
Decock Pierre	Un si gentil voisin
DeJong Tun	The Sequel
Feltgen Monika	Schatten über Diekirch
Florent Toniello	Honorable Brasius
François Luc	Wasserstand
Gaudron Jean-Michel	Qui mourra verra
Giesser Werner	Die Gutland-Morde
Hass Romain	Am Ballon iwwert Letzebuerg
Helminger Guy	Das Geräusch der Stilleben
Hoscheit Jean-Pierre	De Kaddo
Kartheiser Josiane	Echt jetzt?
Kohn Rafael	Medea, Ajax&Tecmessa
Kolbet Gilles	Pantastesch
Le cercle des amis de Colpach asbl	Publication ouvrage - la collection Mayrisch

Martzen Robert	Tales of a Wonderer
Meder Charles	Ditteridi
Perrenoud Zoé	Riftmender
Pires Martins Sandra	D'Sasha an de Flint
Pires Sandra	Sasha et Flint
Plier-Fantini Arlette	Sophie an den Appelkinnek
Printemps des poètes asbl	Festival Printemps des poètes
Prussen Paul	Mensch gegen Mensch
Reuter Anne-Marie	M for Amnesia
Schaack Raymond	Braises hivernales
Schlechter Lambert	Fragments du journal intime de Dieu
Schlechter Lambert	Perle de Pacotille
Schlesser Jean-Louis	Enner Bridder
Schmit Christian	The Herafter Veil
Schuster Jhemp	Béischten
Shahrezaie Alexandra	Orage vénitien+La mélanco
Skenderovic Anela	Projet Where you come from, where you are going
Spelten Willem	Verborgenes Japan
Steckel Margret	Muterrache
Surdo Antonella	Sur le dos d'un poisson
Veräin vun de lëtzebuerger Archivisten	Salon So BD-Paris
Vincent Charles	Projet Temps de trajet
Weydert Marc	Zerknujelt Geschichten
Zangerlé Gaston	2 ouvrages

Musique

Action des Chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT)	Songs of praise-Celebrate Diversity
Administration communale de Clervaux	Clervaux Castle Summer Festival
Administration communale de Koerich	Beautiful Decay Festival
Administration communale de Wiltz	Concert HokusBokus
Amis de l'orgue asbl	Journée de l'orgue 2024
Amis de l'orgue asbl	50 ^e anniversaire
Animato asbl	Arc-en-Ciel
Art in Motion asbl	Block Party
Artistes en herbe asbl	Concours
Au pays de l'Attert asbl	Musique dans la vallée
Bluebird asbl	Saison culturelle
Catch Music asbl	Festival Catch Music
Catch Music asbl	Catch Music Festival
Chœur de Chambre d'U Luxembourg	Activités 2024
Chorale Saint-Michel asbl	Allerséilenconcert 2024
Clinic asbl	Saison 2024
Comité Alstad asbl	Concert-anniversaire
Da Costa Priscilla	Music of Spheres
De Läbbel asbl	Festival des musiques urbaines
De Spaicher asbl	Crow Festival

East Coast Festival asbl	East Coast Festival
Eiffener Daniel	European Blues Contest
Éisleker Metal Frënn asbl	Rotting April & Eislécker Metalfest
E-Lake asbl	E-Lake Festival
Ensemble à plectre asbl	Il Forum Musicale
Ensemble de la chapelle St Marc asbl	Saison de concerts
Ensemble vocal Luxembourg asbl	Saison concerts
Event Club asbl	Nordic Rock Festival
Fanfare Medernach asbl	Wake Up! Festival
Festival international de musique d'orgue, Dudelange (FIMOD)	Festival de concerts d'orgue
Flamenco Luxembourg asbl	Création spectacle musical
Forum international pour flûte et piano asbl	Forum international
Frënn van de Cliärrwer Guiden a Scouten asbl	Funky Donkey Festival
Frënn vun der Militärmusek asbl	Concert avec le Quator Amstel4t
Harmonie Kleinbettingen asbl	Hunneg-Strepp & friends
Institut Grand-Ducal-section des sciences naturelles	175 ^e anniversaire
Jazz Forum Luxembourg asbl	Saison 2024
Koch Jean-Philippe	Projet en collaboration avec le festival Jazzkar de Talinn
Les amis du château de Bourglinster asbl	Saison 2024
Lovers of the Universe asbl	Rallié de fado et musiques
Lovers of the Universe asbl	Événement pédagogique
Luxembourg Chambre Players asbl	Concert d'automne
Luxembourg Jazz Orchestra asbl	Saison 2024
Luxembourg Saxophone association asbl	Dialogs in Space
LuxGuitares asbl	Festivald et guitares
Luxicals asbl	Concert d'hiver
Maîtrise de la cathédrale Notre-Dame du Luxembourg. Asbl	Au seuil de l'avent
Metz Jean-Lou	Release show : The soldier
Miranda Patrick Hernandes	Projet For us to escape-For us to feel lonely
Mirkes Rosch	Saison musicale Ad Libitum
Musek am Syrdall asbl	Musek am Syrdall
Naama Liany	Concerts
Orchestre de Chambre du Luxembourg	Activités 2024
Orchestre national des jeunes asbl	Tournée Pays-Bas
Orchestre national des jeunes du Luxembourg asbl	Festival NJO
Orchestre symphonique «Le cercle» de Rumelange	Concert
Rencontres musicales de la Vallée de l'Alzette asbl	Festival de musique ancienne
Roots&Leaves asbl	Festival
Rotten Stones asbl	Rotten Stones Festival
Schalltot Collective asbl	Festival Out of the crowd
Sequenda asbl	Académie internationale d'été
Sequenda asbl	Subside Sequenda Opera Studio
Stued Theater asbl	Programmation culturelle
Subashi Diana	La musique des Chérubins
Union des jeunes asbl	Open Air Meechtem
Valentiny Foundation asbl	Concerts 2024

Zaeren 252 asbl	City Vibes
Zaeren asbl	Volumes 2 by Zaeren

Patrimoine, histoire et sciences

Administration communale Bauschelt	Plaquettes
Canopée Production	Rendez-vous aux jardins
Chorus Gospelchoir asbl	Rendez-vous aux jardins Concert au jardin
Comité Alstad asbl	Rendez-vous aux jardins Di 5 Senner
Comité Alstad asbl	Emaischen
Coup de pouce asbl	Rendez-vous aux jardins Gôuter jardin
Erwuessebildung asbl	Niklos Dag Expo
Festival Events asbl	Luxembourg in America
Fondation Possenhau	Journées européennes du patrimoine
Groupe folklorique-Vallée des 7 châteaux asbl	Rendez-vous aux jardins -Danz a Sangen mat Musek
Lidderuucht Letzebuerg asbl	Rendez-vous aux jardins -Gesang a Musek am Gaart
Lucoda	Journées européennes du patrimoine
Mathieu Sylvie	Rendez-vous aux jardins
Millen asbl	Journées européennes du patrimoine
Naturpark Oewersauer	Journées européennes du patrimoine
Naturpark Oewersauer	Fleizen
Schiltz Isabelle	Journées européennes du patrimoine
Spektrum- Site Albert Hames asbl	Journées européennes du patrimoine
Vincens de Tapol Laurence	Rendez-vous aux jardins

Théâtre, spectacle vivant

Daro Maro	Projet Trampo Typ Flipper 1000
Supervielle Laura	Projet La casa de Bernardo Alba

Relations internationales

Hranoivich Vladzimir	No Culture No Democracy
Markiewicz Filip	No Culture No Democracy
Meyers Sarah	The future of living
Mygul Christina	No Culture No Democracy
Suglia Cosimo	Transpoésie Bruxelles

Socioculturel

Administration communale de Dalheim	Kultursummer
Altrimenti asbl	Programmation culturelle
Amitié Portugal-Luxembourg asbl	Fête populaire portugaise
Amitiés am Sand asbl	Exposition
Ancien Cinéma asbl	Agenda culturel 2024
Art&Culture Hungarica asbl	Das Meer stieg auf...
Association Sao Vicente asbl	I love Soncent
Carbon François	Colloque Tranatlantic Dialogue
Comité de liaison des associations issues de l'immigration (CLAE)	Festival des migrations
Comité des Fêtes Grevenmacher asbl	Drauwen a Wäifest

Communauté des lituaniens au Luxembourg asbl	Concerts-20 ^e anniversaire
Erwuessebildung asbl	WE des églises ouvertes
Fédération luxembourgeoise d'improvisation asbl	Festival-FLIRT
Info Handicap asbl	Dépliant et brochure Mosaik Kultur
Käercher Schlassfrënn asbl	Programmation culturelle
Kazakhstan-Luxembourg Cooperation asbl	The Roots
Kazakhstan asbl	Festival: Welcome Spring 2
Kollibri asbl	Koll an Aktioun
Likaba asbl	Salon du livre africain
Lukraine asbl	Journées ukrainiennes au Luxembourg
Musée de l'Ardoise asbl	Exposition Matgen& Biren
Œuvre St Nicolas asbl	75 ^e anniversaire
One People asbl	Black History Moment
Päerd's Atelier asbl	Concert et soirée irlandaise
Polska lu asbl	20 ^e anniversaire de l'adhésion à l'UE
Production d'Artistes Pluriels	Festival: Wontanara
Production d'Artistes Pluriels	Festival L'Écho des Balafons
Production d'Artistes Pluriels	TamTam Afrik'Art
Trisomie 21 asbl	Stell dir vor, es wäre...

Musées et sites patrimoniaux

Frënn vun der Lee asbl	Activités 2024
Les amis du musée asbl	Assemblée générale mondiale
Musée Patton asbl	Aménagement Patton Square

Appels à projets

Arttwist asbl	Appel Kultur am Prisong
Association luxembourgeoise des professionnels du spectacle vivant	Appel Accès à la culture
Fondation EME	Appel Accès à la culture
Independent Little Lies	Appel Accès à la culture
LUCODA	Appel Accès à la culture
LUCODA	Appel Accès à la culture
LuxSoFonas	Appel Accès à la culture
Making Dances	Appel Accès à la culture
Mierscher Kulturhaus	Appel Accès à la culture
Sourrire asbl	Appel Médiation culturelle
Äerdschëff asbl	Appel Médiation culturelle
Art in Motion asbl	Appel Médiation culturelle
Arttwist asbl	Appel Médiation culturelle
Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI)	Appel Médiation culturelle
Bisenius Alfred	Appel Médiation culturelle
Canopée Produktion	Appel Médiation culturelle
Centre des arts pluriels Ettelbruck (CAPE)	Appel Médiation culturelle
Escher Theater	Appel Médiation culturelle
FerroForum asbl	Appel Médiation culturelle
Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie (LUCA)	Appel Médiation culturelle

Groupe de danse folklorique Vallée des 7 Châteaux	Appel Médiation culturelle
Info-Handicap asbl	Appel Médiation culturelle
Kammerata asbl	Appel Médiation culturelle
Kultrun asbl	Appel Médiation culturelle
Le ballet populaire	Appel Médiation culturelle
Le ballet populaire	Appel Médiation culturelle
Making Dances asbl	Appel Médiation culturelle
Minett Park asbl	Appel Médiation culturelle
Plomm	Appel Médiation culturelle
Léa Tirabasso	Appel Blogs, vlogs et podcasts
Louis Reding	Appel Blogs, vlogs et podcasts
Mike Winter	Appel Blogs, vlogs et podcasts
Schlesser Emile	Appel Blogs, vlogs et podcasts
Solène Silière	Appel Blogs, vlogs et podcasts
Beast Entertainment	Appel Entrepreneuriat dans la musique
BLJ	Appel Entrepreneuriat dans la musique
Konektis	Appel Entrepreneuriat dans la musique
Two Steps Twice	Appel Entrepreneuriat dans la musique
Ultraschall Collective	Appel Entrepreneuriat dans la musique
Clees Arthur	Appel Enregistrement sonore
Evans Thomas	Appel Enregistrement sonore
Hanlet Sacha	Appel Enregistrement sonore
Hilbert Mylaine	Appel Enregistrement sonore
Sauber Sven	Appel Enregistrement sonore
Speicher Magalie	Appel Enregistrement sonore
Vecrine Sebastien	Appel Enregistrement sonore
Wagner Jean-Marc	Appel Enregistrement sonore
Ayé Naomi	Appel Enregistrement sonore
Barich Jana	Appel Enregistrement sonore
Bausch Nicole	Appel Enregistrement sonore
Beast Entertainment/FDD SARL	Appel Enregistrement sonore
Biever Laurent	Appel Enregistrement sonore
Castro Samuel	Appel Enregistrement sonore
Cavallini Raymond	Appel Enregistrement sonore
Conrardy Véronique	Appel Enregistrement sonore
Da Costa Priscila	Appel Enregistrement sonore
Delgado Carisa	Appel Enregistrement sonore
FDD SARL	Appel Enregistrement sonore
Fellinger Max	Appel Enregistrement sonore
Ferraz Lucas	Appel Enregistrement sonore
Glod Robert	Appel Enregistrement sonore
Golergant Tali	Appel Enregistrement sonore
Gorla Filipo	Appel Enregistrement sonore
Grogan Emily	Appel Enregistrement sonore
Hemmerlé Franck	Appel Enregistrement sonore
Hoffmann Paul	Appel Enregistrement sonore

Kinsiz Afsin	Appel Enregistrement sonore
Kries Daniel	Appel Enregistrement sonore
Lopes Narciso	Appel Enregistrement sonore
Mancini Andrea	Appel Enregistrement sonore
Markiewicz Filip	Appel Enregistrement sonore
Martins Edmar	Appel Enregistrement sonore
Miteva Maria	Appel Enregistrement sonore
Naama Liany	Appel Enregistrement sonore
Nogueira Hugo	Appel Enregistrement sonore
Oudendijk Joshua	Appel Enregistrement sonore
Paiskova Dilyana	Appel Enregistrement sonore
Philippart Georges	Appel Enregistrement sonore
Posing Arthur	Appel Enregistrement sonore
Roland Thomas	Appel Enregistrement sonore
Russo Rocco	Appel Enregistrement sonore
Sacchi Daniela	Appel Enregistrement sonore
Saracini Gilles	Appel Enregistrement sonore
Schleck Laurent	Appel Enregistrement sonore
Schonkert Serge	Appel Enregistrement sonore
Shaul Einav	Appel Enregistrement sonore
Sonnen Jean-Claude	Appel Enregistrement sonore
Sosay Irem	Appel Enregistrement sonore
Tali Golergant	Appel Enregistrement sonore
Thuy Ben	Appel Enregistrement sonore
Tommasi Luca	Appel Enregistrement sonore
Tonnar Serge	Appel Enregistrement sonore
Trausch Christophe	Appel Enregistrement sonore
Treinen Olivier	Appel Enregistrement sonore
Two Steps Twice sarl	Appel Enregistrement sonore
Unkelhäusser Christophe	Appel Enregistrement sonore
Urwald Georges	Appel Enregistrement sonore
Vratchanska Albena	Appel Enregistrement sonore
Waldbillig Fred	Appel Enregistrement sonore
Waltzing Parke Productions	Appel Enregistrement sonore
Warnier Laurent	Appel Enregistrement sonore
Weber Claude	Appel Enregistrement sonore
Wojda Mateus	Appel Enregistrement sonore
Office Services	Appel Aide à la presse culturelle
Print Solutions	Appel Aide à la presse culturelle

5 Subsidés aux bibliothèques publiques

Domaine	Subsidés
Champs artistiques	-
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	-
Danse	-
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	-
Cirque, arts de la rue	-
Littérature	-
Musique	-
Pluridisciplinaire	-
Patrimoine, histoire et sciences	-
Théâtre, spectacle vivant	-
Socioculturel	-
Institutions culturelles	613 000
Bibliothèques publiques	613 000
Centres culturels	-
Musées et sites patrimoniaux	-
Théâtres	-
Fédérations	-
Autres domaines	-
TOTAL	613 000

Bibliothèques publiques gérées par une association sans but lucratif	
Bibliothék Eschdorf	25 750
Ettelbrécker Bibliothék	65 000
Mierscher Lieshaus	65 000
Musel-Sauer Médiathék	58 125
Ourdallbibliothék (Vianden)	8 625
WELUBI Weeltzer – Ludo-Bibliothék	39 000
Bibliothèques publiques gérées par un service communal	
Bibliothék Tony Bourg (Troisvierges)	33 875
Bibliothèque municipale de Differdange	65 000
Bibliothèque municipale de Esch-sur-Alzette	65 000
Bibliothèque municipale de Grevenmacher	57 625
Bibliothèque publique regional de Dudelange	65 000
Cité Bibliothèque (Luxembourg)	65 000

6 Dotations

Domaine	Dotations
Champs artistiques	27 608 000
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	
Danse	
Création audiovisuelle, cinéma d'art et d'essai	
Cirque, arts de la rue	
Littérature	
Musique	27 608 000
Pluridisciplinaire	
Patrimoine, histoire et sciences	
Théâtre, spectacle vivant	
Socioculturel	
Institutions culturelles	4 700 000
Bibliothèques publiques	
Centres culturels	4 700 000
Musées et sites patrimoniaux	
Théâtres	
Fédérations	
Autres Domaines	
TOTAL	32 308 000

Musique

Centre de Musiques Amplifiées	3 108 000
Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte	24 500 000

Centres culturels

Centre culturel de rencontre Neumünster	4 700 000
Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain	2 870 000
Rotondes	2 361 000
Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean	9 210 000
Théâtre national du Luxembourg	2 330 000
Trois-CL - Maison de la Danse	684 000
Kultur Ix - Arts Council	4 462 220
Fonds national de soutien à la production audiovisuelle	42 354 860

4 Mesures de soutien

En 2024, la commission consultative instituée par la loi modifiée du 19 décembre 2014 a étudié 301 dossiers en obtention des mesures de soutien. Voici un tableau reprenant l'ensemble des demandes analysées par domaine et catégorie :

2024	Artistes	Bourse de relève	Intermittent/es	Total
Domaine / Dossiers étudiés	53	7	241	301
Arts visuels, architecture, design et métiers d'art	43	4	-	47
Cirque, arts de la rue	-	-	2	2
Création audiovisuelle et cinématographique	2	-	106	108
Danse	1	-	19	20
Littérature	1	-	-	1
Musique	3	2	35	40
Théâtre, spectacle vivant	3	1	79	83
Réponses positives	50	6	235	291
Réponses négatives	3	1	6	10

Récapitulatif des aides accordées pour l'année 2024

2024	Bénéficiaires	Total des aides accordées (EUR)
Artistes professionnel/les indépendant/es	100	1 473 756
Intermittent/es du spectacle	256	3 766 226
Bourses de relève	6	22 212,78
Total des aides accordées pour l'année 2024		5 262 194,78



Song Writing Camp, Rockhal, 27.09.24 @Agence Onze

Mesures de soutien pour les artistes professionnel/les indépendant/es

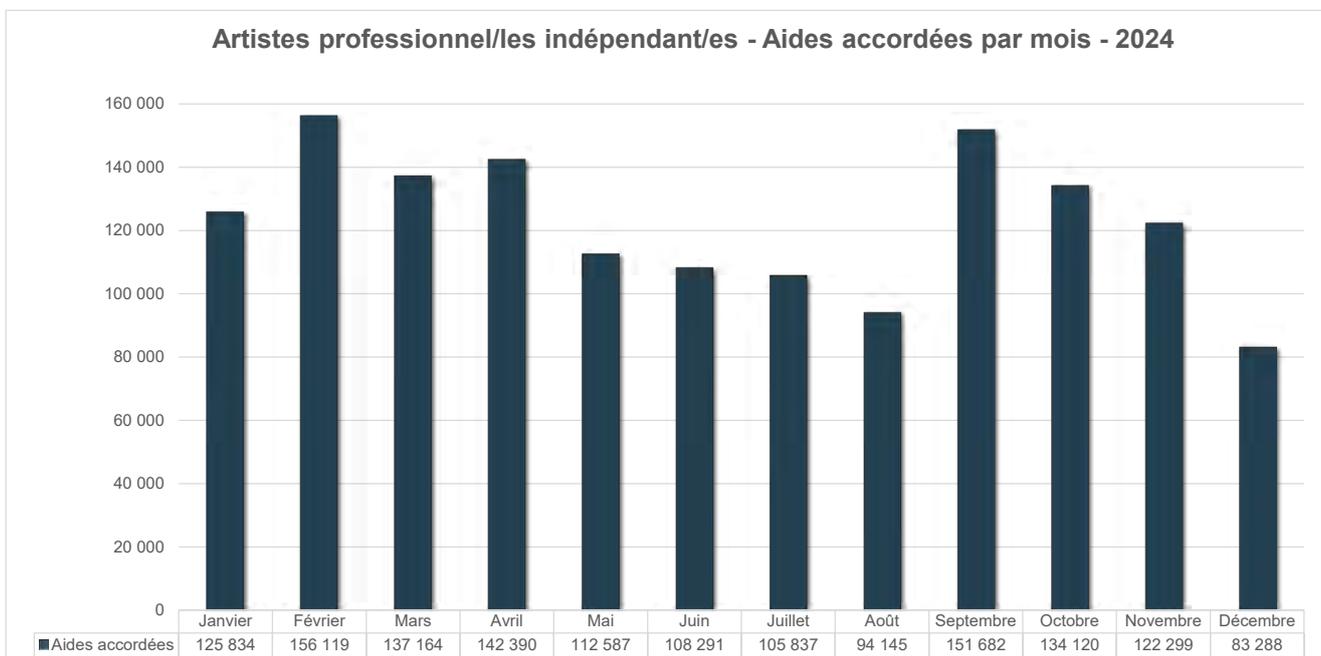
Au sens de la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures de soutien pour les artistes professionnels indépendants et pour les intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique, on entend par « artiste professionnel/le indépendant/e » : la personne qui, en dehors de tout lien de subordination, détermine elle-même les conditions dans lesquelles elle pratique un art ou une discipline artistique et qui est affiliée en tant que travailleur indépendant auprès d'un régime d'assurance pension au sens de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, point 4, première phrase, du Code de la sécurité sociale. Pour pouvoir bénéficier des mesures de soutien, plusieurs conditions légales doivent être remplies et l'artiste doit faire preuve d'un engagement notoire dans la scène artistique et culturelle luxembourgeoise. Les artistes professionnel/les indépendant/es peuvent être admis/es au bénéfice des aides pour deux périodes de 24 mois et des périodes de 36 mois renouvelables par la suite.

En 2024, la commission consultative instaurée par la loi modifiée du 19 décembre 2014 a examiné 53 demandes. Sur avis de la commission, 50 artistes ont pu bénéficier d'une admission ou d'un renouvellement des aides susmentionnées.

Les artistes professionnel/les indépendant/es bénéficiaires des mesures de soutien ont droit à une aide pour les mois où leurs ressources mensuelles n'atteignent pas 1,5 fois le salaire social minimum mensuel pour travailleurs qualifiés. L'allocation maximale pour un mois correspond au salaire social minimum mensuel pour travailleurs qualifiés (3.085,11 EUR du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2024), le plafond annuel étant limité à six fois ce montant. À partir de l'année où l'artiste professionnel/le indépendant/e atteint l'âge de 55 ans, le plafond annuel de l'aide est porté à 6,5 fois le montant du salaire social minimum mensuel pour travailleurs qualifiés, à condition qu'il s'agisse au moins du troisième renouvellement consécutif du bénéfice des aides.

Tout au long de l'année 2024, 100 artistes ont bénéficié de l'aide financière pour artistes professionnel/les indépendant/es. Le ministère de la Culture a accordé un total de 1.473.756 EUR.

Le graphique suivant illustre les montants d'aide qui ont été accordés aux artistes professionnel/les indépendant/es à titre de soutien pour les mois respectifs de l'année 2024.



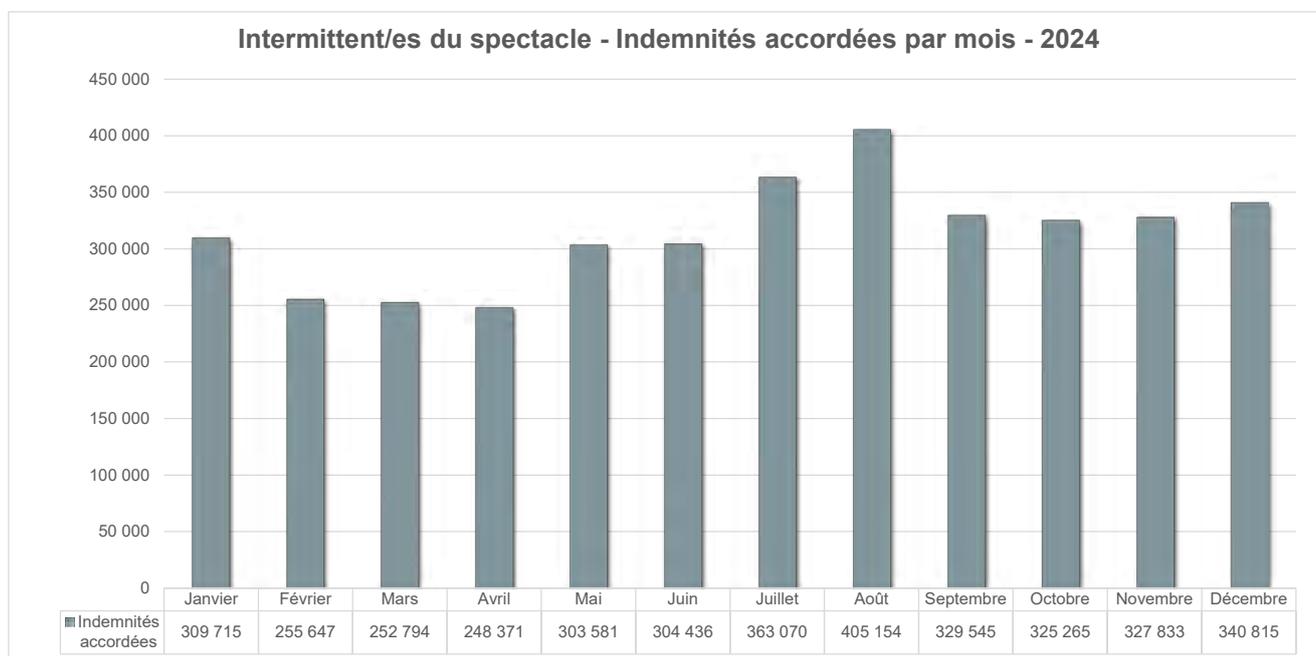
Mesures de soutien pour les intermittent/es du spectacle

La loi modifiée du 19 décembre 2014 relative 1) aux mesures de soutien pour les artistes professionnels indépendants et pour les intermittents du spectacle 2) à la promotion de la création artistique définit « l'intermittent/e du spectacle » comme l'artiste, le/la technicien/ne de scène ou l'intervenant/e professionnel/le dans le cadre d'un projet ou d'une production cinématographique, audiovisuelle, musicale, des arts de la scène, des arts graphiques, plastiques, visuels ou littéraires qui travaille principalement de manière temporaire dans le cadre de projets individuels et limités dans la durée, de sorte qu'il y a alternance de périodes d'activité et de périodes d'inactivité. Les activités doivent être exercées soit pour le compte d'entreprises ou organisateurs du spectacle vivant ou du secteur de la production cinématographique, audiovisuelle et musicale soit dans le cadre d'une production de spectacle vivant et moyennant salaire, honoraires ou cachet sur la base d'un contrat de travail à durée déterminée ou d'un contrat d'entreprise.

En 2024, la commission consultative instaurée par la loi modifiée du 19 décembre 2014 a examiné 241 demandes. Sur avis de la commission consultative, 235 personnes ont été admises au bénéfice des indemnités pour inactivité involontaire. L'admission au bénéfice de l'indemnisation en cas d'inactivité involontaire permet à l'intermittent/e du spectacle de toucher au maximum 121 indemnités journalières (142,66 EUR/jour du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2024), pendant une période de 365 jours de calendrier. Les intermittent/es du spectacle ayant atteint l'âge de 55 ans peuvent bénéficier de dix indemnités de plus lorsque leur engagement dans la scène artistique et culturelle est avéré et couvre déjà une certaine période (à partir de la huitième admission consécutive).

Tout au long de l'année 2024, 256 intermittent/es du spectacle ont bénéficié d'indemnités d'inactivité involontaire. Le ministère de la Culture a accordé un total de 3.766.226 EUR.

Le graphique suivant illustre les montants d'aide qui ont été accordés aux intermittent/es du spectacle à titre de soutien pour les mois respectifs de l'année 2024. Il y a lieu de constater une forte demande d'indemnisation pour les mois d'été de juillet et août.



Bourses de relève pour artistes indépendant/es qui débutent leur carrière après avoir terminé des études universitaires dans un domaine artistique

Des bourses de relève pour une durée maximale de six mois peuvent être attribuées aux artistes affilié/es en tant que travailleur/euses indépendant/es titulaires d'un diplôme de niveau universitaire sanctionnant un cycle complet d'au moins trois années et délivré à la suite d'études spécialisées dans une des disciplines artistiques visées par la loi modifiée du 19 décembre 2014.

La bourse de relève a été introduite avec la réforme de la loi modifiée du 19 décembre 2014, entrée en vigueur en mars 2023 et doit être demandée dans l'année suivant l'obtention du diplôme. Le montant maximal équivaut à six fois le cinquième du salaire social minimum mensuel pour travailleurs qualifiés (= 3.702,13 € du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2024).

En 2024, sept candidatures ont été reçues pour une telle bourse de relève. L'une des demandes n'était pas éligible parce que le requérant ne disposait pas de diplôme universitaire ; les six autres artistes ont reçu une réponse positive pour l'intégralité du montant de l'aide. Le ministère de la Culture a accordé un total de 22.212,78 EUR.



Performance Field Trip, Mudam Luxembourg – Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean, Dans le cadre de l'exposition A Model 09.02 – 08.09.2024, Mudam Luxembourg, 08.02.2024, Photo : Marion Dessard © Mudam Luxembourg

7

LÉGISLATION CULTURELLE



RELATIONS AVEC LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

1 Les réformes législatives

Réforme de la loi du 22 septembre 2014 relative au Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

Le projet de loi portant modification de la loi du 22 septembre 2014 relative au Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (doc. parl. n° 8303) a été déposé à la Chambre des députés le 29 août 2023.

Le Conseil d'État a rendu son premier avis le 22 décembre 2023. Des amendements gouvernementaux ont été déposés à la Chambre des députés le 30 juillet 2024. Suite à l'avis complémentaire du Conseil d'État du 22 octobre 2024 et aux différentes consultations menées, de nouveaux amendements ont été élaborés.

Réforme de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel

Le projet de loi portant modification de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel (doc. parl. n° 8435) a été déposé à la Chambre des députés le 27 août 2024. Le ministre de la Culture a présenté ce projet à la Commission de la Culture lors de sa réunion du 25 septembre 2024.

L'avis du Conseil d'État du 10 décembre 2024 a soulevé une opposition formelle, ce qui a conduit à l'élaboration d'amendements parlementaires.

Cette réforme vise à adapter ponctuellement les dispositions relatives au patrimoine archéologique, architectural et mobilier, sur la base des premiers retours d'expérience depuis l'entrée en vigueur de la loi. Elle a notamment introduit la prise en charge, par l'État, des frais liés aux fouilles d'archéologie préventive, à l'exception des diagnostics, ainsi que l'élargissement des cas de dispense pour certains travaux en zone d'observation archéologique.

En matière de patrimoine mobilier, la réforme a permis de définir des critères clairs pour le classement des biens culturels et d'instaurer une liste de biens d'intérêt patrimonial. S'agissant du patrimoine architectural, les procédures de classement ont été simplifiées et le suivi des travaux sur les immeubles classés renforcé, dans une logique d'efficacité administrative et de sécurité juridique.

Réforme de la loi modifiée du 17 août 2018 sur l'archivage

La loi du 17 août 2018 relative à l'archivage a doté le Grand-Duché de Luxembourg d'un cadre légal cohérent et global en matière d'archivage. Plus de cinq ans après son entrée en vigueur, les premières analyses ont permis de tirer les enseignements nécessaires en vue d'une modernisation du dispositif.

En 2024, le ministère de la Culture a procédé à l'analyse des contributions recueillies dans le cadre de la consultation publique. Sur cette base, les travaux d'élaboration d'un avant-projet de loi visant à actualiser la loi modifiée du 17 août 2018 ont été entamés.

Projet de loi portant création d'un Observatoire de la Culture

Conformément à la recommandation n°3 du *Kulturentwicklungsplang 2018-2028*, qui prévoit la mise en place d'un Observatoire de la culture, ainsi qu'à la recommandation n°10, qui préconise la mise en place d'une cellule d'études et de statistiques culturelles, un projet de loi portant création d'un Observatoire de la culture a été déposé à la Chambre des députés le 4 juillet 2024.

Ce projet de loi visait à doter le secteur culturel d'un Observatoire, qui aurait pour mission de fournir des informations, des analyses et des données essentielles afin de mieux comprendre, promouvoir et soutenir la culture dans notre société. Il contribuerait ainsi à valoriser la culture en tant que composante fondamentale de la vie artistique, sociale et économique, tout en aidant à orienter les politiques culturelles et les investissements dans le secteur culturel.

Le Conseil d'État a rendu son avis en date du 10 décembre 2024, qui indiquait que certaines dispositions faisaient l'objet d'une opposition formelle. Des recherches juridiques ont été entamées en vue de l'élaboration d'amendements permettant de lever les oppositions formelles exprimées par le Conseil d'État dans son avis du 10 décembre 2024 précité.

Réforme de la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques

En 2024, le ministère de la Culture a poursuivi les travaux de réforme de la loi du 24 juin 2010 relative aux bibliothèques publiques, conformément aux engagements pris dans l'accord de coalition.

Cette réforme s'est inscrite dans la continuité de la consultation publique menée en 2022, du workshop thématique « Soutien public aux bibliothèques » organisé le 25 avril 2023, ainsi que de l'analyse sectorielle conduite par un expert externe, en lien avec la recommandation n°6 du *Kulturentwécklungssplang 2018-2028*.

Les résultats de ces travaux ont permis de mieux cerner les besoins de modernisation, de structuration et de professionnalisation des bibliothèques publiques et spécialisées au Luxembourg. Ils ont également mis en lumière les enjeux liés à l'évolution des usages, à l'accès à l'information, à la formation continue du personnel et à la place des bibliothèques dans le tissu social et culturel local.

Sur cette base, les travaux d'élaboration d'un avant-projet de loi modifiant la législation existante ont été entamés.

Réforme de la loi modifiée du 4 mars 1982 portant création d'un Fonds culturel national

La loi modifiée du 4 mars 1982 portant création du Fonds culturel national (Focuna) n'était plus pleinement adaptée aux exigences actuelles, tant au regard des lignes directrices gouvernementales relatives aux établissements publics qu'au vu de l'évolution du rôle et des activités du Focuna dans le paysage culturel luxembourgeois.

En 2024, une réflexion approfondie a été engagée en vue de moderniser la loi, avec pour objectif de renforcer la cohérence institutionnelle du Focuna, d'optimiser son cadre de gouvernance et de l'aligner sur les standards applicables aux autres établissements publics. Cette réforme visait également à soutenir le développement du mécénat culturel et à mieux structurer les liens entre le secteur culturel et les milieux économiques, dans la continuité des orientations fixées par l'accord de coalition.

Un travail de structuration et d'analyse a été entamé au cours de l'année, permettant d'identifier plusieurs pistes en vue de l'élaboration d'un cadre juridique actualisé pour le Focuna.

2 Les travaux réglementaires

- Élaboration du projet de règlement grand-ducal déterminant la composition, les missions, les modalités de fonctionnement du comité d'accompagnement scientifique de l'Observatoire de la culture ainsi que l'indemnisation de ses membres et experts.
- Élaboration et publication du règlement grand-ducal du 29 avril 2024 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel.
- Élaboration du règlement grand-ducal du 15 janvier 2025 portant classement comme patrimoine culturel national de biens immeubles figurant à l'inventaire du patrimoine architectural de la commune de Lorentzweiler.
- Élaboration du règlement grand-ducal du 15 janvier 2025 portant classement comme patrimoine culturel national de biens immeubles figurant à l'inventaire du patrimoine architectural de la commune de Lintgen.

Suivant l'état d'avancement de chaque loi, projet ou avant-projet de loi, respectivement de règlement grand-ducal, le service juridique est intervenu dans les travaux préparatoires en vue de l'élaboration du texte, dont notamment l'organisation de groupes de travail, assistance à des réunions, recherches juridiques, analyse d'avis, confection de notes, suivi du travail en commission parlementaire, l'élaboration du texte de loi ou de règlement grand-ducal, suivi de la procédure législative et réglementaire (amendements à des projets de loi...).

TRAVAIL JURIDIQUE

- Instituts culturels de l'État : avis, conseils, notes et courriers divers.
- Associations conventionnées et établissements publics sous tutelle : avis, conseils, notes et courriers divers ; élaboration d'un nouveau modèle de convention pour le secteur conventionné.
- Examen et suivi des affaires portées devant les juridictions judiciaires.
- Confection de 34 projets de mémoire pour le Délégué du Gouvernement dans 22 affaires portées auprès des juridictions administratives (dont dix nouvelles en 2024).
- Confection de notes concernant certains sujets à l'ordre du jour du Conseil de Gouvernement.
- Appui juridique aux procédures de nomination aux fonctions au sein de l'administration, aux conseils d'administration des établissements publics et aux commissions consultatives.
- Préparation d'arrêtés, de contrats et de conventions sur mesure et avis juridiques divers.
- Appui juridique en matière de patrimoine mobilier : traitement de questions juridiques en matière de circulation des biens culturels (certificats d'exportation, trafic illicite de biens culturels, ...), de garanties d'État et de garanties de restitution et de demandes d'acceptation de dons ou legs testamentaires portant sur des biens culturels au profit des instituts culturels de l'État.
- Traitement de questions en matière de droits d'auteur en collaboration avec l'Office de la propriété intellectuelle.
- Traitement de questions en matière de protection des données et assistance juridique dans le cadre de la mise en exécution du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) en collaboration avec le Commissariat du Gouvernement à la protection des données.
- Suivi juridique de la mise en application de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel : procédures de classement, établissement de l'inventaire du patrimoine architectural, mise en place de procédures en matière de patrimoine mobilier, inventaire national du patrimoine immatériel.



En raison du grand intérêt qu'a suscité l'exposition « 1848 – Revolutioun zu Lëtzebuerg », les ANLux et la Chambre des Députés ont prolongé sa durée jusqu'au 24 février 2024, © ANLux

8

PATRIMOINE CULTUREL



PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET ARCHÉOLOGIQUE

Les activités dans le domaine du patrimoine architectural et archéologique au niveau du ministère de la Culture se sont déclinées comme suit :

- Suivi de l'application de loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel et notamment :
- Appui dans le cadre de la mise en place de l'enquête publique à Lorentzweiler, Lintgen et Helperknapp et traitement des contributions remises par les intéressés.
- Suivi de l'élaboration et publication du règlement grand-ducal du 15 janvier 2025 portant classement comme patrimoine culturel national de biens immeubles figurant à l'inventaire du patrimoine architectural de la commune de Lorentzweiler.
- Suivi de l'élaboration et publication du règlement grand-ducal du 15 janvier 2025 portant classement comme patrimoine culturel national de biens immeubles figurant à l'inventaire du patrimoine architectural de la commune de Lintgen.
- Assistance dans le cadre de l'organisation de la formation de base quant à l'utilisation de détecteurs métaux (volet juridique).
- Suivi des dossiers de classement comme patrimoine culturel national et des projets de transformation et de travaux sur biens classés (diverses réunions, visites, participation à des groupes de travail relatifs à des projets, rédaction de notes, courriers et collaboration à la rédaction de réponses aux questions parlementaires).
- Suivi des groupes de travail mis en place dans le cadre des mesures de simplification au logement.
- Présidence de la Commission pour le patrimoine culturel.
- Suivi des affaires portées devant les juridictions judiciaires et administratives en matière de patrimoine culturel.
- Suivi de la création et du développement du Centre des monuments du Grand-Duché de Luxembourg asbl (CML).



Fouille préventive à Schwebsange, Tombe à incinération datant du Bronze final (1300 à -800 av. J.-C.), photo : 06.08.2024 © Anna Fercher (Novetus GmbH)

PATRIMOINE MOBILIER

Le service du patrimoine mobilier poursuit la mise en œuvre des procédures issues de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel (ci-après la « Loi »). L'année écoulée a été marquée par des avancées visant à optimiser l'application de la Loi et renforcer la protection du patrimoine culturel mobilier.

1 Classement comme patrimoine culturel national

Commission pour le patrimoine culturel

En 2024, la Commission pour le patrimoine culturel, chargée de conseiller le ministre sur toutes les mesures à prendre en vertu de la Loi, a été réorganisée en trois sections spécialisées : architecture et archéologie, patrimoine mobilier et patrimoine immatériel.¹ La section dédiée au patrimoine mobilier a tenu sa première réunion à la fin de l'année.

Projet de loi

Un projet de loi, déposé en août 2024, prévoit des critères pour le classement des biens culturels mobiliers en tant que patrimoine culturel national. Il inclut également la création d'une liste des biens culturels d'intérêt patrimonial, offrant une protection aux biens présentant une valeur patrimoniale significative.²

Procédures et gestion des demandes de classement

Le service du patrimoine mobilier a assuré la gestion administrative et les recherches scientifiques liées à cinq demandes de classement de biens culturels mobiliers, incluant leur étude, leur présentation à la Commission pour le patrimoine culturel - section du patrimoine mobilier et la notification des intentions de classement.

Afin d'optimiser le suivi des procédures de classement et des biens classés, le service poursuit l'implémentation d'une base de données garantissant la conservation des informations et, à terme, leur mise à disposition au public, contribuant à la diffusion et à la valorisation du patrimoine protégé.



Clai(i)s von Enen (XVe siècle), Cloche, 1482 ; photo, 09.01.2024 © MCULT

¹ <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rqd/2024/04/29/a182/jo>

² <https://www.chd.lu/de/dossier/8435>

2 Circulation des biens culturels

L'exportation de biens culturels dépassant certains seuils de valeur et d'ancienneté nécessite une autorisation du ministère de la Culture. En 2024, le service du patrimoine mobilier a traité les demandes d'exportation et neuf autorisations ont été accordées.



Fonts baptismaux, 1592 ; photo : 12.12.2024 © Laura di Mola

3 Garanties relatives aux biens culturels

Le service du patrimoine mobilier gère les demandes relatives aux garanties d'État et de restitution sollicitées par des entités étatiques et privées nationales et internationales à vocation culturelle. Sur avis des ministres des Finances et des Affaires étrangères, le ministre de la Culture accorde ces garanties. Deux garanties ont été délivrées au courant de cette année.

Commission de circulation des biens culturels

La Commission de circulation des biens culturels est consultée pour émettre des avis sur toute question relative au transfert, à l'introduction, à l'importation, à l'exportation des biens culturels, ainsi que sur les garanties d'État et de restitution. En 2024, elle a tenu deux réunions.

4 Restitution de biens culturels

En 2024, le service du patrimoine mobilier a poursuivi ses efforts, en collaboration avec les services concernés auprès du ministère des Affaires étrangères, pour identifier les besoins et acteurs impliqués dans la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement leur pays d'origine et développer les procédures y associées.

5 Legs et dons

Le service du patrimoine mobilier examine les dossiers de demandes de legs et donations de biens culturels mobiliers en faveur des instituts culturels de l'État, lorsque la valeur de ces derniers dépasse le seuil fixé par l'article 910 du Code civil. Leur acceptation est autorisée par arrêté grand-ducal. Trois demandes ont été traitées en 2024.

Enfin, les agent/es du service ont pris part à plusieurs réunions et conférences organisées par l'UNESCO et la Commission européenne en lien avec les thématiques susmentionnées.

PATRIMOINE IMMATÉRIEL

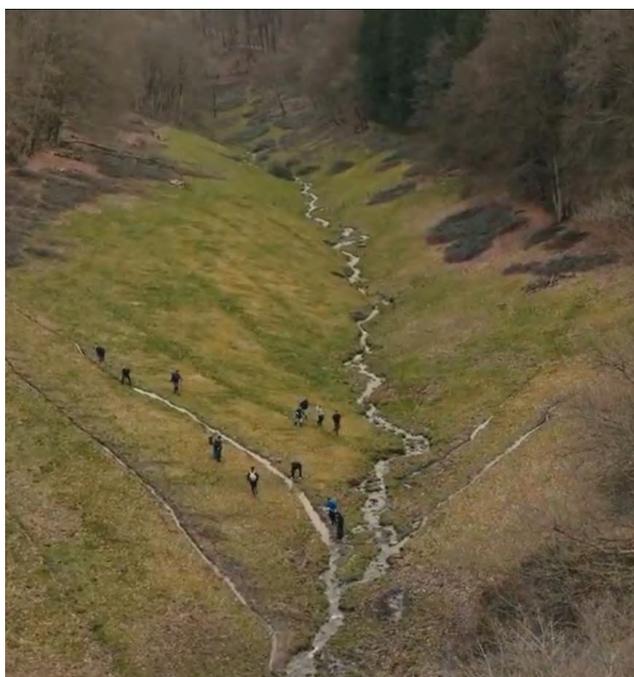
En exécution de l'article 104 de la *Loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel*, qui prévoit que le ministre fait établir et tenir à jour un inventaire du patrimoine immatériel présent sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, le ministère a accompagné plusieurs communautés porteuses d'un élément du patrimoine vivant dans la formulation de leur demande d'inscription sur l'inventaire national et analysé les demandes reçues quant à leur conformité avec les critères de la loi précitée.

La Commission pour le patrimoine culturel (COPAC), appelée à donner son avis sur lesdites inscriptions, fut dotée d'une nouvelle section « Patrimoine culturel immatériel » dont les membres furent nommés par arrêté ministériel.

En exécution de l'article 105 de la *Loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel*, qui prévoit que le ministre prend toute mesure propre à assurer la sauvegarde, la reconnaissance, le respect et la mise en valeur du patrimoine immatériel dans la société, le ministère entreprit :

- la célébration du premier *Internationalen Dag vum immaterielle Kulturierwen*, le 17 octobre 2024, selon le nouveau calendrier officiel de l'UNESCO. Pour marquer l'occasion, le ministère procédait à la publication sur www.iki.lu de trois nouveaux *IKI-Clip fir Jonker* : *Fléizen*, *Haus- a Flouernimm*, *Hiewanskonscht* ;
- la production d'autres *IKI-Clip fir Jonker* : *Haupeschléiser*, *Wanderschéiferei*, *Bärbelendag*, *Niklosdag*, *Léif-frawëschdag*, *Oktav*, en collaboration avec le CNA, le ZLS, le SCRIPT, et les communautés porteuses concernées. Ces clips seront mis en ligne une fois leur transcription et traduction terminées ;
- la mise à jour du site internet du ministère dédié à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel www.iki.lu ;
- le renforcement des capacités de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des instances publiques : collaboration avec l'Administration de la nature et des forêts, l'Administration de la gestion de l'eau, les Parcs naturels Mëllerdall, Öewersauer et Our, le Zenter fir d'Lëtzebuurger Sprooch (ZLS), la Ville de Luxembourg, la Ville d'Echternach, l'Administration Communale de Boulaide ; l'Archevêché de Luxembourg ;

- le suivi des communautés porteuses des éléments inscrits sur l'inventaire national en vue du renforcement de leurs capacités en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;
- le suivi des travaux de l'Institut Grand-Ducal - Section de linguistique, d'ethnologie et d'onomastique ;
- la collaboration avec les médias thématiques un ou plusieurs éléments du patrimoine culturel immatériel ;
- la collaboration avec l'ambassade d'Irlande en vue de la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel commun.



Extrait du *IKI-Clip fir Jonker : Fléizen*, publié sur la chaîne YouTube du ministère de la Culture, le 20.11.2024 © MCULT

Au niveau international, le ministère a promu la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par les actions suivantes :

- la participation à la dixième session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, au siège de l'UNESCO, Paris (France);
- la participation à la dix-neuvième session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à Asunción (Paraguay). Y fut décidée l'inscription en multinational d'un nouvel élément luxembourgeois sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité : *L'art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques* (Andorre, Autriche, Belgique, Croatie, Chypre, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Slovénie, et Suisse) ;
- la préparation et le dépôt auprès de l'UNESCO d'une nouvelle candidature multinationale pour la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité : *La fête de la Sainte-Barbe et les traditions des mineurs* (Autriche, Luxembourg, Pologne) ;
- la collaboration étroite avec la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UNESCO, y compris pour la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel luxembourgeois en faveur de la candidature du Luxembourg au Conseil exécutif UNESCO 2025-2029 ;
- la participation au *European Network of Focal Points for the UNESCO 2003 Convention for the Safeguarding of Intangible Cultural Heritage* (ENFP);
- la participation à une réunion de travail sur le suivi de l'inscription UNESCO de *L'art musical des sonneurs de trompe* (France, Belgique, Luxembourg, Italie) aux côtés de la communauté porteuse luxembourgeoise, Ministère de la Culture français, Paris (France) ;
- la participation aux réunions de travail sur le suivi et l'extension de l'inscription UNESCO de *La Transhumance, déplacement saisonnier de troupeaux* (Albanie, Andorre, Autriche, Croatie, Espagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Roumanie), Madrid (Espagne) et Bucharest (Roumanie, en ligne);
- la participation au suivi de l'inscription *L'irrigation traditionnelle : connaissance, technique et organisation* (Allemagne, Autriche, Belgique, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse), Ministerium des Innern und für Sport Rheinland-Pfalz et Deutsche UNESCO-Kommission, Ottersheim bei Landau (Allemagne) ;
- l'organisation de rencontres de travail sur le patrimoine culturel immatériel avec le Ministerium für Bildung und Kultur Saarland, Luxembourg et Saarbrücken (Allemagne). ;
- la participation aux réunions des responsables germanophones du patrimoine culturel immatériel *IKE Kollegiale Beratung* (en ligne).

Activités Européennes

- Suivi des sites luxembourgeois du Label du patrimoine européen (EHL) : Schengen et Echternach Saint Willibrord Heritage;
- Accompagnement et transmission à la Commission Européenne du EHL Monitoring des sites luxembourgeois ;
- Participation aux réunions des coordinateurs nationaux du Label du patrimoine européen, Budapest (Hongrie) et en ligne ;
- Réunion « Label du patrimoine européen » à la Maison Robert Schuman, Ministère de la culture français, Commission Européenne, Scy-Chazelles (France) ;
- Enregistrement du Module « Label du patrimoine européen » dans le cadre de la formation « e-patrimoines » du Ministère de la culture français, en partenariat avec l'Université Numérique Francophone Mondiale (UNFM) et l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), Paris (France) ;
- Participation aux travaux du Commission's Expert Group on Cultural Heritage (en ligne) ;
- Participation aux réunions du conseil d'administration de l'Institut Européen des Itinéraires Culturels (IEIC).

Activités autres

Participation aux réunions de travail du comité du Natur- & Geopark Mëllerdall.

PATRIMOINE NATUREL

1 Convention européenne du paysage

Le ministère de la Culture a participé à l'élaboration des « Recommandations du Comité des Ministres aux États membres pour la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage ». Le document introduit la notion de santé physique, psychique et sociale dans la stratégie de mise en œuvre de la Convention. Le CDCPP a décidé de soumettre au Comité des Ministres le document tel qu'approuvé lors de la 12^e conférence sur la mise en œuvre de la Convention de l'Europe sur le paysage.

Le ministère de la Culture a lancé l'appel à la participation au 9^e prix du paysage au Conseil de l'Europe (2025-2026). Le prix attribué tous les deux ans, vise à promouvoir la dimension territoriale des droits humains et de la démocratie en reconnaissant l'importance des mesures prises pour améliorer le paysage et les conditions de vie des populations.



Village de Schengen © Luc Kohnen

COMMISSARIAT AUX COLLECTIONS EDWARD STEICHEN



Château de Clervaux © Stanislava

Au cours de l'année 2024, le commissaire aux collections Edward Steichen a constitué une bibliographie conséquente sur la vie et l'œuvre d'Edward Steichen. Son objectif est de créer l'une des plus grandes bibliothèques de recherche au monde consacrées à Steichen au Luxembourg. Cette documentation lui a permis d'approfondir ses recherches sur le parcours et le travail de Steichen, en vue de publications futures. Parallèlement, il a poursuivi l'élaboration d'une base de données visuelle unique au monde, répertoriant toutes les photographies de Steichen publiées au cours des 125 dernières années dans des livres, catalogues et articles.

Il a également noué de solides relations avec plusieurs institutions et organisations en lien avec Edward Steichen, notamment le CNA, le MNAHA, la BCEE, le CD2H de l'Uni.lu et le Mudam. À l'international, il a renforcé ses contacts avec des membres de la famille d'Edward Steichen, les responsables du Edward Steichen Estate, des chercheurs tels que Gerd Hurm et Sarah McNear, ainsi que des artistes comme Lisa Oppenheim.

Dans le cadre de son travail de promotion de Steichen, il a donné plusieurs conférences en français, anglais et luxembourgeois sur son œuvre :

- au MNAHA : The Lesser-Known Edward Steichen ;
- au Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster : Steichen, Duchamp et Brancusi, organisée par l'Ambassade de Roumanie ;
- à l'Ambassade du Luxembourg à Varsovie : Steichen and The Family of Man ;
- au Trifolion à Echternach : D'Family of Man 1974 zu lechternach ;
- à la Bibliothèque nationale : Le pacifisme de The Family of Man.

En parallèle, dans le domaine de la recherche sur l'histoire audiovisuelle nationale et internationale, il a mené des entretiens avec Marie-Paule von Roesgen et Maisy Hausemer dans le cadre du projet Oral History du CNA. Il a également participé aux interviews réalisées par Dominique Santana à la Villa Louvigny pour son projet de documentaire et d'exposition sur l'histoire de Radio Luxembourg. Ces entretiens incluent des personnalités telles que Jacques Santer, Jean-Claude Juncker, Erna Hennicot, Colette Flesch, Désirée Nosbusch, Georges Lang, Pilo Fonck, Tony Prince, Kit Graas et Tilly Jung.

9

PROMOTION DE LA LANGUE LUXEMBOURGEOISE



KOMMISSÄR FIR D'LËTZEBUGER SPROUCH

Den Aktionsplang fir d'Lëtzebuenger Sprooch gouf de 14. Dezember 2022 vun der Regierung festgehalten. Zanterhier schafft de Kommissär fir d'Lëtzebuenger Sprooch mam Zenter fir d'Lëtzebuenger Sprooch (ZLS) a mam Institut national des langues Luxembourg (INLL) intensiv u senger Ëmsetzung.

Aleng 2024 hat de Kommissär 92 Gespréicher mat Ministèren, Verwaltungen oder aneren Instanze wéi zum Beispill dem Syvicol. Den 3. Dezember 2024 hat hien d'Reunioun mam Comité interministériel. Besonnesch ervirzehiewe gëllt et, datt de Kommissär reegelméisseg Austausch mat der Actioun Lëtzebuergesch, der Association luxembourgeoise des traducteurs et interprètes a mat der Universitéit hat. Bei der Universitéit goug et besonnesch ëm d'Enseignantsausbildung an ëm d'Fuerschung.

Niewent deene Gespréicher am Land hat de Kommissär och op internationalem Niveau seng Kontakter gefleegt:

- an der Groussregioun ;
- mat der franséischsproocheger Welt (Réseau OPALE a Cité internationale de la langue française) ;
- mat der UNESCO an dem Conseil de l'Europe.

All Mount huet de Kommissär sech mam Educationministère ausgetosch a ganz besonnesch och mam INLL. Mam Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) a mam Institut de Formation de l'Éducation Nationale (IFEN) geet et ëm de Suivi vum Ausschaffe vu Materialien a Methoden fir d'Kanner an déi Jugendlech. Mam INLL geet et nieft dem Ausschaffe vun Erwuessenen-Material och ëm d'Organisation vu Coursen a ganz besonnesch ëm d'Iwwerpräiwe vun de Lëtzebuergesch-Kenntnisser bei der Demande fir d'Lëtzebuenger Nationalitéit. Hei gëtt stänneg u neien Aufgabe geschafft an de Jury kënnst op d'mannst eemol am Mount zesummen.

Op d'mannst eemol de Mount besicht de Kommissär och den ZLS fir d'Aarbecht ofzestëmmen.

De Kommissär huet ausserdeem eng Nott un d'Regierung verfaasst, fir datt dës eng Decisioun kann huelen a puncto zukünftege Statut vun eiser Sprooch um Niveau vun der europäescher Unioun.

Den Aktionsplang ëmfaasst 50 Mesüeren, déi an dräi Beräicher opgedeelt sinn:

1. Lëtzebuergesch léiere fir jiddwereen ;
2. Visibilitéit a Gebrauch vum Lëtzebuergesch ;
3. Lëtzebuergesch virundreiwen.

An dësem Rapport gi fir all Beräich d'Schwéierpunkten duergeluecht, op deenen de Kommissär fir d'Lëtzebuenger Sprooch 2024 geschafft huet.



Exposition sur les contes et animations mécaniques dans le cadre de Fabula Rasa 20.01-11.02.24, Vernissage 19.01.24, © Mike Zenari

1 Lëtzebuergesch léiere fir jiddwereen

Am Beräich «Vermëttle vun eiser Sprooch» gouf op follgenden dräi Schwéierpunkte geschafft:

Alldag: Mëndlecht Lëtzebuergesch léiere kënnen, mat ganz wéineg Schrëftlech

D'Kapitel heescht «Lëtzebuergesch léiere fir jiddwereen», also d'Sprooch am Alldag: D'Leit brauche virun allem Kompetenzen am Mëndlechen, am Verstoen an am Lauschten.

Bei Liechtenstein Languages goufen eng Method a Material kaf, déi elo op d'Lëtzebuerg Sprooch ugepasst ginn, wou d'Leit séier den Oral léieren. Et léiert ee séier: an 8 Wochen 5 Deeg all moies 3 Stonnen, ëmmer aktiv, net a Schoulbänken, ouni Grammaire.

D'mëndlech Fäegkeete si wichteg fir d'Employabilitéit vun der Leit. Dat gëtt och vun der ADEM ënnerstrach, ma esou eng Method gëtt och gebraucht fir Leit, déi net esou staark am Léiere sinn. Den INLL an de Service de la Formation der Adultes vum Educatiounsministère (SFA) schaffen intensiv dorunner, dës Method un de Lëtzebuerg Kontext an un d'Lëtzebuerg Sprooch unzepassen.

Lëtzebuergesch als Friemsprooch fir Kanner a Jugendlecher

Mir hu wuel Lëtzebuergesch an der Schoul: am Cycle 1, am Fondamental an op 4e am Secondaire, mee mir hunn en zweestellige Prozentsaz vu Kanner a Jugendlecher, déi hir Schoul net vun Ufank un zu Lëtzebuerg gemaach hunn an dofir kaum Lëtzebuergesch kënnen. Déi Schülerinnen a Schüler brauche Lëtzebuergesch als Zweet- oder als Friemsprooch fir verschidden Altersgruppen.

Et gëtt scho Methoden a Material am Erwuesseneberäich; de SCRIPT vum Educatiounsministère ass op Ureegung vum Kommissär intensiv amgaang, aus dësem Material «Junior» – Versiounen auszeschaffen.

Dës Didaktik kann dann och fir d'Lëtzebuergesch léieren an den internationale Schoule benotzt ginn. Et gëtt och dru geschafft, fir dës als *blended learning* unzebidden, also complémentaire, am Cours an online.

An der Beruffswelt, elo als éischte Beräich Santé a Soins

Am Alldag zu Lëtzebuerg beschwéieren d'Leit sech vill, datt bei Déngschtleeschter an a Geschäfte hire Vis-à-vis kee Lëtzebuergesch schwätzt. Dat gëllt besonnesch fir Santé a Soins, Crèchen, Geschäfte, Gastronomie a Securitét, wou vill Frontaliere schaffen. Lëtzebuergesch léieren *à visée professionnelle* ass deemno besonnesch wichteg, an et gëtt schonn an all den Domainen u Glossaire geschafft.

Zanter 2024 schafft de Kommissär als 1. Prioritéit um Gesondheetswiesen (Spideeler, Dokteren, hiert Personal, Apdikten, Soins à domicile) an un de Wunnstrukturen (Altersheimer, Strukture fir Leit mat enger Behënnerung): immens vill Frontalieren, e puer dausend Leit, sinn hei betraff.

Et gëtt engersäits intensiv un der Methodik an anerersäits un der Organisatioun geschafft:

- Methodesch: haaptsächlech mëndlech, am Kontext, spezifesch Glossairen, handlungsorientéiert, Leit aus deene Beruffer als Formateuren, z. Bsp. en Infirmier bréngt sengen Aarbechtskolleegen d'Sprooch bäi.
- Organisatoresch: *in-house* Formatioune well et onméiglech ass, Coursen ze besiche wéinst der Schichtaarbecht.

De Kommissär huet den ZLS mam Ministère fir Gesondheet a sozial Sécherheet, mam Familljeministère a mat jonken Dokteren zesummebruecht, fir um Glossaire mat spezifischem Vokabular an Actes de parole ze schaffen. (z. Bsp. Wéi geet et lech? Wou deet et wéi? Kënnt Dir eemol opstoe wannechgelift?)

Den INLL schafft un änleche Methoden aus Skandinavien, wou mat Sproochtuteure geschafft gëtt, an och an den Altersheimer déi eeler Leit mat agebonne ginn.

2 Visibilitéit a Gebrauch vum Lëtzebuergesch

Bei den Aktiounen ronderëm d'Visibilitéit vun der Lëtzebuurger Sprooch huet de Kommissär haaptsächlech u follgenden dräi Punkte geschafft:

Visibilitéit am Alldag

Et ass virun allem wichteg, am Alldag der Lëtzebuurger Sprooch ze begéinen, am Raum, dobaussen z.Bsp. wann een op Lëtzebuerg kënn oder sech zu Lëtzebuerg beweegt. Gutt Beispiller bis elo sinn d'Uertschaftsschëlde op der Strooss an d'Tramsstationen. Momentan gëtt u weidere Méiglechkeete mat den CFL an de Ponts et Chaussées geschafft.

Am Internet, op den öffentlechen Sitten ass och d'Präsenz vun der Lëtzebuurger Sprooch wichteg. Op de Sitte vun eisen Ambassade gëtt drop opmierksam gemaach, dass ee Lëtzebuergesch kann online léieren. Op Initiativ vum Kommissär schafft den ZLS Glossaire fir déi eenzel Ministere an och fir d'Gemengen aus; a mam Service Information et Presse vun der Regierung (SIP) gëtt ee *Guide de rédaction* op Lëtzebuergesch ausgeschafft.

Dag vun der Lëtzebuurger Sprooch

D'Lëtzebuurger Sprooch soll sichtbar sinn am Raum, ma et soll een sech och roueg reegelméisseg Zäit huelen, wou een zesummen déi Sprooch feiert, houfreg op se ass, se besonnesch an d'Vitrinn stellt, mat hier spillt, se léiert, se séngt an iwwersetzt, se schwätzt.

Et gëtt un engem alljärechen Dag vun der Lëtzebuurger Sprooch geschafft, un engem Programm fir d'Schoulen, de Grand public an d'Wëssenschaftler, fir Mammesproochler a fir Léit, déi eis Sprooch eréischt léieren.

Bei deem Dag soll eis Sprooch vun alle méiglechen Säiten hier beliicht ginn, vun der Konscht bis bei d'Wëssenschaft, an dat op eng attraktiv, einfach flott Aart a Weis.

Mir wäerten awer zesumme mat eiser Sprooch och d'Méisproochegkeet feieren.

Permanent Ausstellung: Haus vun der Lëtzebuurger Sprooch, der Méisproochegkeet an den Iwwersetzungen

Am selwechte Sënn huet den ZLS jo och eng ambulante Ausstellung zu eiser Sprooch zesumme gestallt, déi zanter annerhallwem Joer Land op Land of 23 Statiounen gemaach huet a multimodal an och spilleresch iwwer eis Sprooch opkläert. Si adresséiert sech esou gutt u Kanner vun 10 Joer un, wéi un eeler Leit.

Niewent dëser ambulante Ausstellung ass am Aktionsplang och eng permanent Ausstellung iwwer d'Lëtzebuergesch an d'Méisproochegkeet virgesinn. Dofir huet de Kommissär eng Zesummenaarbecht mat der Cité internationale de la langue française zu Villers-Cotterêts ofgeschloss.

3 Lëtzebuergesch virundreiwen

Och hei gouf 2024 op dräi Schwéierpunkte geschafft.

Alldag: Digital mat Schratt halen

Et mierkt een, dass eis Sprooch am Alldag méi geschriwwen gëtt wéinst de moderne soziale Medien: d'Leit benotzen d'Lëtzebuergesch op de Plattformen. Grad bei klengen Sproochen ass et enorm wichteg, dass se digital mathalen. Et ass formidabel, wéi déi elektronesch Toolen vum ZLS benotzt ginn: De Lëtzebuurger Online Dictionnaire lod huet 2.750 Benotzer den Dag an iwwer d'Joer eng Millioun. 10 Milliounen Artikelen gi gekuckt, dass heescht all User kuckt am Duerchschnitt 10 Artikelen. De Spellchecker huet eng 6.000 Benotzer den Dag.

Déi Zuele weisen op där enger Säit den enorme Succès vun deene Produkter. Op där anerer Säit weisen se awer och d'Noutwendegkeet, nach weider digital Offeren auszuschaffen. D'Computerlinguistesch schaffen äifreg a wäerten an den nächste Méint mat munnechen zousätzlechen Outilen iwwerraschen, déi eis alleguer den Alldag erliichten. An de Kommissär probéiert esou vill Networking ewéi méiglech ze maachen, fir dass déi Aarbechten a Produkte vum ZLS esou vill wéi méiglech international visibel ginn an an d'Ecosystemer vun de multinationale Prestatairener erakommen; schliisslech sinn d'Lëtzebuurger Produkte jo *open data*, deemno gratis. E besonneschen Asaz weist de Kommissär hei fir d'Sektioun «Luxemburgistik» op der Universitéit Lëtzebuerg.

Etüden a Vulgariséiere vun den Etüden

Digital bereede mir eis op d'Zukunft vir. Et gëllt awer och, d'Sprooch vu fréier ze dokumentéieren. Och dat gehéiert zur Wëssenschaft am Beräich Sproochen. An alle Sproochen erkennt ee leider e Réckgang vun de Regional- a Lokalvarianten. Éier se ganz verluer ginn, müssen se dokumentéiert ginn.

Zu Lëtzebuerg hu mir déi grouss Chance, dass den Alain Atten deen Exercice schonn an de 60er Joren ugefaangen hat, an zwar Duerf fir Duerf. De Kommissär huet intensiv um Ausschaffe vun engem Wuertatlas matgeschafft an de Projet ënnerstëtzt.

Dokumentéiere vun Aspekter vun der Lëtzebuurger Sprooch, déi riskéieren, verluer ze goen

Ronderëm eis Sprooch gëtt op der Uni an am ZLS vill gefuerscht, esou zum Beispill iwwer d'Jugendsprooch. Wëssenschaft soll keen Art pour l'art sinn. Et ass wichteg, déi Erkenntnisser och dem Grand public zougänglech ze maachen. Dofir setzt de Kommissär sech besonnesch an.

10

AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES



UNION EUROPÉENNE

1 Réunions ministérielles

Conseils de l'Union européenne des ministres de la Culture (14 mai 2024 et 26 novembre 2024)

En application du [Programme de travail 2023-2026 de l'UE en faveur de la Culture](#), les travaux au niveau du Conseil se sont concentrés sur deux sujets principaux en 2024 :

- [Le renforcement des secteurs de la culture et de la création par le développement de leur public cible à l'aide de données](#) ;
- [L'amélioration et la promotion de l'accès à la culture](#).

Les ministres de la Culture ont par ailleurs tenu deux débats d'orientation, l'un portant sur la pérennité des secteurs de la culture et de la création à l'ère de l'intelligence artificielle, l'autre sur le rôle des bibliothèques dans le développement de l'éducation aux médias.

Réunions informelles des ministres UE de la Culture

Les ministres UE de la Culture se sont réunis en format informel à Anvers (13 mai 2024) et à Bruxelles (26 novembre 2024) pour échanger sur les sujets suivants :

- Rôle de la culture et du patrimoine culturel dans la promotion de l'identité européenne dans un contexte de défis géopolitiques, et
- l'avenir des politiques culturelles et de la culture dans la nouvelle période de programmation de l'UE post-2027.



Délégués nationaux du Comité des Affaires culturelles, Bruxelles, 2024 © Conseil de l'Union européenne

2 Comité Affaires culturelles

Le Comité des Affaires culturelles (CAC) prépare les Conseils bisannuels des ministres et discute des thèmes de politique culturelle européenne. Il rassemble les délégué/es des 27 États membres, le Luxembourg y étant représenté par le service des Affaires européennes et internationales du ministère de la Culture.

En 2024, le CAC s'est réuni douze fois en session formelle à Bruxelles. Mis à part les sujets principaux du Conseil des ministres, il a également traité, entre autres, des sujets suivants :

- EU initiatives in support of Ukraine in the field of culture
- Green transition of the cultural and creative sectors, with a specific focus on the energy crisis
- Potential impact of the Artificial Intelligence Act (AIA) and the Digital Services Act (DSA) on the cultural and creative sectors (CCS)
- Bridging the digital divide and promoting human-centric artificial intelligence (AI) for inclusive digital cultural exchanges: EU initiatives and policies
- Artists' working conditions: Platform on artists and creative professionals' working conditions; European Parliament resolution of 21 November 2023 with recommendations to the Commission on an EU framework for the social and professional situation of artists and workers in the cultural and creative sector
- Mobility of Artists: On-the-Move MIP Amplifier project
- Common European Data Space for Cultural Heritage: "Twin it! 3D for Europe's culture" campaign
- Horizon Europe Strategic Plan 2025-2027: Resilient Cultural Heritage Partnership
- Northern Dimension Partnership on Culture (NDPC): Arts and design-based collaboration and cross-innovation
- United Nations culture-related work (UNESCO activities and initiatives, Summit of the Future and Pact for the Future)
- New European Bauhaus
- Culture in the context of external relations
- European Economic and Social Committee (EESC) Opinion on 'Ensuring equal opportunities and social inclusion in access to culture and lifelong learning, and the role of

public cultural institutions in this process'

- Dialogue and cooperation between the Council of Europe and the European Union in the area of culture: challenges and opportunities
- European Union-Republic of Korea Cultural Cooperation Committee
- Creative Europe Programme 2021-2027
- 2024 United Nations Climate Change Conference/ UNFCCC COP 29.

3 Groupes de travail et groupes d'experts à participation luxembourgeoise

Méthode ouverte de coordination (MOC)

Trois services du ministère de la Culture ont participé durant l'année 2024 à des groupes d'experts limités dans le temps, dits MOC (Méthode Ouverte de Coordination), pour examiner plus en détail les sujets suivants et élaborer des recommandations de politique culturelle :

- La gouvernance de l'approche stratégique et du cadre de l'UE dans le domaine de ses relations culturelles extérieures – Ce groupe a été coprésidé par le service des Affaires européennes et internationales qui a également corédigé le rapport final.
- Culture et santé.
- Le rôle multiple des bibliothèques en tant que dépositaires et relais des œuvres culturelles, des compétences et des valeurs européennes.

Groupes sectoriels permanents

- Groupe d'experts sur l'espace européen commun de données pour le patrimoine culturel
- Commission expert group on cultural heritage
- Groupe d'experts 'Restitution de biens culturels'
- Expert Group on Customs Issues Related to Cultural Goods
- Group "Export/Import of Cultural Goods"
- Reflection Group "EU and Cultural Heritage"
- Comité du Label du patrimoine européen

4 Programme Europe créative

Bureau Europe créative/Culture

Le bureau Europe créative/Culture est le point de contact national du programme de financement européen Europe créative. Sa mission est d'accompagner et de soutenir les bénéficiaires potentiels durant la procédure de candidature, de fournir une assistance technique et administrative et de relayer les informations concernant le programme (nouveau, priorités, résultats etc.) aux secteurs concernés au Luxembourg.



Réunion des bureaux Europe créative et conférence « Access is Success » à Budapest dans le cadre de la présidence hongroise du Conseil de l'UE, 18.-20.10.2024 © Présidence hongroise du Conseil de l'UE

En 2024, le bureau a été amené à rencontrer des bénéficiaires du programme, à proposer des échanges personnalisés et des relectures de candidatures, à diversifier ses offres d'information et de soutien (en introduisant de nouveaux formats, comme des séances « Questions-réponses » hebdomadaires, et en proposant une formation sur le fonctionnement du programme), à intensifier la coopération avec les bureaux des pays voisins et ceux à proximité linguistique (Allemagne, Autriche, Belgique, France, Liechtenstein), à assurer une présence à certains événements clés, et à maintenir l'échange continu avec la Commission européenne et l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA) qui gèrent le programme.

Plus particulièrement, le bureau a réalisé/effectué/organisé les activités suivantes :

- Dans sa mission d'accompagnement :
 - Accompagnement de 25 acteurs et organisations culturels/les à travers des échanges, consultations individuelles et relectures de candidatures
 - Sessions de questions-réponses hebdomadaires concernant l'appel « circulation d'œuvres littéraires européennes 2024 » (février-avril 2024)
 - Webinaires sur l'appel « Circulation d'œuvres littéraires européennes 2025 » en allemand (14 novembre 2024) et en français (25 novembre 2024)
 - Webinaire sur l'appel « Projets de coopération 2025 » en allemand (12 décembre 2024)
 - Rencontre de bénéficiaires du programme. Au cours de l'année 2024, des projets à participation luxembourgeoise ont été retenus dans les catégories suivantes : Projets de coopération, Culture Moves Europe et Perform Europe.
- Dans sa mission d'information :
 - Publication de newsletters bimestrielles et campagnes de mailing ciblées
 - Communication continue sur les opportunités et nouveautés via le site web et les réseaux sociaux du bureau
 - Webinaire dédié au fonctionnement du programme Europe créative dans le cadre de la « Formation interdisciplinaire pour artistes et créatifs » proposée par House of Training (15 mars 2024)
 - Stand Europe créative des bureaux Culture et MEDIA à la fête de l'Europe au Parlement européen, Kirchberg (9 mai 2024)
 - Stand Europe créative au KIKK Festival à Namur avec les bureaux Europe créative/Culture Wallonie, Flandre et France (24-25 octobre 2024).
- Réunions et échanges avec la Commission européenne, l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA) et la communauté des bureaux Europe créative :
 - Réunions mensuelles avec les bureaux Europe créative/Culture des 40 pays membres du programme
 - Réunions trimestrielles avec les bureaux Europe créative Culture et MEDIA germanophones (Allemagne, Autriche, Liechtenstein)
 - Réunion des bureaux Europe créative/Culture et de l'EACEA et conférence « Empowering the Cultural and Creative Sectors in Data-Driven Audience Development » à Gand (7-9 février 2024)
 - Réunion du Luxembourg EU-Network (25 avril 2024)
 - Réunion des bureaux Europe créative/Culture germanophones à Bonn (2-3 juillet 2024)
 - Réunion des bureaux Europe créative/Culture et de l'EACEA et conférence « Access is Success – Opportunities and Challenges of Accessing Culture in Contemporary Europe » à Budapest (18-20 septembre 2024)
 - Réunion annuelle des bureaux Europe créative Culture et MEDIA et de l'EACEA à Bruxelles (8-10 octobre 2024)
 - Participation du bureau Europe créative/Culture à 10 séances d'information et de formations continues proposées par l'EACEA et portant sur la politique culturelle européenne, les priorités du programme et les appels en cours.

Comité du programme Europe créative

Le Comité de gestion du programme s'est réuni trois fois afin d'aviser le plan de travail 2025, de discuter de la mise en œuvre du programme et d'entendre les priorités déterminées par la Commission européenne.

Capitale européenne de la Culture

- Esch 2022 :
 - Liquidation de l'asbl.
 - Suites : une réunion a eu lieu le 24 avril 2024 entre le ministère de la Culture, le Pro-Sud et la CCPHVA pour, entre autres, échanger sur les suites accordées à la Capitale européenne de la Culture Esch2022. De même, l'ancienne équipe dirigeante de Esch2022 a été invitée à présenter à la nouvelle équipe du ministère les études d'impact, constats et enseignements tirés en lien avec Esch2022.
- Jury européen : comme le prévoit la base légale des Capitales européennes de la Culture, les processus de sélection et de monitoring sont accompagnés par un jury dont les membres sont désignés par les différentes institutions européennes. Le Conseil de l'UE ayant été appelé à renouveler ses trois membres en 2024, le Luxembourg avait introduit une candidature qui n'a cependant pas été tirée au sort.

5 Comité interministériel de coordination de la politique européenne (CICPE)

Le CICPE est un groupe de travail coordonné par le ministère des Affaires étrangères et européennes et regroupant les représentants des ministères qui traitent de questions et dossiers européens. Le ministère de la Culture y a été représenté par le service des Affaires européennes et internationales qui a participé aux réunions en fonction des disponibilités et des ordres du jour.

CONSEIL DE L'EUROPE

1 Comité Directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage (CDCPP)

Session plénière

Conformément à son mandat, le CDCPP a supervisé les travaux du CoE (normes, politiques et bonnes pratiques) relatifs aux ressources culturelles, patrimoniales et paysagères européennes en tant que fondement des sociétés démocratiques.

La session plénière du CDCPP s'est tenue du 19 au 21 novembre 2024 et s'est penchée sur les points suivants :

- Eurimages : Mécanisme juridique de soutien à la co-production internationale d'œuvres audiovisuelles sous forme de séries
- Lignes directrices tenant compte des derniers développements technologiques, tels que l'IA, complétant les normes du CdE dans les domaines de la culture, de la créativité et du patrimoine culturel
- Convention culturelle européenne – 70^e anniversaire en 2024
- Plan d'Action pour l'Ukraine 2023-2026
- Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage (Convention de Florence), avec en particulier le prix du paysage et la recommandation sur paysage et santé
- Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels (Convention de Nicosie)
- Journées européennes du patrimoine
- Plan d'action de la Convention de Faro

- Réseau HEREIN
- Programme d'évaluation des politiques culturelles du secteur par les pairs
- CICD – Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie
- Egalité de genre
- Projet de recommandation sur l'importance des secteurs de la culture et du patrimoine dans la promotion de la non-discrimination et la protection des groupes vulnérables en coopération avec le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion
- Autres activités du Conseil de l'Europe dans les domaines de la culture, du patrimoine et du paysage.

Le CDCPP a par ailleurs tenu une importante session thématique sur le sujet de la liberté d'expression artistique, avec les volets suivants :

- Présentation d'un rapport thématique sur la liberté d'expression artistique
- Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) concernant la liberté d'expression artistique
- Présentation d'analyses faites par le Compendium des politiques et tendances culturelles
- Exposition numérique « Libre de créer – créer pour être libre » et projet d'une nouvelle plateforme discursive.

Bureau du CDCPP

Le bureau est composé de huit membres élus du CDCPP et est chargé :

- d'assister la présidence dans la direction des travaux du CDCPP
- de veiller à la préparation des réunions
- d'assurer la continuité entre les réunions
- d'exécuter toute autre tâche spécifique supplémentaire déléguée par le CDCPP.

Le Luxembourg, à travers le service des Affaires européennes et internationales, est membre du bureau depuis novembre 2023 pour un mandat de deux ans (renouvelable).

En 2024, le bureau du CDCPP s'est réuni deux fois en ligne (le 16 février 2024 et le 30 septembre/1^{er} octobre 2024) et une fois en présentiel à Bucarest (30 et 31 mai 2024). La réunion à Bucarest a également marqué le 75^e anniversaire du Conseil de l'Europe avec une session spéciale sur l'implication de la Roumanie dans les travaux en culture de l'Organisation. Cette session s'est tenue en présence de Raluca Turcan, Ministre roumaine de la Culture.

2 Présidence luxembourgeoise du Comité des ministres (novembre 2024 – mai 2025)

Priorités de la Présidence

La culture fait partie des trois thématiques centrales de la Présidence luxembourgeoise du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, le Luxembourg étant le premier pays à en faire une priorité politique à part entière.

Cela correspond à sa conviction qu'il faut inclure et renforcer la culture en tant qu'élément essentiel pour défendre la démocratie dans un monde de plus en plus complexe, marqué par des reculs démocratiques dans nos sociétés et des distorsions narratives, et pour défendre les valeurs, principes et enjeux mis en avant par le Conseil de l'Europe : respect des droits et libertés de tout un chacun – dont la liberté d'expression artistique et les droits culturels –, respect des identités culturelles et de leur diversité en Europe, renforcement de la communauté de valeurs et de la compréhension mutuelle, etc.

Cette démarche s'inscrit en outre dans la mise en œuvre des décisions prises par les chefs d'État et de Gouvernement lors du Sommet de Reykjavík en mai 2023 sous le titre « [Unis autour de nos valeurs](#) » et coïncide aussi avec la célébration des 70 ans de la Convention culturelle européenne.

Le ministre de la Culture Eric Thill a présenté la priorité culturelle au Secrétaire général du Conseil de l'Europe, Alain Berset, à l'occasion d'une entrevue bilatérale dans le cadre d'une visite de travail du SG au Luxembourg le 24 octobre 2024.

Conférence-débat 'Culture et démocratie' (Strasbourg, 12 décembre 2024)

En transposition de la priorité Culture de la Présidence, le ministère de la Culture a organisé le 12 décembre une conférence-débat de haut niveau intitulée « [No culture, no democracy](#) » avec la participation des ministres de la Culture de Malte et d'Ukraine, ainsi que d'artistes venant de Biélorussie, du Luxembourg et d'Ukraine.

Liberté d'expression artistique

Comme déjà en 2022 et 2023 et en lien également avec la Présidence et la conférence du 12 décembre 2024, le ministère de la Culture a continué à porter une attention particulière à la thématique de la liberté d'expression artistique. Dans ce contexte, il a en outre renouvelé son soutien aux travaux du Conseil de l'Europe à travers une contribution volontaire de 50.000 EUR.



Visite de travail au Luxembourg du secrétaire général du Conseil de l'Europe, Alain Berset, 24.10.2024 © SIP / Jean-Christophe Verhaegen

3 Accord partiel élargi (APE) des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

En 2024, le programme a compté 41 États membres et 48 itinéraires culturels certifiés.

Conseil de direction de l'APE

Le Conseil de direction est responsable de la mise en œuvre générale des tâches confiées à l'APE et, entre autres, de l'attribution ou du retrait de la certification « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe ». Il comprend un délégué par État membre - le service des Affaires européennes et internationales y représente le Luxembourg - et sa réunion statutaire annuelle s'est tenue du 21 au 22 mai 2024 à Luxembourg.

Le Conseil de direction a auditionné dix itinéraires dans le cadre du cycle d'évaluation auquel chaque itinéraire certifié doit se soumettre périodiquement, ainsi que cinq itinéraires candidats à la certification. À la suite de cet examen, un itinéraire s'est vu retirer la certification (Routes of Reformation) car ne répondant plus aux critères retenus dans la résolution (2013)67 du Conseil de l'Europe, tandis que deux nouveaux itinéraires ont obtenu la certification (la Route européenne des pharmacies historiques et l'itinéraire Leonardo Da Vinci).

Institut européen des itinéraires culturels (IEIC)

En tant que siège et agence technique du programme des itinéraires culturels, l'IEIC bénéficie d'une convention avec le ministère de la Culture dont le montant s'est élevé à 284.000 EUR en 2024.

Itinéraires culturels et Journées européennes du patrimoine

Placées sous le thème de « Routes, réseaux et connexions », l'édition 2024 des Journées européennes du patrimoine a mis en exergue le lien avec le programme des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. Dans ce contexte, le ministère de la Culture a édité une brochure sur les huit itinéraires culturels certifiés du Conseil de l'Europe qui passent actuellement par le territoire luxembourgeois, y compris une carte dépliant reprenant les lieux couverts par ces itinéraires.

Ce projet a été suivi et corédigé par le service des Affaires européennes et internationales, avec le soutien de l'Institut européen des itinéraires culturels.

Table ronde parlementaire de l'APCE

En date du 29 novembre 2024, le ministre Eric Thill a participé à une table ronde organisée par la Division de la coopération parlementaire et électorale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), en collaboration avec la délégation luxembourgeoise auprès de l'APCE, et portant sur le thème « Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe en tant que plateforme pour le dialogue inter-culturel ».



4 Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe

Le Luxembourg est membre du programme et du réseau du Compendium, service public en ligne d'information et de suivi sur les politiques culturelles européennes. La cotisation statutaire annuelle est de l'ordre de 10.000 EUR.

GRANDE RÉGION

Durant la 2^e année de la présidence rhéno-palatine du Sommet 2023/2024, le Groupe de travail Culture (GT Culture) a tenu trois réunions (20 février, 23 avril et 30 septembre 2024) pour continuer les échanges autour du plan de travail et des thèmes y identifiés visant à approfondir la coopération culturelle en Grande Région :

- Raffermissement des synergies et du réseautage
- Renforcement des échanges transfrontaliers entre les acteurs culturels et les institutions
- Consolidation de la durabilité dans le secteur culturel en Grande Région
- Renforcement de la coopération culturelle (transfrontalière) en zones rurales
- Soutien de la scène culturelle en temps de crise.

Le ministère de la Culture contribue annuellement au budget du GT Culture à hauteur de 20.000 EUR et le service des Affaires européennes et internationales y représente le Luxembourg. Dans le cadre de cette mission, outre les participations aux réunions plénières, le service a également :

- Relayé les appels à candidature ou à contribution pour participer à des projets transfrontaliers, comme p.ex. la résidence d'artiste « POPAiR Greater Region Pop UP Emerging Artist in Residence », le projet de danse « Fünf nach Endlichkeit », le projet phare « Destins de la Grande Région - Parcours de vie » (qui illustrent, à l'époque contemporaine, les relations au sein de la Grande Région actuelle), le projet « Prix CinEuro » (où est également impliqué le Film Fund Luxembourg) ;
- Participé à des activités de la présidence, dont le symposium « [ArtZero: Art et Durabilité](#) » (28 septembre 2024)
- Coordonné la contribution luxembourgeoise à la [carte interactive des festivals de cinéma en Grande Région](#).

EU NATIONAL INSTITUTES FOR CULTURE / EUNIC GLOBAL

Le ministère de la Culture est membre et point focal auprès de EUNIC Global. À ce titre, le ministère a payé une contribution statutaire de 14.375 EUR en 2024, ainsi que 2.000 EUR de quote-part au titre du cofinancement par EUNIC Global d'un subventionnement européen à travers le programme Europe créative.

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE – JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Le Luxembourg occupant un siège d'observateur dans le Conseil d'orientation du Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF), le ministère de la Culture a transféré en 2024 cette mission à l'Ambassade du Luxembourg à Paris qui représente le pays auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie. Le moment s'y est en effet prêté dans la mesure où a commencé en automne le cycle préparatif pour la prochaine édition des Jeux de la Francophonie qui se tiendront en 2027 en Arménie.

COOPÉRATIONS ET ÉCHANGES CULTURELS BILATÉRAUX

1 Allemagne/Sarre

En application de l'accord de coalition et en complément aux travaux dans le cadre du Sommet de la Grande Région, le ministère de la Culture a intensifié ses contacts avec la Sarre pour améliorer la coopération transfrontalière et les échanges autour de thématiques partagées. À cet effet, le ministre Eric Till a rencontré à deux reprises son homologue sarroise, la ministre Christine Streichert-Clivot. Plusieurs réunions de travail ont également eu lieu au niveau de fonctionnaires à Sarrebruck tout au long de l'année 2024 pour échanger plus en détail sur les domaines de coopération dégagés par les ministres. Ces travaux ont mené le 27 novembre 2024 à Luxembourg à la [signature d'une convention d'objectifs entre la Sarre et le Luxembourg](#) par les deux ministres.

2 Belgique

Le ministre de la Culture a rencontré son homologue de la Communauté germanophone de Belgique, Madame Isabelle Weykmans, lors d'une [réunion de travail](#) qui s'est tenu le 18 mars 2024 à Luxembourg et qui a également porté sur le tourisme. En 2024, le ministère a également accordé des subsides ponctuels pour des projets de l'ambassade à Bruxelles dans le cadre EUNIC, à savoir pour la participation de Sarah Meyers au projet « The Future of Living » (1.180 EUR) et de Cosimo Suglia à « Transpoésie » (1.040 EUR).

3 États-Unis

Roots & Leaves, association de droit luxembourgeois, a bénéficié d'un subside de 25.000 EUR pour mettre en œuvre son projet de réaménagement et de mise à jour des panneaux d'exposition au Roots and Leaves Museum à Belgium (Wisconsin).

4 France

En 2024, la France et le Luxembourg ont célébré le 70^e anniversaire de l'accord dit culturel, signé le 8 février 1954 à Paris. La signature de cet acte a été commémorée non seulement par l'élaboration d'un logo d'anniversaire, mais aussi par une réception le 7 février 2024 à la Résidence de l'Ambassadrice de France au Luxembourg, Madame Claire Lignières-Counathe, ainsi que par la tenue d'une commission mixte extraordinaire le 16 octobre 2024 au ministère de la Culture, tous deux en présence du ministre de la Culture Eric Thill. La commission mixte a permis de dégager dans une feuille de route trois thématiques de travail et six axes d'actions concrètes pour poursuivre la coopération bilatérale de façon ciblée durant les prochaines années.



Réunion de la commission mixte extraordinaire au ministère de la Culture dans le cadre du 70^e anniversaire de l'accord dit culturel entre la France et le Luxembourg, 16.10.2024 © MCULT

5 France/Région Grand Est

De façon similaire qu'avec la Sarre, les contacts ont été intensifiés en 2024 avec la Région Grand Est dans le but de dégager des pistes de travail concrètes qui sont d'un intérêt commun et pourront mener à la conclusion d'un partenariat.

6 Liechtenstein

Sur invitation du ministre de la Culture du Liechtenstein, le ministère de la Culture a initié la mise en contact entre le Centre culturel de rencontre neimënster et les services du ministère de Vaduz pour la mise en place d'une résidence d'artiste croisée avec le Turmhaus à Balzers.

7 Lituanie

À l'occasion de la présence du ministre de la Culture lituanien, Simonas Kairys, venu à Luxembourg pour célébrer le 20^e anniversaire de l'adhésion de la Lituanie à l'Union européenne, le ministre Eric Thill a eu un [échange de vues](#) autour de sujets d'actualité au niveau bilatéral et multilatéral, en particulier par rapport à l'Ukraine et les conséquences de la guerre sur la culture et le patrimoine culturel du pays. Le ministère a par ailleurs soutenu financièrement l'organisation de plusieurs concerts à Luxembourg du State Choir Vilnius (2.000 EUR).

8 Roumanie

Faisant partie de la mise en œuvre de l'accord dit culturel entre la Roumanie et le Luxembourg, un nouveau programme exécutif, couvrant les années 2024 à 2028, a été signé le 23 juillet 2024 à Bucarest dans le cadre de la visite de travail du ministre Xavier Bettel en Roumanie.

9 Ukraine

Le ministère de la Culture a continué en 2024 sa politique de soutien à l'Ukraine ciblée spécifiquement sur les artistes et professionnel/les de la culture qui continuent de travailler en Ukraine et qui contribuent ainsi à y maintenir la vie culturelle et artistique, ce qui est important aussi pour le maintien d'une société démocratique, tout comme de l'identité ukrainienne. À cet effet, le ministère a notamment renouvelé son partenariat doté de 35.000 EUR avec la Ukrainian Cultural Foundation pour faire bénéficier une dizaine d'artistes ukrainiens de bourses dans le cadre du programme « Restoration of cultural and artistic activities ».

Le service des Affaires européennes et internationales a en outre participé à la conférence internationale "Towards the Recovery of the Culture Sector of Ukraine" qui s'est tenu le 7 juin 2024 à Vilnius (Lituanie) et qui a permis d'identifier encore plus en détail les besoins en matière de récupération et de reconstruction du patrimoine culturel ukrainien.

En 2024, l'asbl LUKraine a bénéficié d'un subside de 3.000 EUR pour l'organisation des Ukraine Culture Days à Luxembourg.

10 Entrevues / Autres

Au cours de l'année 2024, le ministre de la Culture respectivement le service des Affaires européennes et internationales ont eu des entrevues et échanges bilatéraux avec un certain nombre de diplomates :

- Karin Proidl, ambassadrice d'Autriche
- Vaqif Sadiqov, ambassadeur d'Azerbaïdjan
- Thomas Lambert, ambassadeur de Belgique sortant
- Charles Delogne, ambassadeur de Belgique entrant
- Haifeng Zong, ambassadeur de Chine
- Carmine Robustelli, ambassadeur d'Italie
- Livia Rusu, ambassadrice de Roumanie
- Fleur Thomas, ambassadrice du Royaume-Uni
- Engin Yürür, ambassadeur de Turquie
- Ketevan Chumbadze, ambassadeur adjoint de Géorgie
- Szabolcs Nemes, chargé d'affaires a.i. du bureau de l'ambassade de Hongrie
- Natalia Anoshyna, chargée d'affaires a.i. de l'ambassade d'Ukraine
- Kevin Wester, attaché culturel du consul honoraire au Wisconsin

Afin de pouvoir assurer une gestion plus cohérente et complémentaire des demandes de financement par les missions diplomatiques et consulaires luxembourgeoises pour leurs activités culturelles, le ministère de la Culture a initié la création d'un Comité de coordination des activités culturelles extérieures (CoCACE) et proposé un modus operandi y afférant, rassemblant le ministère de la Culture, le ministère des Affaires étrangères et européennes, Kultur|Ix – Arts Council Luxembourg, et le Film Fund Luxembourg. Le système établi permettra en outre de mieux guider à l'avenir les choix de projets culturels des missions luxembourgeoises et de veiller à ce qu'ils s'insèrent encore mieux dans les objectifs des différents acteurs impliqués dans la culture à l'international du Luxembourg.

AUTRES

1 Comité interministériel pour la coopération au développement (CID)

En tant que représentant du ministre de la Culture, le service des Affaires européennes et internationales a participé aux réunions du CID, comité dont l'objet est d'aviser les grandes orientations de la politique de coopération au développement et de s'échanger pour assurer une cohérence des politiques gouvernementales sous cet angle.

2 Comité interministériel Droits de l'homme

Le service des Affaires européennes et internationales a représenté le ministère au sein du Comité interministériel pour les Droits de l'homme qui est coordonné par le ministère des Affaires étrangères et européennes.

3 Correspondant du ministère de la Culture

Le service des Affaires européennes et internationales a fait office de correspondant officiel du ministère de la Culture pour toute question qui touche à l'Union européenne, Benelux, l'OCDE, ainsi que pour aviser les projets Interreg.

1 Commission luxembourgeoise pour l'UNESCO

Composition de la Commission

- Simone Beck, Présidente
- Catherine Decker, Secrétaire général
- Anouk Bernard, Chargée de mission
- Robert Philippart, UNESCO site manager
- Patrick Dondelinger, UNESCO Patrimoine immatériel
- Paul Lesch, UNESCO Mémoire du monde
- Mélanie Troian, UNESCO réseau des écoles

Le rayonnement de l'UNESCO au Luxembourg

Pendant ses quatre réunions annuelles, la Commission luxembourgeoise pour l'UNESCO (ci-après la Commission) a échangé sur différents sujets, pertinents tant pour l'UNESCO que pour le Luxembourg : l'éducation aux médias, les retombées des Jeux olympiques et paralympiques de Paris sur le monde sportif luxembourgeois et les projets pédagogiques de nouvelles écoles UNESCO. Accueillis par la Grande-Duchesse, Ambassadrice de bonne volonté de l'UNESCO depuis 1977, les membres de la Commission ont pu – en présence de Madame Nadia Ernzer, Ambassadrice auprès de l'UNESCO – discuter des projets initiés par la Grande-Duchesse dans la lutte contre la violence faite aux femmes. Un accent particulier est mis sur la candidature du Luxembourg au Conseil exécutif de l'UNESCO (2025-2029) que la Commission soutient activement.

- Réunion annuelle des représentants des commissions germanophones (Allemagne, Autriche, Suisse) au Luxembourg.
- Activités communes des désignations UNESCO du Luxembourg et de plusieurs musées nationaux dans le cadre du UNESCO Geodiversity Day 2024.
- Divers projets culturels dans le contexte du 150^e anniversaire de la naissance d'Aline Mayrisch-de Saint-Hubert (1874-1947), admis parmi les célébrations officielles de l'UNESCO, sur initiative de la Commission, avec le soutien des commissions française et allemande.
- « Art de la construction en pierre sèche » : nouvelle inscription luxembourgeoise sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité grâce à une candidature multinationale (05.12.2024).
- 30 ans « Lëtzebuerg, Patrimoine mondial » (17.12.2024) : visite numérique immersive permettant de découvrir des fortifications difficiles d'accès.



Photo de groupe à l'occasion du 25e anniversaire des écoles luxembourgeoises associées à l'UNESCO, 28.11.2024, © MCULT

Une activité phare en 2024 : Le 25^e anniversaire des écoles luxembourgeoises associées à l'UNESCO (28.11.2024)

En novembre, le réseau luxembourgeois des écoles associées de l'UNESCO, a fêté son 25^e anniversaire dans le cadre d'une séance académique à Mondorf-les-Bains en présence de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Maria Teresa, du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, et du ministre de la Culture, Eric Thill.

Les élèves des écoles UNESCO du réseau luxembourgeois ont animé cette séance académique et démontré l'étendue de l'engagement de leurs écoles en faveur des valeurs de l'UNESCO. Grâce à leurs nombreux talents, les élèves ont insufflé force et vitalité de ces valeurs humanistes à travers des spectacles et des présentations très diverses et remarquables.

Madame Lydia Ruprecht, la coordinatrice internationale du réseau des écoles associées de l'UNESCO et chef de l'unité du réseau au siège de l'UNESCO, a rehaussé cette manifestation de sa présence. Elle a également pu visiter un des lycées adhérents au réseau, l'Athénée de Luxembourg, où elle a rencontré des élèves des classes terminales du système international pour un échange fructueux et animé sur les défis posés par un monde en changement permanent.

Priorités futures

La Commission luxembourgeoise organise régulièrement des événements (conférences, tables rondes, expositions e.a.) afin d'informer et de sensibiliser le public luxembourgeois aux programmes, aux travaux et aux valeurs de l'UNESCO. Ainsi, au printemps 2025, elle organise – avec l'ALIPH (Alliance internationale pour la protection du patrimoine) une exposition et des symposiums sur le rôle des femmes dans la reconstruction du patrimoine détruit par des conflits ou des désastres naturels.

Le budget pluriannuel (2025-2027) vise à soutenir des récentes désignations UNESCO au Luxembourg dans leurs efforts de sensibilisation et de promotion. Une communication considérable est indispensable pour faire (encore) mieux connaître la Minett UNESCO Biosphère, l'UNESCO Natur-a Geopark Mëllerdall et les quatre récentes inscriptions sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité l'UNESCO.

Dans ce cadre, la Commission, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, envisage de développer un projet pédagogique visant à présenter l'UNESCO, ses visions et ses programmes tant aux jeunes qu'à un large public.

Concernant le Patrimoine mondial « Luxembourg : vieux quartiers et fortifications », l'accent est désormais mis sur des projets à caractère inclusif et durable. Citons comme exemple que le public peut découvrir la citadelle du Saint-Esprit grâce à une visite numérique immersive en 3D.

Par ailleurs, la Commission nationale poursuit ses activités destinées à soutenir la Représentation permanente luxembourgeoise auprès de l'UNESCO à Paris dans le contexte de la candidature luxembourgeoise au Conseil exécutif de l'UNESCO (2025-2029).

2 UNESCO Site Management

Tous les sept ans, la gestion de « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » est évaluée par le Comité du patrimoine mondial dans le cadre des rapports périodiques sur la gestion des biens à valeur universelle situés dans la région « Europe / Amérique du Nord ». L'analyse couvre les années 2018-2023 et concerne 51 États et 547 sites, dont celui de « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications ». Le rapport de gestion de « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » a été adopté à l'unanimité des membres du Comité du Patrimoine mondial. Le ministère de la Culture a également participé au sondage de réflexion sur l'exercice des rapports périodiques organisé par le Comité du patrimoine mondial. Le nouveau Plan d'action régional de l'UNESCO pour l'Europe et l'Amérique du Nord guidera les futures actions pour la protection et mise en valeur du bien jusqu'au nouveau rapport périodique en 2031.

En octobre 2024, le programme des villes historiques a nommé « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » officiellement de « champion and leader » pour le soin du paysage historique urbain.

Les limites du périmètre du bien luxembourgeois ont été intégrées dans la nouvelle plateforme de cartes en ligne du patrimoine mondial (WHOMP) qui est le système d'information géographique (SIG) pour les biens du patrimoine mondial.

Le système de gestion du bien luxembourgeois définissant les processus d'intervention du ministère de la Culture en cas de petits et de moyens travaux ainsi que de projets de grande envergure touchant au patrimoine mondial, a été accepté par l'Unité Europe et Amérique du Nord du Centre du Patrimoine mondial.

Dans le cadre du 30^e anniversaire de l'inscription de « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » sur la liste du patrimoine mondial, le ministère de la Culture, en collaboration avec l'INPA a poursuivi les travaux de mise en valeur de la crypte archéologique en-dessous de la Cité judiciaire et de l'aménagement du plateau des Rondelles avec un horizon d'ouverture au public dès 2027. En coopération avec le Centre de documentation sur la forteresse et la Commission luxembourgeoise pour l'UNESCO, le ministère a fait développer une visite digitale 3D des casemates du Saint-Esprit. Celle-ci assure la gratuité et l'accès à tous, tout en conférant des informations en langage facile.

La mission « veille » a permis de suivre 28 chantiers différents pour des travaux de petite envergure. Le Comité de gestion « Luxembourg, vieux quartiers et fortifications » s'est réuni à deux reprises pour des projets de conservation et restaurations de moyenne envergure.

Les brochures des parcours UNESCO (Promenade, Bike Tour et Leichte Sprache) ont été rééditées en 5.000 exemplaires. Des formations spécifiques ont été assurées pour l'OAI/ House of Training et dans le cadre de la nouvelle formation pour les « guides officiels de la Ville de Luxembourg » (LCTO).

11

LES STRUCTURES CULTURELLES ET INSTANCES CONSULTATIVES LIÉES AU MINISTÈRE DE LA CULTURE



LES STRUCTURES CULTURELLES ET INSTANCES CONSULTATIVES LIÉES AU MINISTÈRE DE LA CULTURE

1 Commissariat aux structures culturelles étatiques et paraétatiques

Les neuf instituts culturels de l'État sont :

- Archives nationales (ANLux)
- Bibliothèque nationale du Luxembourg (BnL)
- Centre national de l'audiovisuel (CNA)
- Centre national de littérature (CNL)
- Institut national de recherches archéologiques (INRA)
- Institut national pour le patrimoine architectural (INPA)
- Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art (MNAHA)
- Musée national d'histoire naturelle (MNHN)
- Zenter fir d'Lëtzebuurger Sprooch (ZLS).

En 2024, le ministère de la Culture a régulièrement visité et participé aux activités phares des instituts culturels de l'État.

Quatre réunions du collège des directeurs des instituts culturels de l'État ont eu lieu en 2024 au ministère de la Culture. Ces réunions régulières encouragent un dialogue privilégié avec le ministre sur les thématiques communes aux neuf instituts culturels. Elles suscitent par ailleurs les échanges et le partage d'expérience entre les directeurs des instituts culturels.

Les instituts culturels ont également continué les efforts de rédaction de leur programme de travail respectif. Les dossiers communs aux instituts culturels pour lequel des groupes de travail se réunissent régulièrement sont les suivants :

- stratégie numérique du patrimoine culturel (réseau de compétence géré par le ministère de la Culture) ;
- gestion de crise, catastrophes naturelles et sécurité ;
- relations des instituts culturels avec l'Université du Luxembourg et les institutions de recherche.

Une première réunion de concertation des instituts culturels avec le Rectorat de l'Université du Luxembourg, initiée par le Commissariat, a été menée. Cette première approche commune sera poursuivie dans les années à venir et permettra de faire la belle part aux projets de recherche de part et d'autre.

Les travaux de préparation sur la faisabilité d'un Centre national des collections publiques ont également été poursuivis et les besoins des instituts culturels tant en espaces qu'en postes de travail clairement identifiés. Un relevé des données statistiques essentielles aux instituts culturels a été entamé.

Du point de vue ressources humaines, il y a lieu de relever que trois nouveaux directeurs ont été recrutés pour : le Zenter fir d'Lëtzebuurger Sprooch, le Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art et l'Institut national de recherches archéologiques. Pour le MNAHA, un directeur adjoint a également été nommé. Par ailleurs, le Commissariat a été renforcé par un poste administratif.

Institut grand-ducal

Conformément à la loi du 21 décembre 2017 concernant l'Institut grand-ducal, le ministère de la Culture continue à suivre les activités des différentes sections de l'Institut et à veiller à l'allocation conséquente des budgets.

L'Institut ayant pour objet de cultiver les sciences, les lettres et les arts et de contribuer au rayonnement de la production intellectuelle sur les plans national et international, ses activités comprennent e.a. l'organisation de manifestations à caractère culturel et scientifique, de travaux de recherche et de la réalisation de publications.

2 Établissements publics et groupement d'intérêt économique

En complément des instituts culturels, l'État confie l'exécution de missions culturelles précises aux institutions suivantes :

- [Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain](#)
- [Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster](#)
- [Espace culturel des Rotondes](#)
- [Fonds culturel national](#)
- [Fonds national de soutien à la production audiovisuelle](#)
- [Kultur | lx – Arts Council Luxembourg](#)
- [Mudam Luxembourg, Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean](#)
- [Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte](#)
- [Centre de musiques amplifiées](#)
- [Théâtre National du Luxembourg](#)
- [Trois-CL - Maison pour la Danse](#)
- [Luxembourgticket \(GIE\)](#)

Les rapports d'activité de ces structures culturelles sont téléchargeables sur leurs sites internet respectifs.

Nouveaux établissements publics et organismes rattachés à l'administration centrale de l'État (OAC)

La loi du 14 juillet 2023 portant création de cinq nouveaux établissements publics sous la tutelle du ministère de la Culture est entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2024.

Dès lors, le Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean, le Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain, l'Espace culturel des Rotondes, le Théâtre National du Luxembourg et le Trois C-L - Maison pour la Danse sont passés du statut d'association sans but lucratif ou de fondation vers le statut d'établissement public.

Le commissariat aux structures culturelles

Conformément aux lois portant création des divers établissements publics sous la tutelle du ministère de la Culture, certaines décisions prises par la direction et validées par le Conseil d'administration de la structure, doivent faire l'objet d'une approbation du ministre de la Culture.

Dans ce contexte, le commissariat aux structures culturelles a pour mission d'être l'interlocuteur direct des établissements publics et de recueillir les données à faire approuver et de les conseiller en matières financière et administrative.

Le commissariat a également pour mission d'épauler et de conseiller les structures dans la phase de transition vers le nouveau statut.

Afin d'uniformiser et de clarifier les obligations légales des structures envers le ministère de la Culture et vice-versa, un manuel de procédures relatives à la tutelle est en cours de réalisation en collaboration avec une société externe. Les procédures à mettre en place par le ministère sont destinées à clarifier et à faciliter les relations incombant à cette même tutelle.

Le collège des directeurs

Le collège des directeurs des organisations rattachées à l'administration centrale de l'État (OAC) réunit les directeurs des structures reprises ci-avant. En 2024, il s'est réuni à trois reprises au sein du ministère de la Culture, en présence du ministre de la Culture.

Les sujets principaux à l'ordre du jour de ce collège étaient : la transition des asbl, respectivement des fondations vers le statut de l'établissement public, l'uniformisation des propositions budgétaires, le recrutement de personnel, les conventions annuelles à conclure avec le ministère, le projet pilote d'une convention pluriannuelle à objectifs, l'échange d'expériences vécues entre les institutions, ... etc.

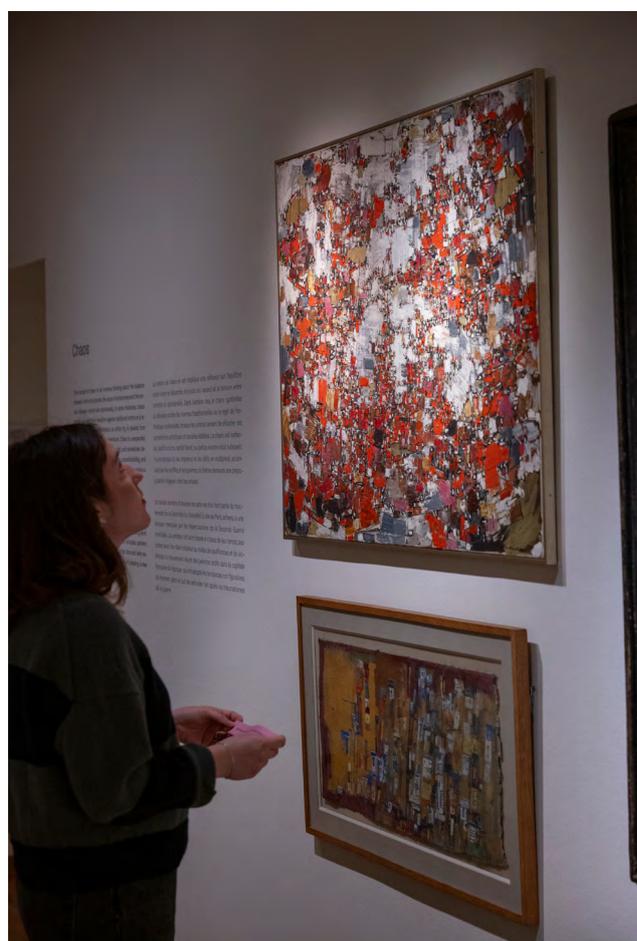
LES CONSEILS ET COMMISSIONS CONSULTATIVES

1 Commission de l'aménagement artistique

Instituée auprès du ministère de la Culture, la commission de l'aménagement artistique (COMAM) est un organe consultatif créé par la loi du 8 mars 2023 relative à l'intégration d'œuvres artistiques dans les édifices publics. La composition et les missions de cette commission sont fixées par le règlement grand-ducal du 9 juin 2023 relatif à l'intégration d'œuvres artistiques dans les édifices publics.

Nommés en août 2023 pour un terme renouvelable de 4 ans, les membres de la COMAM sont Kevin Muhlen, directeur du Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain, représentant le secteur des arts visuels (président) ; Gery Oth, photographe, représentant le secteur des arts visuels ; Claudine Hemmer, conseillère, arts visuels, architecture, design et métiers d'art, représentant le ministre ayant la Culture dans ses attributions ; Ben Hubert, attaché, représentant le ministre ayant les Travaux publics dans ses attributions ; Marie-Paule Engel-Lenertz, conseillère de la commune de Steinsel, représentant les autorités communales. En 2024, Marie-Paule Engel-Lenertz a été remplacée par Claude Clemes, conseiller de la commune de Mondrange, représentant désormais les autorités communales.

Au cours de 2024, la COMAM s'est réunie à six reprises, à savoir les 6 février 2024, 26 mars 2024, 11 juin 2024, 17 septembre 2024, 30 octobre 2024 et 12 novembre 2024. Appelée à conseiller et informer les maîtres d'ouvrage et les artistes, et à sensibiliser les acteurs concernés par la loi, les membres de la COMAM ont invité un représentant de l'OAI dans le but de recenser les éventuelles questions des maîtres d'ouvrages et/ou des architectes à propos du cadre législatif et de comprendre les difficultés auxquelles ils se voient confrontés lors de la réalisation de tels projets. Les membres de la COMAM ont par ailleurs commencé à élaborer différents supports d'information et de soutien pour les maîtres d'ouvrage ou les artistes. Ainsi, une section « Questions fréquemment posées » et un document expliquant la composition d'un budget dans le cadre d'une commande d'une œuvre d'art ont été élaborés.



Visite de l'exposition permanente Collections Revelations Modern and Contemporary Art, © Éric Chenal / MNAHA

2 Conseil national du livre (CNLi)

Le Conseil national du livre est un organe consultatif du ministère de la Culture, créé par la loi modifiée de 2004 sur les Instituts culturels de l'État. Il regroupe des représentant/es de la chaîne du livre au Luxembourg et soumet au ministère de la Culture des avis relatifs à la politique du livre.

Fin 2024, les membres du Conseil, présidé par Jean-Marie Reding, étaient les suivants : Myriam Bamberg, représentante du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ; Marc Binsfeld, pour les Lëtzebuerger Bicherediteuren ; Nathalie Cailteux, pour l'Office de la propriété intellectuelle (OPI) ; Fernand Ernster, pour la Fédération Luxembourgeoise des Libraires (FLL) ; Tonia Raus, pour l'Université du Luxembourg ; Agnès Poupert-Voermans, de l'Union luxembourgeoise des bibliothèques publiques (ULBP) ; Nora Si Abderrahmane, pour le ministère de la Culture ; Christine Kremer, représentante de la Bibliothèque nationale de Luxembourg (BNL) ; Jean-Marie Reding, président du Conseil, pour l'Association luxembourgeoise des bibliothécaires, documentalistes et archivistes (Albad) ; Gérard Scheiwen, pour Luxembourg Organization for Reproduction Rights (Luxorr) ; Francis Kirps, de A:LL Schrëftsteller*innen ; Pascal Seil, représentant du Centre national de littérature (CNL) ; Danielle Mertes, de l'Initiativ Freed um Liesen ; et Nadine Zeien, représentante des Archives nationales de Luxembourg (ANLux).

Le Conseil national du livre, nommé par arrêté grand-ducal du 8 novembre 2019, s'est réuni trois fois en 2024, de février à octobre. Ses membres y ont discuté d'une ébauche de loi visant à introduire le prix fixe du livre au Luxembourg ainsi que d'une ébauche de loi sur l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée sur les livres, journaux et périodiques.

3 Conseil supérieur des bibliothèques

En 2024, le Conseil supérieur des bibliothèques (CSB) s'est réuni les 28 février, 8 mai et 9 octobre.

Toutes ces réunions ont été tenues en présentiel, à la Bibliothèque nationale du Luxembourg.

Le CSB constitue des groupes de travail qui se réunissent en dehors des séances plénières du Conseil pour préparer ou finaliser des dossiers discutés en séances plénières.

Remplacements au sein du CSB

Marco Schank a remplacé Josette Braun, qui part en retraite, comme représentant de la Bibliothéik Eschduerf.

Séances plénières

Lors des séances plénières du CSB en 2024, les sujets suivants ont été à l'ordre du jour :

[Le programme ebooks.lu](https://ebooks.lu)

Changement du fournisseur allemand pour les ebooks : En mai 2024, le fournisseur d'ebooks allemands, Ciando, a été remplacé par le fournisseur Onleihe, parce que le service offert par Ciando ne correspondait plus aux attentes des membres du programme. Chez Onleihe, le groupe de travail ebooks.lu choisit et achète les ebooks, que les lecteurs pourront télécharger par la suite. Onleihe a l'avantage de disposer de sa propre application et le lecteur n'a plus besoin d'une ID Adobe.

Financement ebooks 2025/2026 : Les membres du CSB se sont mis d'accord pour se baser sur le nombre des usagers inscrits pour établir la clé de financement du programme ebooks pour les années 2025-2026. Cette clé est plus favorable aux bibliothèques de petite ou moyenne taille.

Le montant pour la contribution pour l'acquisition d'ebooks se compose maintenant comme suit : le montant de la contribution pour l'offre de base + le montant en relation avec le nombre d'utilisateurs inscrits + le montant en relation avec le nombre de sessions.

Formation « Train the trainer » - ebooks.lu : La formation « Train the trainer » a eu lieu le 23 octobre 2024 : elle visait à enseigner aux bibliothèques partenaires comment former leurs lecteurs et éventuellement leurs collègues de travail au sein des bibliothèques à la recherche et au téléchargement d'ebooks.

Maquette ebooks : La nouvelle campagne de marketing pour les ebooks a été prête pour les « Walfer Bicherdeeg ».

La nouvelle maquette est disponible dans trois langues, à savoir l'allemand, le français et l'anglais.

Convention MénuLu

La convention MénuLu a été adaptée et est entrée en vigueur rétroactivement pour le 1^{er} janvier 2024. Elle est conclue pour une durée de deux ans.

Aux partenaires existants BnL, CNA et Lëtzebuerg City Bibliothèque (Cité Bibliothèque au préalable) s'ajoutent les bibliothèques publiques d'Esch-sur-Alzette, Differdange et Dudelange, le Mierscher Lieshaus et la Ettelbrécker Bibliothéik.

Les fournisseurs actuels sont Filmfreund, Divercities, Kanopy et la Philharmonie de Paris.

Groupe de travail concernant le rôle des bibliothèques publiques au sein de l'Union Européenne.

Cédric Kayser a été nommé par le ministère de la Culture pour représenter le Luxembourg au sein du groupe de coordination ouverte (OMC) sur les bibliothèques publiques.

Le mandat de ce groupe découle du *Plan de travail Culture 2023-2026* du Conseil de l'Union européenne, en réponse à la priorité B axée sur « La culture pour les citoyens : renforcer la participation culturelle et le rôle de la culture dans la société ». À partir de février 2024, les experts des différents États membres se sont réunis pour travailler ensemble sur la base d'un mandat en vue de présenter un rapport en juin 2025, destiné à influencer les législateurs européens.

Tamara Sondag demande aux membres du CSB de lui envoyer des idées et points pertinents concernant les pratiques des bibliothèques publiques que Cédric Kayser pourra intégrer dans ses échanges au sein du groupe OMC.

Assises sectorielles des bibliothèques

Les Assises sectorielles des bibliothèques ont eu lieu le 24 mai de 9 à 13h à la BnL. Henning Marmulla a présenté l'état des lieux des bibliothèques, ensuite a eu lieu une table ronde. Claude D. Conter, Anita Eydt, Kathrin Eckhart et Tamara Sondag ont participé à ces échanges.

Après les Assises, il est prévu de modifier rapidement la loi concernant les bibliothèques publiques de 2010.

Carte de lecteur unique dans le réseau bibnet.lu

Il serait intéressant d'avoir une carte de lecteur unique dans le réseau bibnet.lu, mais les bibliothécaires des bibliothèques publiques ne sont pas intéressés à introduire une carte de lecteur avec chip, ceci surtout à cause des coûts élevés à l'achat de telles cartes.

Si les bibliothèques lançaient un projet commun, on pourrait prévoir un marché négocié.

En ce qui concerne la possibilité d'avoir la carte de lecteur dans un « wallet », la BnL a dans son programme de travail portant sur les années 2025-2028, un projet concernant la lecture du chip d'une carte de lecteur enregistrée sur le portable des lecteurs.

Cette solution est plus écologique parce qu'on épargne du plastique.

Livres audio du CnL, enregistrés au CnA

Il y a une collaboration entre CnL et CnA pour la création de livres audio d'auteurs luxembourgeois.

Agrément de la Bicherthéik de Schwebsange

Cédric Kayser a eu une réunion avec les bibliothécaires de la « Bicherthéik » et de la commune de Schengen et il présente la situation de cette bibliothèque publique.

Il est décidé que le CSB se réunit rapidement dans une visioconférence afin de vérifier si les conditions pour recevoir un agrément sont remplies et de formuler un avis, qui devra être validé par les membres du CSB, si la « Bicherthéik » fait une demande d'agrément auprès du Ministère de la Culture.

La demande d'agrément de la commune de Schengen, autorité de tutelle de la Bicherthéik, arrive au ministère de la Culture le 2 décembre 2024 et la visioconférence concernant la validation de la demande est prévue pour le 15 janvier 2025.

Développement du paysage des bibliothèques au Luxembourg

Il est décidé que la présidente du CSB rédige un document destiné aux ministres de la Culture et des Affaires intérieures, document complété par Déborah Storn et Claude D. Conter fin novembre. Dans ce texte est analysé l'impact du plan de développement régional du Luxembourg sur le secteur culturel, en particulier les bibliothèques publiques.

Le CSB sollicite le ministère de la Culture de prévoir, dans la nouvelle loi relative aux bibliothèques publiques, une prime d'encouragement non seulement pour la création de nouvelles bibliothèques, mais aussi pour l'extension des bibliothèques publiques existantes.

Le CSB demande également au ministre de l'Intérieur de soutenir et d'inclure la mise en place de bibliothèques publiques dans les plans de développement régional et d'encourager les communes à les intégrer dans les plans d'aménagement général (PAG).

Droits de prêt des figurines Tonies

Les figurines Tonie avec droit de prêt doivent être achetées chez EKZ en Allemagne et non pas chez les libraires luxembourgeois.

Loi « Whistleblower »

La loi « Whistleblower » a été votée le 7 décembre 2023. Elle permet aux externes de rendre attentifs aux dysfonctionnements à l'intérieur des institutions. Avant de devenir « Whistleblower », la personne externe doit avoir contacté la direction de l'institution concernée, ceci sans avoir reçu de réponse.

La Bibliothèque nationale donne aux externes la possibilité de rendre attentifs aux infractions juridiques : <https://bnl.public.lu/fr/support/aide-contact/lanceurs-alerte.html>.

Groupe de travail audiovisuel

En 2024 le groupe de travail « audiovisuel » s'est rencontré 8 fois, en date du 24 janvier, 18 février, 22 février, 12 mars, 14 mai, 18 juillet, 8 octobre et du 10 décembre.

Au début de l'année, le groupe de travail a défini les conditions d'adhésion pour nouvelles bibliothèques intéressées à joindre le service de vidéo à la demande MénuLu.

Les membres du groupe de travail ont eu deux réunions avec une représentante de la philharmonie de Paris, afin d'améliorer l'accès aux ressources de cette maison de concert pour les clients de MénuLu.

Une nouvelle convention a été signée avec les cinq nouveaux partenaires du service et le 13 juin, les partenaires de MénuLu ont communiqué que la Escher Bibliothéik, le Mierscher Lieshaus, la Ettelbrécker Bibliothéik, la Bibliothèque municipale de Differdange et la Bibliothèque publique régionale de Dudelange participent désormais à MénuLu.

Groupe de travail ebooks

Le groupe de travail ebooks s'est réuni deux fois en ligne durant l'année 2024.

Le fournisseur des ebooks allemands a changé au cours de l'année 2024, Onleihe a remplacé Ciando.

Le 30 octobre 2024 le nouveau site web ebooks.lu a été présenté.



BnL - Exposition Cloîtres, connaisseurs et collectionneurs, 02.12.2024 © Michel Logeling, Brainplug

4 Représentations du ministère de la Culture dans les structures culturelles

Des agent/es représentent le ministère de la Culture dans diverses fonctions au sein des conseils d'administration des associations, si bien conventionnées que non-conventionnées, suivantes : Centre de Liaison, d'Information et d'Aide pour les Associations issues de l'Immigration au Luxembourg (CLAE), Centre des Arts Pluriels Ettelbruck (CAPE), Centre des Monuments du Grand-Duché de Luxembourg, Cube 521, D'Frënn vun der Militärmusek, Edward Steichen Award Luxembourg, Fête de la Musique, Institut culturel européen Pierre Werner, Institut Européen de Chant Choral (INECC), Institut Européen des Itinéraires Culturels (IEIC), Kinneksbond, Kulturfabrik (KUFA), Kulturhaus Niederaanven, Kulturhuef, Luca – Luxembourg Center for Architecture, LUGA – Luxembourg Urban Garden, Luxembourg City Film Festival, Maison de la Culture asbl, Mersch (Mierscher Theater), Minett Park Fond-de-Gras, Musée de l'Abbaye, Musée de l'Ardoise, Trifolion Echternach et Villa Louvigny.

Sans oublier leurs représentations au sein de conseils d'administration de fondations (celles du Musée de la Résistance et du Possenhaus et la Valentiny Foundation) ainsi que de comités de syndicats (ceux du Naturpark & Geopark Mëllerdall et pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel de l'Our). Ils/Elles occupent aussi le rôle d'observateur dans les conseils d'administration des ORT (Office Régional du Tourisme) Centre/Ouest, Eislek (Ardennes Luxembourgeoises), Moselle luxembourgeoise, Müllerthal et du Sud.

Il faut mentionner également qu'en 2024, un à deux agent/es du ministère de la Culture siègent dans les conseils d'administration de ses établissements publics (Théâtre national du Luxembourg (TNL), Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain, Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (Film Fund), Trois-CL - Maison pour la Danse, Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean (MUDAM), Centre de musiques amplifiées (Rockhal), Salle de Concert Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte (Philharmonie), Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster (neimënster), Espace culturel des Rotondes, Fonds culturel national (Focuna) et Kultur|Ix – Arts Council Luxembourg), de son GIE (Luxembourgticket) et d'établissements publics sous la tutelle d'autres ministères (Centre national sportif et culturel et Média de service public 100,7).

Afin de renforcer les liens interministériels, les agent/es sont aussi membres ou points de contacts dans divers comités, commissions, conseils, groupes de travail et plans d'action initiés par d'autres ministères, dont notamment le ministère d'État, le ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur, le ministère des Affaires intérieures, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture, le ministère de la Digitalisation, le ministère de l'Économie, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, le ministère des Finances, le ministère de la Justice, le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire et le ministère des Sports.

12

INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS CULTURELS



LISTE DES INFRASTRUCTURES PROJETS EN COUS

Site /Acteur	Lieu	Objet
Ancien Athénée	Luxembourg	Le projet visant d'affecter les ailes dites « parvis » et « aula » de ce bâtiment à la culture et plus précisément aux activités du Centre pour la promotion des arts est définitivement adopté et fait partie intégrante du projet de loi de financement qui est préparé par l'Administration des bâtiments publics. L'idée d'y installer une exposition sur la langue luxembourgeoise est abandonnée. En raison de sondages déjà effectués dans l'immeuble, la tenue de la 43e édition de la Summerakademie a dû être refusée à l'organisateur. Idem pour un projet introduit dans le cadre du 400e anniversaire de l'Octave en 2024.
52, avenue de la Gare	Luxembourg	Mise à disposition d'un espace administratif à l'Alliance musicale, l'Assitej et le Réseau des centres culturels professionnels à partir de janvier 2024.
Banannefabrik - extension	Luxembourg	Plusieurs réunions entre acteurs concernés en cours d'année, cf. infra
Bâtiment Robert Schuman	Luxembourg	Le projet est à l'étude au ministère de la Mobilité et des Travaux publics. Après une visite des lieux par les ministres de la Culture et des Travaux publics sur place, le programme culturel a été actualisé et comprend des lieux de répétition pour les secteurs danse et théâtre, des lieux administratifs pour plusieurs acteurs culturels publics et non-publics, ainsi que des espaces d'exposition.
Bureaux du ministère de la Culture sis au 14, avenue de la Gare	Luxembourg	Suite au départ du Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité, les services du ministère de la Culture logés à l'avenue de la Gare réintègrent l'Hôtel des Terres Rouges en 2024. Le GIE Luxembourgticket récupère les bureaux ainsi libérés à l'avenue de la Gare.
Casino - Forum d'art contemporain	Luxembourg	L'installation d'un rooftop sur le toit de la partie la plus récente de l'immeuble est étudiée.
Centre national de l'Audiovisuel Château de Clervaux et Brahaus	Clervaux	Des réflexions sont menées sur une réorganisation éventuelle des différents espaces muséaux au château.
Centre national de littérature extension	Mersch	Le projet existant doit être réévalué à la suite des expériences faites lors des inondations de 2021. La maison de conciergerie a été liquidée. Recherche d'espaces de stockage supplémentaires dans l'immédiat aussi au regard de l'abandon prochain du site dit impasse Kayser. Abandon forcé du dépôt à Hamm car inadapté pour les besoins du CNL.
Centre national des collections publiques	Dudelange	Préprogramme non retenu par la Commission d'analyse critique, qui propose d'étudier un phasage du projet dans le temps. Visite du tunnel en-dessous de l'aéroport par les ministres de la Culture et des Travaux publics en vue son utilisation éventuelle en tant que dépôt pour les collections publiques. Réunions de concertation au niveau ministériel pour les grands chantiers prévus par l'État.

Institut des itinéraires culturels du Luxembourg Conseil de l'Europe		Déménagement à envisager dans le cadre des travaux prévus dans la Maison Bruch au CCRN. Un lieu approprié mis à disposition par l'État est aménagé pour accueillir ce service en 2025. Plusieurs visites des lieux ont eu lieu à cet effet en 2024.
Ministère de la Culture	Luxembourg	<p>Réorganisation des bureaux suite à l'affectation au ministère de la Maison Kieffer avec intégration, entre autres, du Commissariat à la langue luxembourgeoise. Réparation d'une fuite dans les tuyaux de chauffage dans la maison Kieffer ayant favorisé la propagation de la moisissure dans la cave de cet immeuble. Participation à la procédure ouverte pour l'achat d'électricité verte, de gaz naturel et de fuel de chauffage pour les bâtiments de l'État. Remplacement des joints d'isolation des fenêtres. Elaboration d'un registre d'enregistrement des visiteurs à l'entrée du ministère. Plusieurs travaux d'entretien et de maintenance au ministère. Acquisition de matériel de bureau. Etude nouvelle toiture pour l'Hôtel des Terres Rouges avec réflexion d'aménager des espaces de travail supplémentaires au grenier. Réflexions en cours pour améliorer l'accès aux PMR au MC.</p> <p>Dans le cadre du comité local de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achat, installation d'un défibrillateur. • Vidéosurveillance installée dans les espaces d'entrée du ministère. • Sécurisation de plusieurs portes au rez-de-chaussée du ministère. • Installation d'un parlophone à l'entrée principale. • Création d'un registre des visiteurs.
Mine de gypse	Helmsange	Réunion avec ITM sur l'état de la mine.
Musée Eugène Pesch	Lasauvage	Entrevue avec la Ville de Differdange, l'Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA afin de déterminer les conditions de mise à disposition gratuite de l'immeuble au profit de la Ville.
Musée national de la Résistance et des Droits Humains	Esch-sur-Alzette	Réouverture de l'exposition permanente du MNRDH à partir du 1 ^{er} mars 2024. Le coût du projet est essentiellement porté par trois partenaires, la Ville de d'Esch-sur-Alzette, l'État représenté par le ministère de la Culture et l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte. Un règlement d'ordre intérieur est élaboré.
Musée national d'histoire naturelle	Luxembourg	Un premier projet de modernisation des annexes (vis-à-vis du musée) au Grund n'a pas trouvé l'approbation du comité FER (Fonds d'entretien et de rénovation). L'option d'installer les laboratoires du musée au House of biohealth à Esch-sur-Alzette, zone économique, reçoit le refus de la part du ministère de l'Économie.
Musée rural Peppange	Peppange	Régularisation en cours de la mise à disposition gratuite des locaux du musée au profit des Amis de de l'Histoire du Roeserbann.
Plan de gestion de crise	Luxembourg	Un plan de sauvegarde des biens culturels est en élaboration avec les instituts culturels de l'État (cf. infra).

Ressourcerie	Luxembourg	Réunion du groupe de travail économie circulaire. Entrevues de concertation avec Luxinnovation, le ministère du Travail, le Filmfund et les responsables du Formida (MENJE). Visite du site Neiaarbecht avec échange entre le ministère de la Culture et la direction du CNDS.
Rotondes 2	Luxembourg	La phase 2 du chantier débutera en 2025. Négociations avec les CFL pour des espaces de stockage provisoires.
Théâtre national du Luxembourg	Luxembourg	Etude de faisabilité sur l'extension du TNL finalisée et adaptée aux nouveaux critères d'éco-durabilité.
Villa Louvigny	Luxembourg	Planification en cours en vue de l'élaboration d'un avant-projet sommaire.
« Zockerfabrik » et « Mapré »	Diekirch	Visite du site.

PROJETS IMMOBILIERS DONT LA RÉALISATION EST PRÉVUE AU COURS DE LA PÉRIODE 2024 – 2028

1 Archives nationales à Belval

Travaux en cours, finition prévue pour septembre 2025 (chantier), ouverture au public prévue pour l'été 2026.

Le chantier est dans sa phase finale. Le déménagement des Archives nationales à Belval est planifié pour fin 2025 - début 2026, à commencer par l'administration et, par la suite, les fonds. L'action de déménagement peut prendre jusqu'à 6 mois (115 jours de travail) de sorte que les archives pourront être fonctionnelles à Belval à partir de la 2^e moitié de 2026.

Le coût du projet prévu dans la loi de financement votée en 2020 est de 77.270.000 EUR arrondi.

2 Banannefabrik - extension

Avant-projet sommaire en cours, réalisation prévue pour printemps 2028.

Le projet vise la construction d'une annexe pour le secteur de la danse en attendant la réalisation d'un projet définitif au bâtiment Robert Schuman. Il a pour objectif de résoudre rapidement le manque d'espace et les non-conformités des locaux de la Banannefabrik, dus à une surutilisation. De plus, il est défini comme projet pilote en collaboration avec le ministère de l'Économie et fournit des données pratiques pour adapter la législation sur la performance énergétique des bâtiments. La notion de carbone incorporé y est intégrée d'ici janvier 2028.

La demande initiale vise à améliorer l'accueil des artistes et du public à la Banannefabrik. Surtout un des usagers, l'établissement public Trois C-L | Maison pour la danse a besoin d'un espace qui soit conforme pour des représentations accueillant jusqu'à 130 personnes, tout en préservant l'esprit du lieu favorable à la création artistique. En outre de nouveaux espaces administratifs seront créés, qui seront utilisés, en première phase, par divers acteurs de la scène culturelle.

Tous les utilisateurs de la Banannefabrik sont relogés à moyen terme au Kirchberg, dans la maison Robert Schuman, après sa transformation en cité de la culture.

3 Rotondes

Réalisation prévue pour 2028

Le projet porte sur la rénovation de la Rotonde 2 et l'aménagement de surfaces supplémentaires à l'intérieur tout en considérant la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti. Alors que la Rotonde 1 est organisée de manière circulaire et horizontale, la Rotonde 2 se distingue par une organisation verticale des volumes permettant ainsi de dégager un grand espace libre au niveau du rez-de-chaussée.

Le concept du « box in the box » de la 1ère phase avec la réalisation de constructions réversibles et sans raccordement direct à l'enveloppe existante du bâtiment sera poursuivi également lors de la phase 2.

La salle de théâtre se trouvant actuellement entre les deux rotondes au sein de la « Container City » restera à sa place actuelle, mais sera modernisée et complétée par un espace d'accueil adjacent qui fera fonction de point d'information central du site ainsi que par un nouvel espace de restauration qui remplacera la structure temporaire actuelle.

Les interventions contemporaines, limitées et sobres, feront que ce nouvel ensemble s'intégrera harmonieusement dans son environnement et dans le tissu bâti existant.

Le projet est en phase finale de planification.

Coût total arrondi TTC prévu : 24.200.000 EUR.

4 Villa Louvigny et Villa Louvigny asbl

Les planifications du chantier ont continué en 2024 notamment au regard d'une volonté de minimiser l'impact environnemental et économique des travaux et du fonctionnement ultérieur du site.

Une solution a pu être trouvée dans une réunion entre le bureau d'architecture, l'Administration des bâtiments publics, le ministère de la Culture et l'Institut national pour le patrimoine architectural sur l'aménagement et la mise en conformité aux normes en vigueur du grand auditoire de la Villa Louvigny tout en gardant le cachet d'antan de cette salle historique.

L'exposé des motifs pour la partie culturelle de l'avant-projet de loi a été préparé.

Pendant sa première année, l'association Villa Louvigny a consolidé son fonctionnement : les statuts de l'association ont été inscrites au registre des sociétés et un compte en banque ouvert. La convention avec l'État qui garantit le financement des activités de l'association a été signée, tout comme le code de déontologie.

Dans le cadre d'études de cas, les membres de l'association ont visité le Bliida à Metz, tiers-lieu d'inspiration, d'innovation & d'intelligence collective et le 1535° Creative Hub à Differdange.

Des échanges ont eu lieu avec le service culturel de la Ville de Luxembourg au regard du projet « Schluechthaus » qu'il est en train de réaliser et avec Kultur |lx.

Afin de mieux pouvoir cerner les besoins du secteur culturel, une étude sur l'état des lieux du secteur culturel a été commandée, dont les résultats seront communiqués en janvier 2025.

PLAN DE GESTION DE CRISE

L'année 2024 est marquée par la continuation de la bonne collaboration en cette matière entre le ministère de la Culture et le CGDIS.

Le groupe de travail Plan de gestion de crise réunit au mois de mai 2024 des représentants des instituts culturels de l'État.

Le journal des incidents censé à regrouper en un document l'ensemble des incidents (feux, inondations, actes malveillants, accidents, infestations des collections, etc.) susceptibles de se produire au cours d'une année dans les instituts culturels de l'État est rempli une première fois en 2024 pour recenser les incidents survenus en 2023.

Une fiche pour le plan d'intervention pour la sauvegarde les œuvres et biens culturels des collections de l'État est élaborée et peut être utilisée par les instituts.

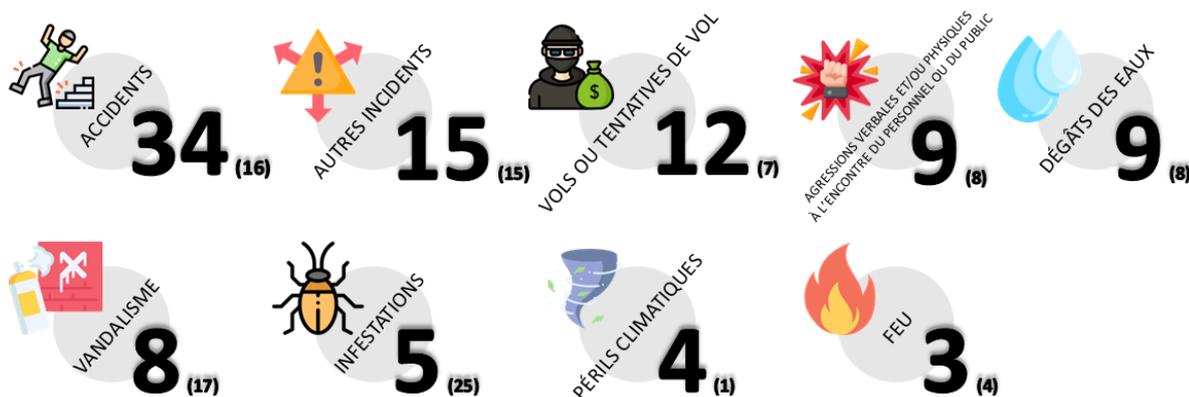
Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de crise, le responsable du dossier participe aux réunions du comité interministériel appelée « National Plattform zur Reduktion von Katastrophenrisiken ».

Journal des incidents

Dans le cadre du développement du plan de gestion de crise, le ministère de la Culture a développé en commun avec les représentant/es des instituts culturels de l'État, un questionnaire dans lequel sont recueillis les incidents, dégâts et/ou actes malveillants qui surviennent dans les immeubles gérés par ces instituts au cours d'une année civile.

L'objectif est d'obtenir une vue d'ensemble des incidents qui ont lieu dans les instituts culturels de l'État sur une période de plusieurs années, d'en établir des statistiques fiables et d'intervenir le cas échéant pour diminuer les risques d'incidents éventuels.

Les données sont traitées par le ministère de la Culture qui en publie les conclusions chaque année dans son rapport d'activité.



Les résultats se rapportent à huit instituts culturels de l'État, à savoir les Archives nationales, la Bibliothèque nationale, le Centre national de l'audiovisuel, le Centre national de littérature, l'Institut national de recherches archéologiques, l'Institut national pour le patrimoine architectural, le Musée national d'archéologie, d'histoire et d'art et le Musée national d'histoire naturelle. Chacun des 33 bâtiments des instituts culturels peut recenser plusieurs incidents de la même catégorie par année civile.

Au cours de l'année 2024, ces huit instituts culturels de l'État ont été confrontés le plus à des accidents, suivi par d'autres incidents (p.ex. dysfonctionnement de l'ascenseur, panne des portes automatiques, défaillance de la climatisation, défaillance de l'alimentation principale), des vols ou tentatives de vols, et des agressions verbales et/ou physiques à l'encontre du personnel ou du public.

En 2023, les infestations, le vandalisme et les accidents étaient les trois types d'incidents les plus fréquents alors qu'en 2024, il s'agit des accidents, des autres incidents et des vols ou tentatives de vol.

Graphique 2 : Les 3 types principaux d'incidents survenus dans les instituts culturels en 2024 par catégorie



En ce qui concerne les accidents survenus en 2024, il s'agit principalement d'accidents de travail et d'accidents liés aux visiteurs. On note également un petit nombre d'accidents liés aux véhicules professionnels. Les principaux autres incidents sont les dysfonctionnements de l'ascenseur, les pannes lourdes d'alimentation en gaz, en électricité et en eau potable et les défaillances de la climatisation. Les vols ou tentatives de vol ont majoritairement concerné les vols de biens appartenant aux visiteurs et/ou membres du personnel et les objets de la collection.

LES CHÂTEAUX

1 Château de Bourglinster

Plusieurs acteurs agissent sur le site du château de Bourglinster, dont les activités sont coordonnées par un comité de gestion interne. Les membres de ce comité sont le ministère de la Culture représenté par son commissaire nommé à cet effet, le ministère ayant le tourisme dans ses attributions, l'Institut national pour le patrimoine architectural, l'Inspection générale des finances, la Commune de Junglinster, le Syndicat d'Initiative de Junglinster, les Amis du château de Bourglinster, les Amis du Livre et la société RESMA.

Sur demande de la commune de Junglinster, la chapelle du château est mise à disposition à titre gratuit à partir de mi-2024 pour des mariages civils célébrés par la commune. Trois couples y ont été mariés en 2024.

En outre, le ministère de la Culture a mis à disposition des « Bicherfrënn » un local administratif.

Résidence mission à Bourglinster

À l'occasion de sa Résidence-mission, le collectif d'artistes K+A a comme objectif de valoriser les Annexes par la promotion du développement artistique dans le cadre du paquet de mesures dit « Neistart-Lëtzebuerg Kultur » ayant pour objectif de poser les jalons pour un nouveau départ de l'économie luxembourgeoise suite à la crise sanitaire de COVID-19.

Le collectif K+A est porté par l'association sans but lucratif DanceXperience. Depuis les débuts en avril 2021, les annexes ont arbitré une panoplie d'expositions, de performances, d'entraînements et de répétitions. L'Open Space, la salle de danse ainsi que le studio photographique ont été sollicités à des fins artistiques et créatives par de nombreux artistes. Comme prévu dans la convention initiale, les activités du collectif ont été clôturées en printemps 2024.

Ateliers donnés en location

Les Annexes abritent sept ateliers de travail mis à disposition aux artistes de la scène culturelle luxembourgeoise. Un nouvel appel à candidatures a été lancé fin 2023 pour la mise à disposition des ateliers en 2024. En cours d'année les nouveaux occupants sélectionnés par le jury ont repris les ateliers pour une durée de trois ans, avec la possibilité de prolonger leur contrat jusqu'à cinq ans au total : Hisae Ikenaga Melgoza, Ina Isabelle Schiltz, Emmanouil Manarakis, Marco Krsnik, Raymonde Philipps, Yuan Rong Zhang et Sevcíkova Lenka.

L'Open-space, salle multifonctionnelle pour artistes locataires et non-locataires, a été mis à disposition onze fois en 2024, la plupart des artistes l'ayant utilisé chaque fois pour plusieurs semaines.

Location de salles du Château de Bourglinster

Les salles du château ont été données en location à titre onéreux à 37 reprises. Le solde des recettes et dépenses de l'exercice 2024 relatif aux activités de location du Château de Bourglinster s'élève à 17.973 EUR.

La gratuité des locaux a été accordée à dix reprises en 2024 à des acteurs issus d'administrations publiques.

2 Château de Septfontaines

Sur initiative du ministère de la Culture, la commune de Habscht a été informée que l'État n'est a priori pas intéressé par l'acquisition dudit château.

3 Château de Vianden

Au château de Vianden, l'année 2024 était marquée par un changement fondamental au sein de l'équipe dirigeante du Conseil d'Administration des Amis du Château de Vianden. Avec la nouvelle présidente, un processus de modernisation des structures de fonctionnement du château a été lancé par la création de plusieurs groupes de travail spécifiques : agenda culturel, refonte des statuts, vignoble (et alentours du château). En outre, les tarifs d'entrée et de location des salles ont été adaptés.

Comme chaque année, le collège des curateurs s'est réuni sous la présidence de S.A.R le Grand-Duc en début du mois de décembre pour faire le point sur les travaux réalisés au cours de l'année sur le site du château, ainsi que sur le programme d'activités.

13

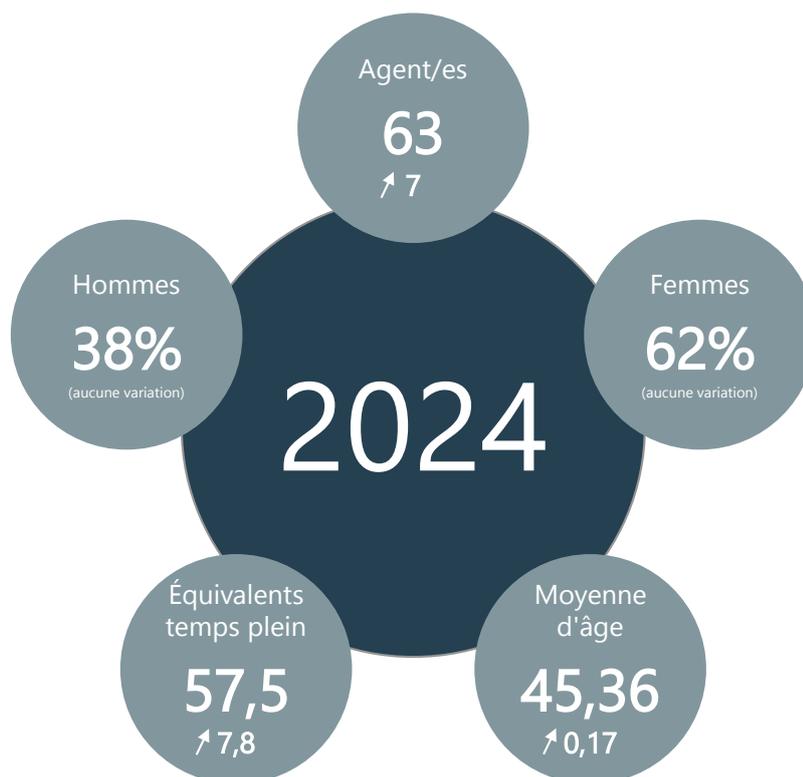
**LE MINISTÈRE DE
LA CULTURE**



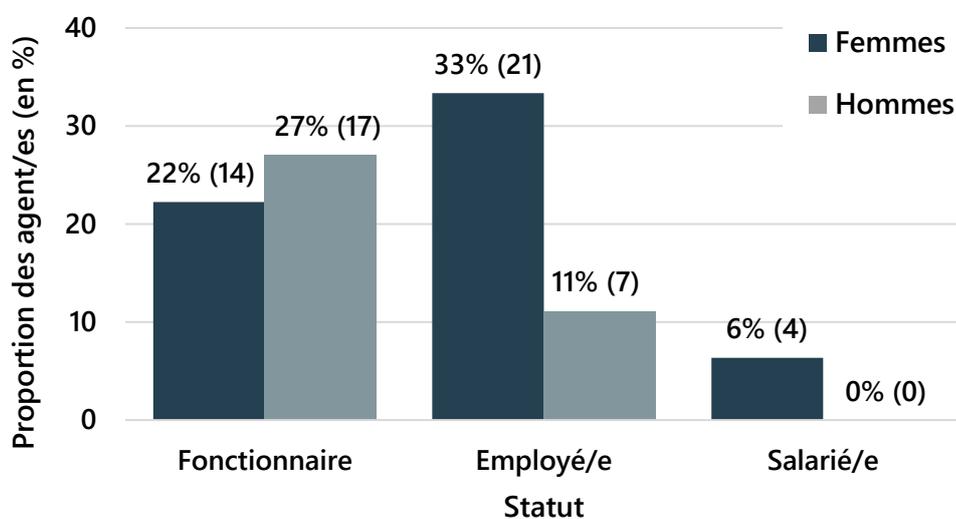
BILAN SOCIAL

1 Bilan social au 31.12.2024

Graphique 1 : Quelques chiffres clés sur l'effectif du ministère de la Culture et leurs variations par rapport à l'année 2023

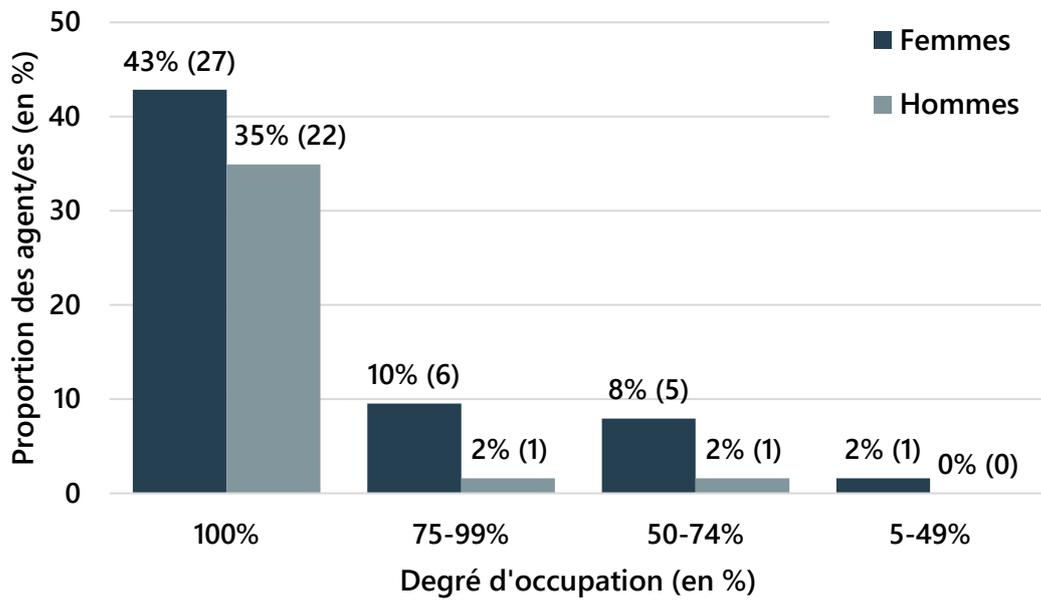


Graphique 2 : Répartition des agent/es du ministère de la Culture par statut et par sexe¹

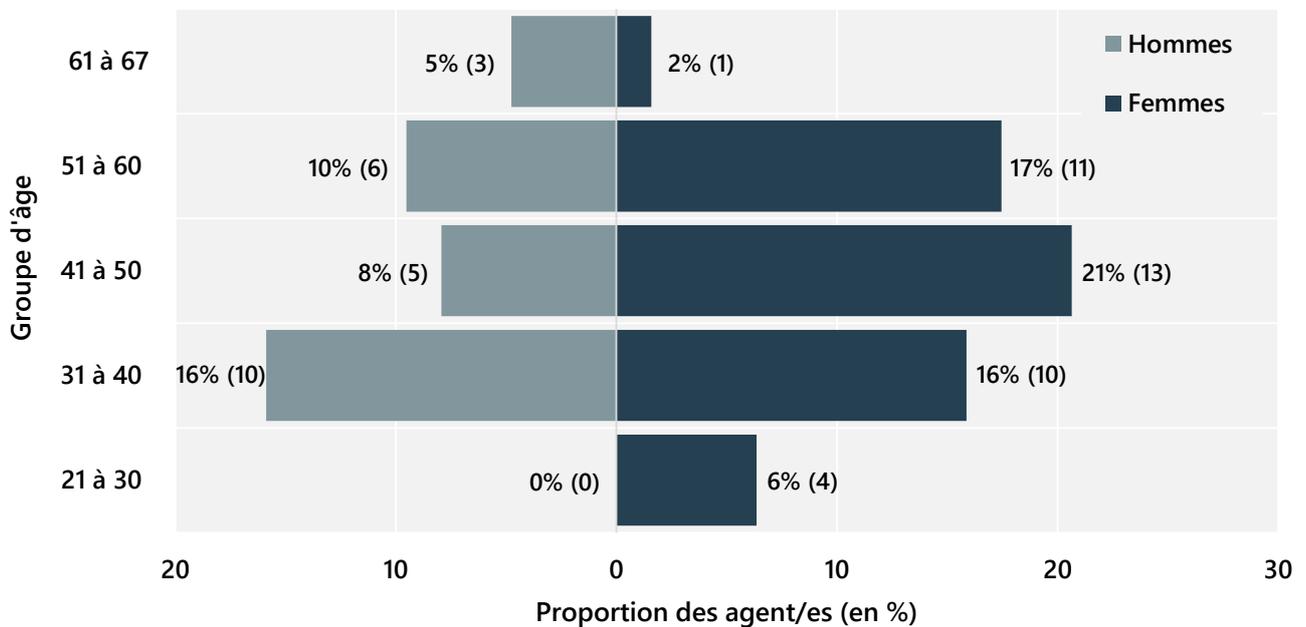


¹ Le nombre d'agent/es concerné/es est indiqué entre parenthèses. En raison des arrondis, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100 %.

Graphique 3 : Répartition des agent/es du ministère de la Culture par degré d'occupation²



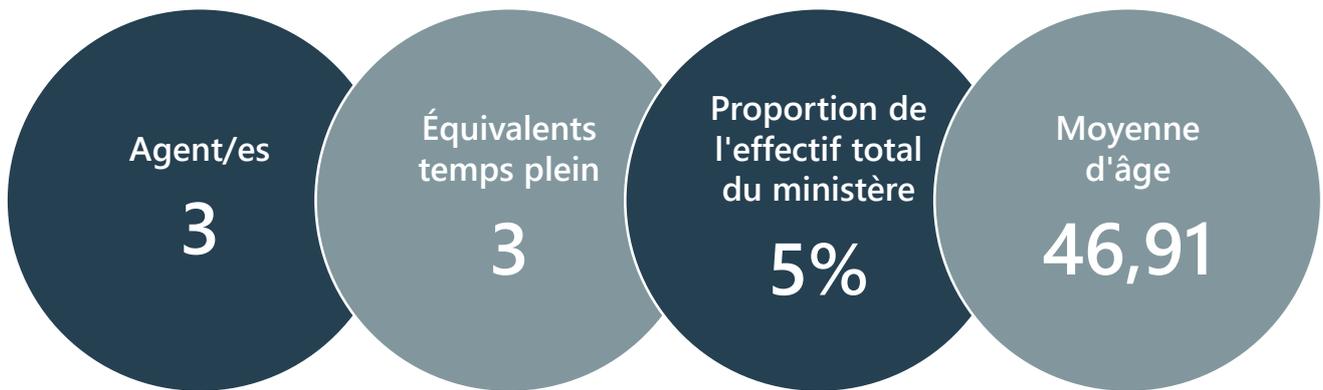
Graphique 4 : Répartition des agent/es du ministère de la Culture par groupes d'âge et par sexe³



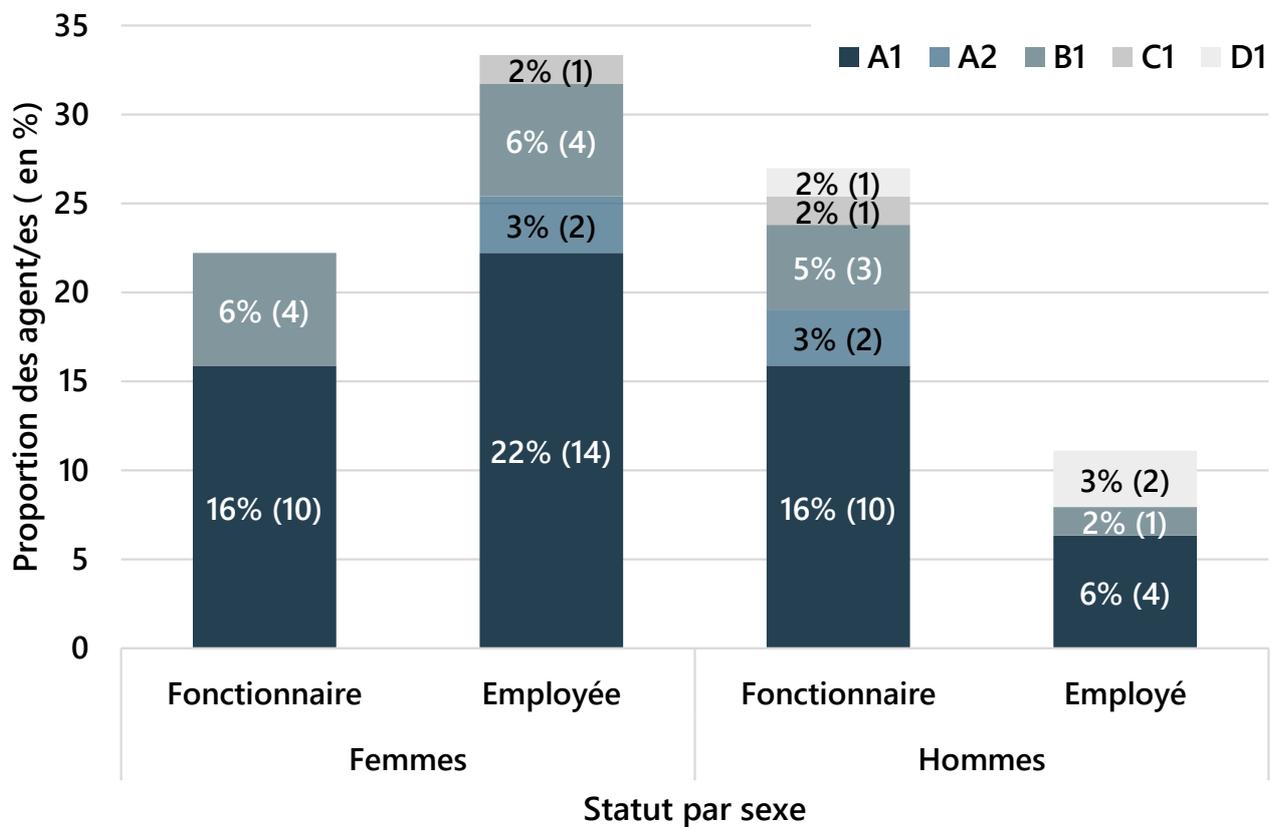
² Le nombre d'agent/es concerné/es est indiqué entre parenthèses. En raison des arrondis, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100 %.

³ Le nombre d'agent/es concerné/es est indiqué entre parenthèses. En raison des arrondis, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100 %.

Graphique 5 : Agent/es du ministère de la Culture bénéficiant d'un reclassement ou du statut de travailleur handicapé



Graphique 6 : Répartition des agent/es du ministère de la Culture par groupe de traitement, par statut et par sexe⁴



⁴ Le nombre d'agent/es concerné/es est indiqué entre parenthèses. Ce graphique exclut les 4 salariées, représentant 6% du total des agent/es (voir graphique 2). En raison des arrondis, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100 %.

ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE ÉLECTRONIQUE

1 Gestion du parc informatique et de l'infrastructure

Tout au long de l'année, le service informatique est le premier niveau de support technique pour les agent/es du ministère de la Culture. Au-delà de sa mission principale d'organisation du développement et de la maintenance des ressources informatiques au ministère de la Culture, il a conseillé les responsables de projets du ministère de la Culture afin de garantir une approche cohérente en matière de l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Dans un souci d'assurer le bon fonctionnement de l'infrastructure IT, le service informatique a entrepris les démarches suivantes :

- remplacement du matériel qui ne sera plus supporté dans le futur, suivant les indications du Centre des technologies de l'information de l'État (CtiE)
- aménagement d'une nouvelle annexe pour le ministère de la Culture (câblage réseau, dix bureaux avec dix postes de travail)
- aménagement d'une nouvelle salle IT, permettant de mieux gérer le stock informatique, facilitant la préparation de l'équipement et l'inventorisation du matériel
- reconfiguration de la gestion des congés dans Interflex suite à la modification de l'organigramme
- installation de quinze postes de travail pour nouveau collaborateurs
- restructuration et déménagement de 41 collaborateurs
- introduction de l'outil « Alchemer » pour réaliser des enquêtes
- migration des comptes « Webex » fonctionnels
- mise en place de plusieurs espaces « SharePoint » thématiques (Gestion du patrimoine, Gestion des prêts de la collection du MC)
- introduction d'un nouvel outil d'effacement sécurisé
- encadrement des travaux d'installation d'un système de vidéosurveillance
- migration de l'outil de monitoring « PRTG » vers la plateforme « OpenITCockpit » du CtiE suite au changement de la politique des prix de licences « PRTG »
- modernisation des postes de travail de 25 collaborateurs (nouveaux écrans)

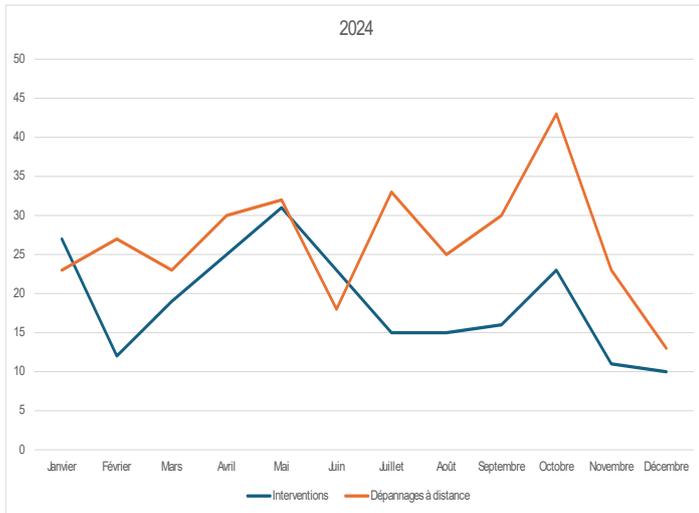
- migration du logiciel Microsoft Office vers Microsoft Office M365
- installation de dix-sept postes de travail complets au ZLS
- configuration de plateformes de base pour garantir le bon fonctionnement administratif du ZLS (SAP, Multiline, myRH, Luxchat4Gov, Instance AskSam, ...) ainsi que l'installation d'une nouvelle machine à affranchir
- transfert des données et du domaine letzeburger-sprooch.lu du service du Commissaire pour la langue luxembourgeoise (CLL) du CGIE vers l'infrastructure du CTIE



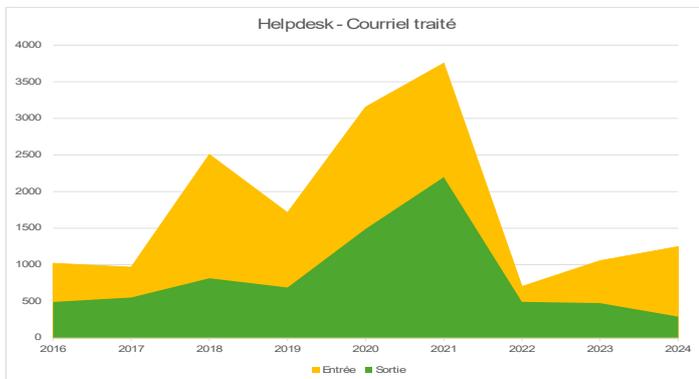
Concert de Boris Brejcha à la Rockhal, 18.10.2024 © Felix Hohagen-Photography

2 Helpdesk informatique

Au cours de l'année 2024, 227 interventions techniques, et 320 dépannages à distance ont été effectués par le « helpdesk informatique » :



En total, 575 tickets ont été ouverts auprès du « helpdesk informatique », parmi lesquels 22 incidents n'ont pas été signalés par les voies prévues. Le temps d'attente avant la prise en charge d'un ticket variait en moyenne entre 26 minutes et 16 heures et 38 minutes. Le temps de résolution d'un ticket variait en moyenne entre 3 heures et 2 minutes et 29 jours, 10 heures et 44 minutes.



Le nombre de messages à traiter par le point de contact « helpdesk@mc.etat.lu » s'est stabilisé autour d'un total de 1542 messages (1249 entrants et 293 réponses) : Consultance et formation.

Au cours de l'année 2024, le service informatique a rédigé plusieurs guides pratiques et des documentations internes. En vue des formations internes, des supports de formation ont été préparés. Des formations des utilisateurs/trices internes ont eu lieu pendant toute l'année, et ont couvert l'initiation des nouveaux collaborateurs/trices en matière de sécurité de l'information, l'utilisation des postes de travail, et la gestion des systèmes de vidéoconférence.

En matière de gouvernance électronique, de simplification administrative et de protection des données, le service

informatique était tout au long de l'année à l'écoute des correspondant/es informatiques et des référent/es à la protection des données des instituts culturels, afin de les conseiller dans leurs démarches et projets.

Ainsi le service informatique épaulait la BNL, le MNAHA et le ZLS pour des questions relatives à la protection des données personnels, et le CNL, l'INPA, le MNAHA et le MNHN pour des questions techniques en relation avec des projets de modernisation de leurs infrastructures. Au-delà, le coordinateur du service informatique assistait à la procédure de recrutement d'un nouveau responsable informatique pour le ZLS.

En outre, une séance d'information sur le « Conseil à la digitalisation » avait été organisée pour les correspondant/es informatiques des instituts culturels, en étroite collaboration avec le ministère de la Digitalisation. Le but de cette séance était de motiver les instituts à se doter d'une feuille de route pour la digitalisation permettant de réaliser les objectifs de la stratégie de gouvernance électronique et d'initier un passage progressif à un gouvernement numérique.

3 Gouvernance électronique et simplification administrative

En mars, le coordinateur du service informatique a représenté le ministère de la Culture lors d'un atelier informatif concernant les solutions de digitalisation proposées par le CtiE. Le but de l'atelier était d'identifier les deux principales démarches respectivement processus administratifs qui devraient être optimisés ou digitalisés à court terme pour impacter positivement le besoin en ressources humaines au sein de chaque département ministériel.

Le ministère de la Culture a mis en avant les priorités suivantes : premièrement, la création d'un système de gestion pour les commissions consultatives, et deuxièmement une plateforme électronique pour la gestion des dossiers métier, permettant entre autres la réalisation du carnet numérique de l'intermittent du spectacle et la gestion homogénéisée des demandes introduite par voie électronique et par courrier traditionnel. Pour avancer davantage à réaliser ces priorités, le CtiE a introduit la fonction du « Business Relationship Manager » (BRM), qui assiste dès à présent le chargé à la Digitalisation du ministère en coordonnant les travaux relatifs aux projets du côté CtiE de manière transversale.

La migration vers la nouvelle GED de l'État « Hive » est un des éléments clef pour la digitalisation des processus. Les travaux de migration iso-fonctionnelle de l'ancienne GED « SIDOC » ont pris un retard considérable à cause de différents facteurs qui étaient hors du contrôle du service informatique. En fin d'année, la phase de test de qualité a été lancée, permettant de finalement introduire le module de gestion de courrier en 2025. Parallèlement, des travaux de préparation pour introduire des modules de « Case management » ont été lancés, permettant d'intégrer la gestion des démarches électroniques dans le futur.

En matière d'automatisation, le service informatique a continué ses efforts de simplifier les processus internes, en mettant en place de nouveaux scripts pour effectuer des tâches récurrentes. Dans ce contexte, une création automatique de la signature de messagerie électronique a été mis en place pour répondre à la volonté de la coordination générale du ministère de mieux respecter la charte graphique du logotype du gouvernement luxembourgeois. Pour faciliter la réutilisation de ces scripts, une série de modules « PowerShell » est en cours de réalisation, permettant de regrouper les routines de programmation de manière thématique et d'introduire des dépendances entre les différents modules.

En vue d'améliorer la gestion des projets informatiques, les systèmes de gestion « GovProject Center », « GovProject Collaborate » et « GovProject Report » ont été introduits au ministère de la Culture. Les travaux d'encodage des projets, des tâches et des responsabilités ont débuté en décembre 2024 et seront finalisés en 2025. Cette plateforme permettra en outre de donner au « BRM » du CtiE un accès à une vue globale des projets du département ministériel et facilitera ainsi la coordination des travaux et la gestion des budgets.

Dans sa fonction de chargé à la Digitalisation, le coordinateur du service informatique a représenté le ministère de la Culture au Comité interministériel pour la Digitalisation, au Comité sectoriel pour l'interopérabilité (CSI) du gouvernement central, au groupe de travail thématique et transversal « once only principle » (GTTT OOP) et en tant que correspondant du ministère au comité de pilotage du projet « LëtZPRESERV » des ANLux.

Ceci a permis au ministère de la Culture de participer activement au processus de préparation de la stratégie « gouvernement numérique 2026-2030 », qui continuera en 2025. Pour s'aligner au mieux aux objectifs de la future stratégie, le ministère a initié une procédure d'évaluation et d'analyse de la maturité digitale qui sera exécuté en 2025 par le service du Conseil à la Digitalisation du ministère de la Digitalisation, et qui aboutira dans la mise à jour de la feuille de route pour la Digitalisation du ministère de la Culture.



Black Air, vues de l'exposition collective (w04.10.2024 - 05.01.2025. Commissaire : Amelia LiCavoli) © Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain

LE TRAITEMENT DES ARCHIVES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

En exécution des dispositions de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage, le service d'archivage du ministère de la Culture a continué son travail en 2024, qui consiste notamment :

- dans l'actualisation régulière de la grille de récolement en fonction des dossiers qui lui sont déposés par les autres services du ministère au cours de l'année ;
- dans le traitement des dossiers, dont la durée d'utilité administrative est venue à terme, en vue de leur versement définitif, respectivement de leur destruction.

Les parties des dossiers qui sont à conserver définitivement, sont recensées et mises dans des fardes et des boîtes adaptées, cela en respect des consignes émises par les Archives nationales et du tableau de tri en vigueur. Les parties susceptibles d'être détruites (surtout des documents non engageants et copies) sont énumérées et décrites dans un bordereau de destruction.

En février 2024 eut lieu le premier grand versement de fonds sous format papier aux Archives nationales. Le fruit de plusieurs années de traitement de documents fut récolté dans plus de 230 fardes qui ont dès lors quitté définitivement le ministère de la Culture.

À côté de ce versement, plusieurs opérations de destruction ont reçu l'approbation des Archives nationales. Les documents y relatifs ont été détruits avec le concours du Centre des technologies de l'information de l'État.

Les fonds digitaux, dont surtout les boîtes outlook, de plusieurs membres du personnel ayant quitté le ministère de la Culture, ont été archivés en cours de l'année 2024.

Comme chaque année, le service d'archivage a eu recours à des étudiants et étudiantes qui l'aident dans le traitement des dossiers.

Le service d'archivage a été saisi d'une demande de consultation de documents par des tiers en 2024.



Durant l'année 2024 les ANLux ont enregistré et publié 3 épisodes de leur série de podcasts intitulée « ArchivGeschichten – Eng Zäitrees an d'Vergaangenheit » © Capsule – Pierre Matgé

COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES

Le service de la communication et des relations publiques met en œuvre et coordonne la communication externe et interne du ministère de la Culture. Il assure les relations avec la presse et coordonne la gestion des questions parlementaires qui sont adressées au ministère.

1 Relations avec la presse

Le service de la communication entretient des liens étroits avec la presse et les médias luxembourgeois. Ces derniers figurent, parallèlement aux acteurs culturels, parmi les premiers destinataires des informations diffusées par le ministère de la Culture. Afin de soutenir les journalistes dans leur mission d'information publique, le service de la communication veille à réagir aussi rapidement que possible aux demandes de renseignements de la presse.

En 2024, 115 communiqués de presse et articles d'actualité ont été publiés par le ministère de la Culture. Le ministère de la Culture a invité la presse à quinze conférences de presse et événements publics. Le service de la communication et des relations publiques du ministère de la Culture a réagi à une centaine de demandes émanant de la presse et des médias luxembourgeois et étrangers.

2 Conférences et campagnes publiques

Le service de la communication et des relations publiques joue un rôle de coordinateur et de soutien dans l'organisation des conférences et manifestations publiques du ministère de la Culture. En 2024, le service de la communication et des relations publiques a participé à l'organisation de plusieurs événements publics, dont les Assises sectorielles de la danse, les Assises sectorielles de la production audiovisuelle, les Assises sectorielles des bibliothèques, ainsi qu'au workshop thématique sur les résidences d'artistes et le workshop thématique sur les publics de la culture.

3 Sites internet, réseaux sociaux et newsletter

Les sites internet, réseaux sociaux et newsletter du ministère de la Culture sont des outils importants permettant une communication directe avec les citoyens, ainsi qu'avec la scène culturelle.

Le [site internet du ministère de la Culture](#) représente une plateforme d'information sollicitée avant tout par les acteurs culturels pour se renseigner sur les activités du ministère qui les concernent directement (appels à projets, assises culturelles etc.).

Par le biais du site www.kep.lu, le ministère de la Culture rend compte de l'avancement de la mise en œuvre du *Kul-*

turentwécklungsplang 2018-2028 (KEP). L'état d'avancement de la transposition des 62 recommandations émises par le KEP y est actée par l'actualisation annuelle de fiches individuelles téléchargeables, renseignant autant sur l'avancement des travaux en pourcentages que sur les travaux réalisés, les travaux prévus ainsi que sur les personnes de contact et la documentation y afférente.

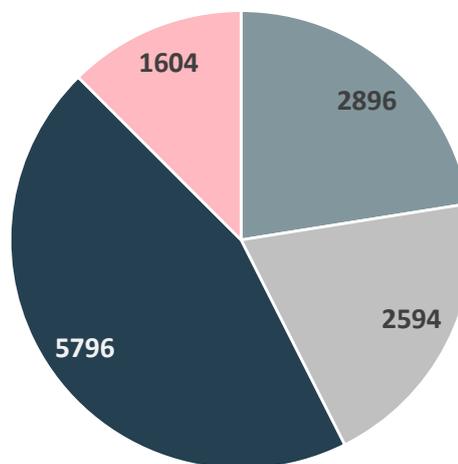
Les travaux en vue de la création d'un portail de la culture en ligne ont été poursuivis en collaboration avec le CTIE, avec l'objectif d'offrir à moyen terme une plateforme d'information et de documentation unique, regroupant les informations et documents relatifs aux dispositifs de soutien pour le secteur culturel, aux prix culturels, au KEP, au patrimoine culturel, ainsi qu'aux actualités et événements culturels au Luxembourg.

La newsletter du ministère de la Culture compte 2.339 abonné/es. Par le biais de onze newsletters mensuelles diffusées en 2024, le secteur culturel a directement été informé sur les actualités en matière de politique culturelle, ainsi que sur les derniers appels et publications du ministère.

Parallèlement, dix *Newsletters KEP* ont été diffusées au sujet de consultations publiques, de workshops thématiques et d'assises sectorielles organisées par le ministère de la Culture.

Le ministère de la Culture est présent sur les plateformes sociales [Facebook](#), [X](#), [Instagram](#) et [LinkedIn](#). Parallèlement aux informations officielles qui y sont relayées sous forme abrégée, les réseaux sociaux du ministère de la Culture offrent une manière informelle de couvrir et documenter les activités du ministère et du ministre. En 2024, le ministère s'est doté d'une nouvelle identité visuelle pour sa communication sur les réseaux sociaux.

Abonné/es aux réseaux sociaux du ministère de la Culture



■ Facebook ■ X ■ Instagram ■ LinkedIn

4 Publications

Le service de communication et des relations publiques est également l'interlocuteur privilégié des services du ministère de la Culture dans l'élaboration de publications. Le service assure le lien avec les auteurs, l'agence graphique, coordonne et apporte des corrections aux textes avant leur publication finale. En 2024, les publications suivantes du ministère de la Culture ont vu le jour :

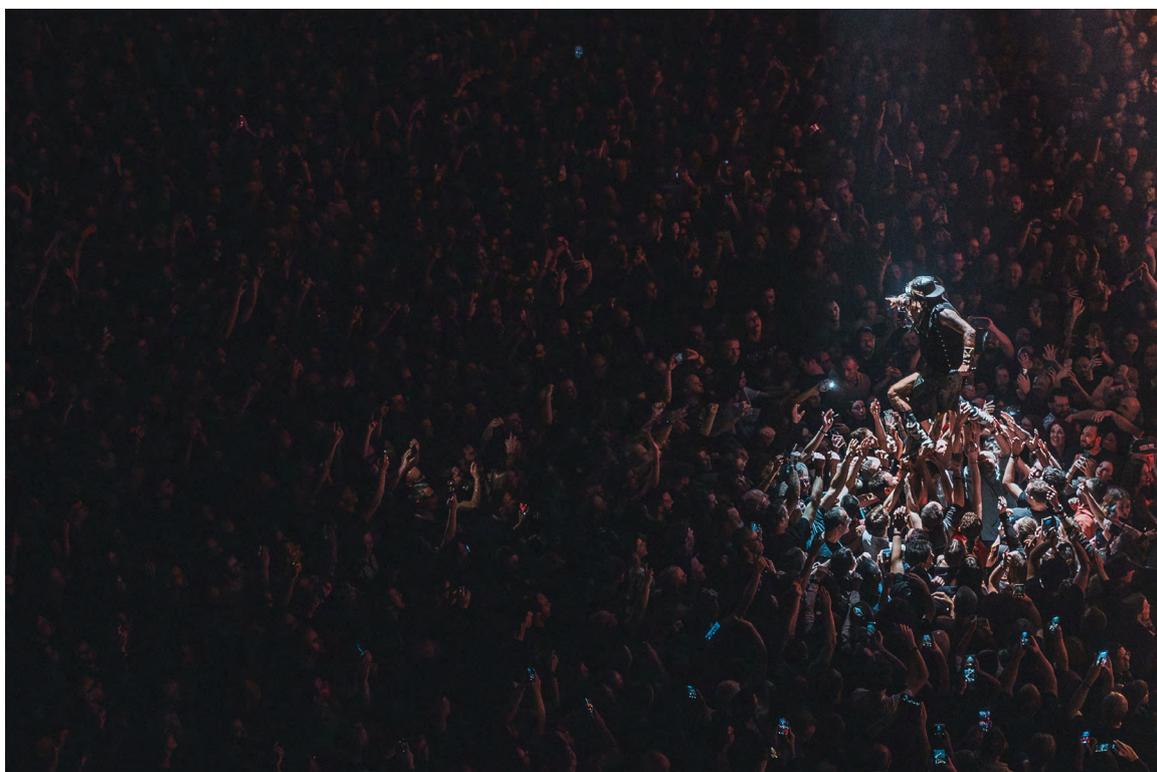
- [Les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe au Luxembourg](#)
- [Étude : pratiques de lecture et usages des bibliothèques, rapport de synthèse](#)
- [Brochure Hôtel des Terres Rouges](#)
- [État des lieux - Arts visuels](#)
- [Rapport d'activité 2023 du ministère de la Culture](#)

5 Questions parlementaires

Le service de la communication et des relations publiques coordonne la rédaction et l'élaboration des questions parlementaires adressées au ministre de la Culture. En 2024, le ministre de la Culture a fait l'objet de 42 questions parlementaires et questions orales :

163	1/12/2024	Avenir du Ciné Sura
272	2/5/2024	Protection de l'inventaire historique des bibliothèques
286	2/7/2024	Site internet de la CFL en langue luxembourgeoise
279	2/5/2024	Bornes frontières
443	3/11/2024	Accessibilité de l'église de Weicherdange
	3/12/2024	Question orale : Opérations de diagnostic
586	4/8/2024	Annonces automatisées à l'Aéroport de Luxembourg
603	4/15/2024	Déclarations du commissaire à la langue luxembourgeoise
642	4/22/2024	Œuvres d'art spoliées
649	4/25/2024	Parc d'Echternach
730	5/15/2024	Eurovision Song Contest
738	5/17/2024	Musée d'architecture au Luxembourg
776	5/23/2024	Démolition d'un immeuble digne de protection à Echternach
779	5/23/2024	Message «LU-Alert»
785	5/24/2024	Porte d'entrée du camp de concentration Sonnenburg
786	5/24/2024	Procédure de classement d'un bâtiment
830	5/31/2024	Avenir de la Halle des Soufflantes
871	6/11/2024	Protection des droits d'auteur
873	6/11/2024	Archives communales
885	6/14/2024	Kierchefong
937	6/27/2024	Parc industriel, naturel et ferroviaire «Minett Park»
961	7/3/2024	Introduction du «Museums-PASS-Musées»

1039	7/19/2024	Installation photovoltaïque sur des bâtiments «classés patrimoine culturel national»
1096	8/8/2024	Scarabée japonais
1159	9/10/2024	Certificat de résidence
1270	10/3/2024	Tour de Luxembourg
1303	10/7/2024	Archives de l'Administration du cadastre
1309	10/8/2024	Attribution de titres de séjour travailleur indépendant aux professionnels de la culture
	10/10/2024	Question orale : inscription par l'UNESCO de la culture foraine belge et française sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité
1332	10/11/2024	Charte européenne des langues régionales ou minoritaires
1341	10/11/2024	Intervention du ministère de la Culture auprès des autorités de l'immigration
1347	10/14/2024	Intégration de la littérature luxembourgeoise dans les programmes scolaires
1365	10/15/2024	Nouvelle découverte archéologique à Mamer
1395	10/22/2024	Ancien centre d'émission radiophonique de Junglinster
1403	10/23/2024	Spektrum Rumelange
1439	10/29/2024	Mode de sélection de l'artiste représentant le Luxembourg à la biennale d'art
1445	10/30/2024	Découverte d'un trésor d'or dans la commune Parc Hosingen
1479	11/7/2024	Dépenses étatiques dans le cadre des initiatives LGBTQ+
1481	11/8/2024	Coûts relatifs à la reconnaissance de la langue luxembourgeoise en tant que langue de l'UE
	11/13/2024	Question orale : govjobs
1651	12/12/2024	Découverte de 141 pièces de monnaie romaines
1675	12/19/2024	Bibliothèques publiques



Concert de Shaka Ponk à la Rockhal, 15.03.2024 © Moodelio

14

NÉCROLOGIE



Elles/ils nous ont quittés/es en 2024.

03.01.2024	Bonnie Lynn Adelson	Percussionniste
24.01.2024	Tony Schuster	Musicien et compositeur
27.01.2024	Ed Kohl	Pédagogue du cinéma, metteur en scène de théâtre, Directeur de l'Office du film scolaire
09.02.2024	Henri Kraus	Peintre luxembourgeois, membre du CAL, lauréat du Grand-Prix Adolphe en 1975, modèle pour la statue « Datzemischi » de l'Athénée
12.04.2024	Tito Mina	Chanteur, guitariste et compositeur
20.04.2024	Arthur Thill	Doyen des photojournalistes, lauréat du World Press Photo Award
11.06.2024	Norbert Rutili	Acteur
16.06.2024	Etienne Willem	Dessinateur de BD et storyboarder dans les studios 352 de Mélusine Productions
20.06.2024	Claude Leon Paul Conter	Critique littéraire
21.07.2024	Germaine Hoffmann	Artiste
13.08.2024	Carlo Krier	Ancien administrateur du Kulturhuef, membre de l'Atelier Empreinte
17.08.2024	Jean Paul Endré	Musicien, leader et guitariste du groupe Djuju
19.08.2024	Guy de Muysen	Président de l'établissement public Abbaye de Neumünster (2004-2011), Président de la Chorale St. Michel (1992-2024)
22.08.2024	Jemp (Jean-Pierre) Petesch	Trésorier de l'Asbl Musée de l'Abbaye et membre du Willibrordus-Bauveräin
07.09.2024	Max Dauphin	Artiste
23.09.2024	Fernand Fox	Acteur
03.10.2024	Nick Clesen	Membre du conseil d'administration de la Kulturfabrik
11.10.2024	Thierry Martin	Photographe
11.10.2024	Max André Putz	Acteur de théâtre et de cinéma
13.10.2024	Paul Bertemes	Journaliste, galeriste et commissaire d'exposition
23.10.2024	Gilbert Girsch	Président fédéral de l'UGDA de 2019-2023
25.10.2024	Gast Rollinger	Régisseur, auteur
20.11.2024	Marie-Paule von Roesgen	Actrice
23.11.2024	Tun Jacoby	Généalogiste, membre fondateur de luxracines.lu, historien
23.12.2024	Jean Hoss	Membre de l'Institut grand-ducal, section des sciences morales et politiques, vice-président du Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean, vice-président de la Philharmonie
29.12.2024	Marie-Claude Beaud	Directrice du Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean (2000-2009)
29.12.2024	Arthur Unger	Artiste-peintre, Prix Grand-Duc Adolphe (1971)



Rapport d'activité 2024

Avril 2025

Crédits photos de la page de couverture et des couvertures de chapitres

- Couverture : Congés Annulés 2024, Mutiny On The Bounty, 16.08.24 © Sven Becker
- Ch.1 : Réception de Nouvel An du ministère de la Culture au Mierscher Theater, 15.01.2024 © MCULT/boshua
- Ch.2 : Table ronde « Le film comme métier » aux Assises sectorielles de la production audiovisuelle, 20.09.2024 © MCULT/PATRICK-GALBATS
- Ch.3 : 24H ELECTRO FOR KIDS à la Rockhal, 18.03.2024 © Caroline Martin
- Ch.4 : Black Air, vue de l'exposition collective (04.10.2024 - 05.01.2025. Commissaire : Amelia LiCavoli) © Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain
- Ch.5 : Exposition Cloîtres, connaisseurs et collectionneurs à la BnL, 01.12.2024 © Michel Logeling, Brainplug
- Ch.6 : Hip-Hop Marathon aux Rotondes 23.05.2024 © Eric Engel
- Ch.7 : Bible géante de Saint-Maximin, 11e siècle, 01.11.2024 © Michel Logeling, Brainplug
- Ch.8 : Travaux sur Château Renaissance à Beaufort, 2024 © INPA
- Ch.9 : Concert et présentation « De Litty 6 » à la BnL (Laurent Kohn, Andrea Galletti, Anna Felke), 19.06.2024 © BnL
- Ch.10 : Représentation de « Sea Beneath the Skin » mis en scène par Lemi Ponifasio dans le cadre du Red Bridge Project à la Philharmonie Luxembourg, 14.06.2024 © Ines Rebelo de Andrade
- Ch.11 : Vue de l'exposition Cosima von Bonin : Songs for Gay Dogs, 11.10.2024 – 02.03.2025, Mudam Luxembourg – Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean, Photo : Mareike Tocha © Mudam Luxembourg
- Ch.12 : Construction du nouveau bâtiment des ANLux à Esch-Belval, 2024 © Fonds Belval
- Ch.13 : Vue sur l'hôtel des Terres Rouges à partir de la fausse-braie Louis-Beck © Christian Aschman - ministère de la Culture
- Ch.14 : Exposition, Ars Heraldica à la BnL, Avril 2024, Tabard ca 1950 Archives nationales © BnL

Impressum

Editeur : Ministère de la Culture

Coordination éditoriale et conception graphique : Service de la communication et des relations publiques du ministère de la Culture

Rédaction : Services du ministère de la Culture

ISBN : 978-2-87984-167-0

www.mcult.gouvernement.lu



ISBN 978-2-87984-167-0



9 782879 841670